

An aerial photograph of Paris, France, showing the city's layout, the Seine river, and surrounding areas. The image is overlaid with several vertical stripes of varying shades of blue, creating a layered effect.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Atelier parisien d'urbanisme

apur

ATELIER PARISIEN
D'URBANISME

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Atelier parisien d'urbanisme

Conseil d'administration de l'Apur

L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR :

Le Ministre de l'intérieur donnant délégation au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ou son délégué.

La Ministre de l'Égalité des territoires et du logement donnant délégation au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ou son délégué.

Le Ministre de l'Économie et des finances donnant délégation à la directrice régionale de l'Insee ou son délégué.

Le Ministre de la Culture et de la communication ou son délégué.

Le Préfet de police de Paris ou son délégué.

LA VILLE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Anne HIDALGO, Maire de Paris.

M. Claude DARGENT, Conseiller de Paris, Président de l'Apur.

M. Jacques BAUDRIER, Conseiller de Paris, Conseiller délégué à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain.

M. Patrick BLOCHE, Conseiller de Paris.

M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, Conseillère de Paris.

M. Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris.

M. Didier GUILLOT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.

LE DÉPARTEMENT DE PARIS REPRÉSENTÉ PAR :

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint au Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, Trésorier de l'Apur.

LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Claire MONOD, Conseillère régionale.

M^{me} Géraldine POIRAULT- GAUVIN, Conseillère régionale.

M^{me} Judith SHAN, Conseillère régionale. Vice-Présidente de l'Apur.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Philippe SOLIGNAC, Président, ou son délégué.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Yves DEVAUX, Président, ou son délégué.

LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Pierre MONGIN, Président-directeur général, ou son délégué.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY-RUNGIS-SEINE-AMONT REPRÉSENTÉ PAR :

M. Jacques TOUCHEFEU, Directeur général, ou son délégué.

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLE REPRÉSENTÉ PAR :

M. Daniel GUIRAUD, Président, ou son délégué.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

M^{me} Dominique ALBA, architecte, Directrice générale.

M. André-Marie BOURLON, Adjoint de la Directrice, Directeur des études environnementales et réseaux.

M^{me} Christiane BLANCOT, Directrice des études villes et formes urbaines.

M. Audry JEAN-MARIE, Directeur des études sociétales et économiques.

M. Renaud PAQUE, Directeur du développement, activités internationales et partenariales, publications et presse.

M^{me} Patricia PELLOUX, Directrice des études métropole et grands territoires.

M^{me} Chantal PINCHON, Directrice des ressources et de la connaissance territoriale.

M^{me} Pascale THOMAS, Secrétaire générale.

Avant-propos

Le nouveau conseil d'administration réunit le 29 novembre 2013 a confirmé le programme de travail 2013/2014 et les grands axes engagés :

L'anticipation des évolutions urbaines et sociétales de Paris et du cœur de la Métropole :

- la réalisation des engagements de la Ville de Paris concernant en particulier le logement ;
- l'enrichissement des patrimoines ;
- la dynamique sociale et économique ;
- la transition énergétique et les engagements en matière de développement durable ;
- les enjeux de santé en milieu urbain dense (qualité de l'air), le renforcement de la nature dans la ville, les mobilités et leurs diversités dans une ville ouverte à tous et en particulier aux plus fragiles ;
- le rôle de l'espace public, la mobilité.

L'amplification de la connaissance territoriale :

- le développement des bases de données et cartes à l'échelle de la future Métropole du Grand Paris ;
- l'élargissement des connaissances sociétales ;

- la connaissance fine des territoires et des flux qui les unissent permettant les synergies nécessaires entre Paris, les intercommunalités existantes et à venir, et les projets développés au sein des CDT et ceux liés aux gares du Grand Paris Express.

Le développement des synergies avec :

- nos partenaires historiques, la Ville de Paris, l'État et la Région, la RATP, la CCIP, la CAF et Paris Métropole membre depuis janvier 2013 ;
- les acteurs de la métropole aux premiers rangs desquels la Société du Grand Paris et la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris ;
- les collectivités territoriales, Est Ensemble, Plaine Commune, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- les coopérations avec le STIF, l'EPAURIF, Paris Habitat, le SIFUREP, et les syndicats techniques ;
- les échanges avec l'IAU Île-de-France, l'AIGP, et les Universités et écoles d'Architectures.

Le rapport d'activité 2014 traduit cet engagement multiple qui confirme l'Atelier dans son rôle de centre ressource à la disposition

de tous et comme plateforme de construction prospective associant les collectivités et l'ensemble des acteurs de la Métropole.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a engagé l'élargissement des instances de l'Atelier en 2015 qui conduira à l'intégration de nouveaux partenaires avec la mise en place d'un programme de travail partagé autour des axes développés en 2014.

*Claude Dargent,
Président de l'Apur*

Ces travaux et études ont été menés avec le soutien de l'ensemble des directions de la Ville de Paris :

la Direction de l'Urbanisme (DU),
la Direction de l'Action Sociale Enfance et Santé (DASES),
la Direction des Affaires culturelles (DAC),
la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD),
la Direction du Développement Économique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEES),
la Direction des Affaires Scolaires (DASCO),
la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT),
la Direction de la Propreté et de l'eau (DPE),
la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH),
la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS),
la Direction des Affaires Juridiques (DAJ),
la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE),
la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE),
la Direction des Finances et des Achats (DFA),
la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP),

la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)
la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM),
la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA),
la Direction des Ressources Humaines (DRH),
la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI),
le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP),
la Délégation Générale des Relations Internationales (DGRI)

et le Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Nous ont également accompagnés :

le Pavillon de l'Arsenal,
l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France,
l'État, l'Insee,
la Région Île-de-France,
Paris Métropole, la CCIP, la RATP,
l'EPAORSA, la CAF,
la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris (MGP),

la Société du Grand Paris (SGP),
les Départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne,
l'EPAURIF, le SIFUREP, le Syndicat Intercommunal du cimetière des Joncherolles, l'EPFIF, le STIF, Paris-Habitat, l'AIGP, EDF, l'ANR, l'AFTRP, la DRAC, le CAUE de Paris, la DRIHL,
les Communautés d'Agglomération d'Est Ensemble, de Plaine Commune, de Seine Amont, de l'Aéroport du Bourget, la ville du Blanc Mesnil, l'Amif, l'ANRU, l'AFD, Eau de Paris, la SNCF, RFF, Air Paris, l'ADEME, le Muséum national d'Histoire naturelle, la SIEMP, la RIVP, la SEMAEST, la CPCU, SOGARIS, SIAAP, les Archives de Paris, les universités (ENSA-PB, ENSA-PV), HBS, Cadre de Ville, ARCADI, Ville et Climat,

et tous ceux qui ont souhaité disposer d'éléments plus précis liés à nos travaux en ligne.

Nous tenons à tous vous remercier et associer à ces remerciements l'ensemble des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, chercheurs qui ont également pu contribuer à ces travaux.

Introduction

Le programme de travail de l'année 2014 voté en décembre 2013 a été confirmé dans ses grandes lignes par le nouveau conseil d'administration. Un additif voté lors du CA de juin 2014 a précisé les études autour de la connaissance du métabolisme parisien, de la dynamique du tissu existant et des nouvelles économies.

Au-delà de ces travaux, l'année 2014 a été particulièrement marquée par l'enrichissement des connaissances et ressources territoriales, et des méthodes de travail renouvelées qui ont suscité l'intérêt de nombreux partenaires.

Les informations réunies sont de toute nature. L'Atelier les met en commun, élabore des systèmes cartographiques et développe des réflexions prospectives. Ces cartes et ces travaux sont mis à la disposition de tous. Ils permettent une connaissance partagée de l'état des lieux, et offrent la possibilité de la transformation des contraintes en ressources.

Ont été réunis autour de l'Atelier et des membres de ses instances, la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris, les com-

munités d'agglomérations de Plaine Commune et d'Est Ensemble, Paris Habitat, l'Epaurif, le Sifurep. Nous avons également travaillé avec les conseils généraux des trois départements de la petite couronne, l'Epifif, l'Anru, l'AFTRP et le STIF. Plusieurs « plateformes » ont été installées dont celle liée à l'énergie qui réunit plus de 40 acteurs publics et privés, la trame viaire avec plus de 20 acteurs et le travail de l'observatoire des quartiers de gares qui coordonne plus d'une dizaine d'acteurs par gare.

L'Apur et l'IAU Idf se sont rapprochés pour co-produire les abécédaires de la métropole du Grand Paris avec un carnet 1 édité en 2014 et un carnet 2 publié début 2015.

Enfin, l'Apur et les 5 agences d'urbanisme de l'Axe Seine ont signé une charte de coopération en lien avec la mission Philizot pour accompagner le développement sur ce très vaste territoire.

Un premier bilan du projet d'atelier a été réalisé par l'ensemble des salariés qui a consolidé la transversalité comme une valeur ajoutée essentielle de nos études et travaux et l'outil plateforme comme forme de travail à généraliser avec tous nos partenaires.

3 champs prospectifs ont été mis en avant :

- L'apport du numérique tant pour la compréhension de nos travaux (outils de data visualisation) que pour leur diffusion ;
- Les observatoires comme cadre qui intègre à la fois données et prospective ;
- L'appréhension du métabolisme urbain à toutes les échelles, cadre de référence pour l'angle des études à engager.

Le programme 2014 a déjà intégré ces champs prospectifs qui seront plus largement développés en 2015.

Ce rapport d'activité, le programme réalisé, la diversité des contenus des travaux, le renouvellement des méthodes, les champs prospectifs retenus, confirment la dynamique et l'ouverture de l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Au-delà des travaux annuels récurrents – bases de données, cartes, suivis de travaux, observatoires – plus de 50 documents, notes, études, ont été mis en ligne dont la moitié concerne des sujets prolongés en 2015. L'année 2015 s'inscrit dans la continuité de 2014, donnant une large place à la diffusion des données et des cartes et renforçant le travail en plateforme partenariale.

*Dominique Alba,
Directrice générale, architecte*

Sommaire

Les bases de données et cartographies d'analyse du territoire	7
Les études thématiques	15
Les évolutions sociales et économiques	16
Les évolutions urbaines	35
Environnement et réseaux.....	44
Les études métropolitaines.....	50
Les études internationales.....	67
La documentation, la communication, les éditions.....	73
La vie de l'entreprise	79

Directrice de la publication : Dominique ALBA

L'ensemble des collaborateurs de l'atelier : Jean-François ARENES, Jérôme AUBOIS, Veneta AVRAMOVA-CHARLANDJIEVA, Damien BALTHASSAT, Paul BAROIN, Solange BEAUDOUX, Alain BEAUREGARD, Malika BELLA, Pierre BERGER, Damien BERTRAND, Frédéric BERTRAND, Marie-Thérèse BESSE, Julien BIGORGNE, Christiane BLANCOT, Jean-Christophe BONIJOL, Patrice BOUNY, Christophe BOURDAIRE, David BOUREAU, André-Marie BOURLON, Bruno BOUVIER, Alix BRAOUEZEC, Florent BRUNEAU, Oumou CAMARA, Jean-Pierre CASTELL, Grégoire CATINEAU, Barbara CHABBAL, Maud CHARASSON, Boris CHASTANT, Jean-Christophe CHOBLET, Christine DELAHAYE, Catherine DESPORTES, Edwige DESSENNE, Véronique DOREL, Eugenio DRAGONI, Maria DRAGONI, Nathan EMERY, Bernadette EYCHENNE, Gaëtan EYCHENNE, Emmanuel FAURE, Daniel GERAUDIE, Julien GICQUEL, Camillo GORLERI, Mélanie GUILBAUD, Florence HANAPPE, Hélène IMPINI, Stéphanie JANKEL, Audry JEAN-MARIE, Willem JOUBERT, Jean-Pierre JUSZCZYSZYN, Richard KALLA NTONE, François L'HENAFF, Claire LAURENCE, Jérôme LEBAS, Thierry LÉGER, Hervé LEVIFVE, Marie-Catherine LINEL, François LONGUET, Claude LUCIANI, Ana MANOJLOVIC, Clément MARIOTTE, Mehmed MEZIANI, François MOHRT, Chiara MOLINAR, Émilie MOREAU, Noémie MUSNIK, Quoc Thai François NGUYEN, Michèle-Angélique NICOL, Amélie NOURY, John-Arthur PALMER, Renaud PAQUE, Stacy PAULIN, Patricia PELLOUX, Ludovic PÉPION, Pachanon PHALAJIVIN, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Chantal PINCHON, Laurent PLANCHOT, Jennifer POITOU, Isabelle QUERLIER, Guylène RANDAL-BIGUET, Sophie RENOUVEL, Stéphane RIBES, Olivier RICHARD, Muriel ROBERT, Sandra ROGER, Emmanuelle ROUX-BRUGGHEMAN, Muriel ROUZE, Pascale ROYNARD, Delphine SCHWARTZBROD, Gabriel SENEGAS, Anne SERVAIS, Sameh SIOUD, Pascale SORLIN-SARAZIN, Christian TELLA, Pascale THOMAS, Luca TOGNON, Jeannine TORTOSA-MARTINEZ, Jérôme TREREMI, Bophanavy TRY-LEYGNAC, Yann-Fanch VAULÉON, Gustavo VELA-BARRON, Anne-Marie VILLOT, Pauline VIROT, Sérida ZAID, Alice ZATTI, Isabelle ZYSERMAN.

Cartographie et maquette : Apur

Illustrations : Apur sauf mention contraire

Date parution : juin 2015

www.apur.org

Les bases de données et cartographies d'analyse du territoire

L'Apur dispose et actualise des bases de données qui permettent une représentation concrète et fine du territoire sur des périmètres allant de la commune à la parcelle et élargis à la Métropole à différentes échelles.

La base de données de référence constitue le socle SIG de l'Apur sur lequel s'appuient la BD Projets d'aménagement, la BD Transports collectifs, la BD Centralités et la BD Patrimoine qui sont mises à jour en continu.

Pour garantir la cohérence et l'homogénéité de ces données issues de sources diverses, des méthodes et des outils sont développés et partagés (modèle de données, nomenclatures, documentation et catalogage, service de géocodage).

En 2014 la mise en place de la licence de site ArcGIS a consolidé la place du SIG en tant que plateforme de référence à l'Apur pour les données.

Une grande partie des données de référence sont en Open data. À l'exception de la couche emprise bâtie qui ne couvre que Paris, toutes les données libérées sont à l'échelle métropolitaine : limites administratives (communes, départements, EPCI, arrondissements, quartiers), îlots physiques et statistiques, tronçons de voies et voies, équipements (emprises et ponctuels), plans d'eau, dessin du réseau ferré ainsi que l'ensemble des réseaux de transport en commun existants et en projet (Grand Paris).

Le catalogue de l'ensemble des données est mis à jour annuellement et les données sont intégrées à Cassini, portail métropolitain en libre accès sur le web. Ces données de référence ont été augmentées des données environnementales : thermographie d'hiver, thermographie d'été, cadastre solaire, végétation.

La base de données de référence sur Paris et la Petite Couronne

La base de données de référence sur Paris et la Petite Couronne comprend les limites administratives et les inter-communalités, le filaire de voie avec intervalles d'adresses, les îlots physiques, les emprises d'équipement et activités, les équipements ponctuels, les IRIS, les détails topographiques (réseau ferré, allées, etc.), ainsi que le parcellaire.

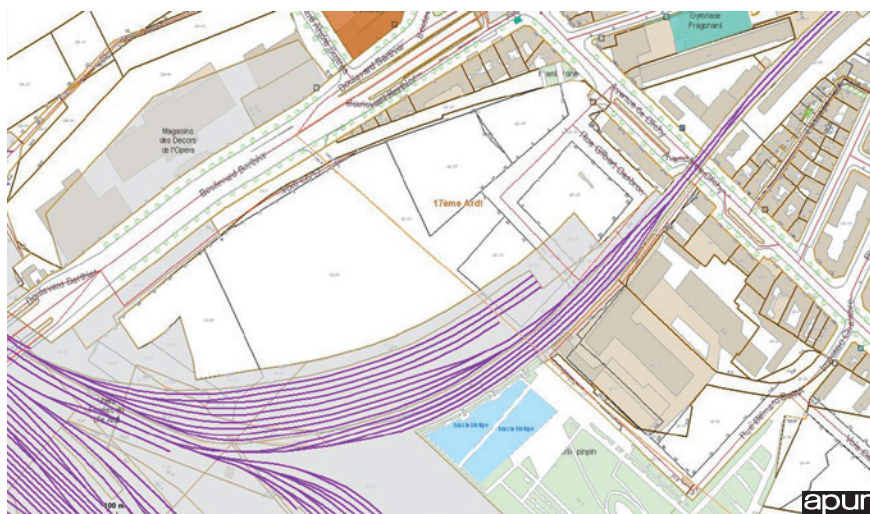
Ce référentiel est construit à partir des données de sources diverses. Certaines données sont produites par les partenaires de l'Apur, le référentiel adresse (adresse, parcelles, filaire de voie) sur Paris par la Direction de l'Urbanisme ou le filaire de voies sur la Petite Couronne par la BSPP. Toutes les autres données, les îlots urbains, les équipements (emprises ou ponctuels), les images raster (occupation du sol, hauteur de végétation, thermographie d'été ou d'hiver, cadastre solaire) sont des fabrications Apur.

Toutes ces couches sont documentées, intégrées dans une base de données et font l'objet de contrôles de qualité. La base de données ainsi consolidée est livrée chaque année aux partenaires de l'Apur.

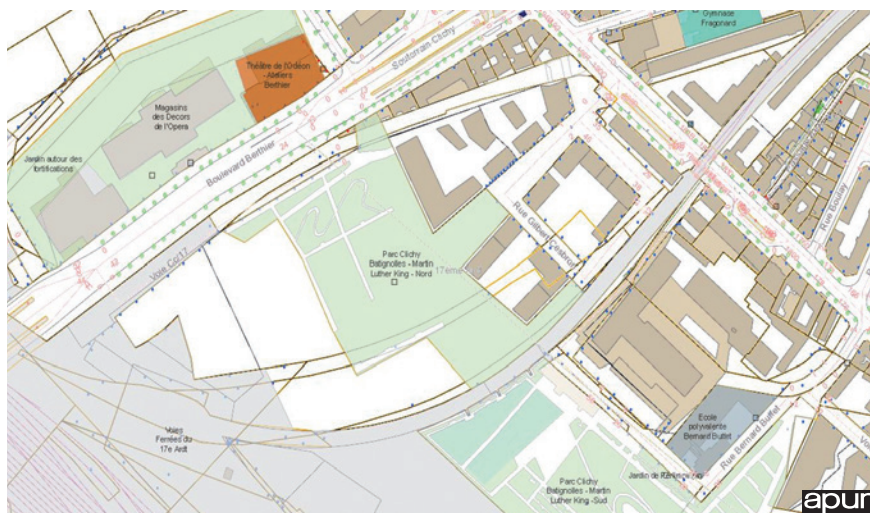
Des mises à jour particulières en 2014

Sur Paris une importante campagne de mise à jour a été effectuée dans le cadre de la révision du PLU :

- Un plan urbain prenant en compte les évolutions du territoire parisien (tramway, ZAC...). Îlots physiques, parcelles urbaines, détails topographiques (trottoirs, plans d'eau) redessiné ont été actualisés ;
- Les équipements (emprises et ponctuels) ont été complétés, notamment avec les équipements de la mandature jusqu'à la fin 2014 ;
- La couche des emprises bâties constituée par l'Apur, comportant notamment la datation et les hauteurs, a été actualisée à partir de différentes sources, en particulier avec le bâti de la BD Projet (pas actuali-



Secteur Batignolles, avant



Secteur Batignolles, après

sation partielle au niveau du cadastre), et des volumes bâtis de la DU.

Sur Paris et la Petite Couronne :

- Les équipements culturels mis à jour dans le cadre d'une étude DAC ont été intégrés au référentiel ;
- Les détails topographiques surfaciques utiles pour un meilleur rendu cartographique ont été actualisés : allées dans les

cimetières ou les espaces verts, pelouses, pistes d'athlétisme, terrains de sport ;

- Le cadastre solaire dans le cadre de la transition énergétique a été étendu à la Petite Couronne ;
- Une mise à jour de la végétation public/privé a été réalisée en fonction des nouveaux équipements.

La BD Projet

La BD projet commencée en 2010 en DAO est passée progressivement en SIG aussi bien pour la mise à jour que pour la cartographie. Cette évolution technique a

été présentée lors du forum SIG de Paris organisée par ESRI France en mai 2014. La BD projet, mise à jour en continu, fait désormais partie des données de référence

et est accessible en consultation sur le site internet de l'Apur via le portail cartographique CASSINI.

http://carto.apur.org: 8080/page_accueil/

La BD Mobilité

Les données transport permettent de rassembler le projet du Grand Paris et les projets de transports structurants inscrits au projet de PDUIF, au SDRIF, au Plan de Mobilisation et au Nouveau Grand Paris (accord État – Région de mars 2013), prévus à l'horizon 2030. À l'exception du GPE, tous les autres tracés et informations associées du réseau existant ou futur ont été consti-

tués par l'Apur en s'appuyant sur différentes sources (RATP, STIF, SGP...), études et informations diverses.

L'importance des évolutions et des enjeux de mobilité a rendu nécessaire d'identifier une base spécifique et de l'articuler avec les différentes bases de l'Apur la BDRéf et la BD projet dans un format SIG.

La BD transport est utilisée à des fins

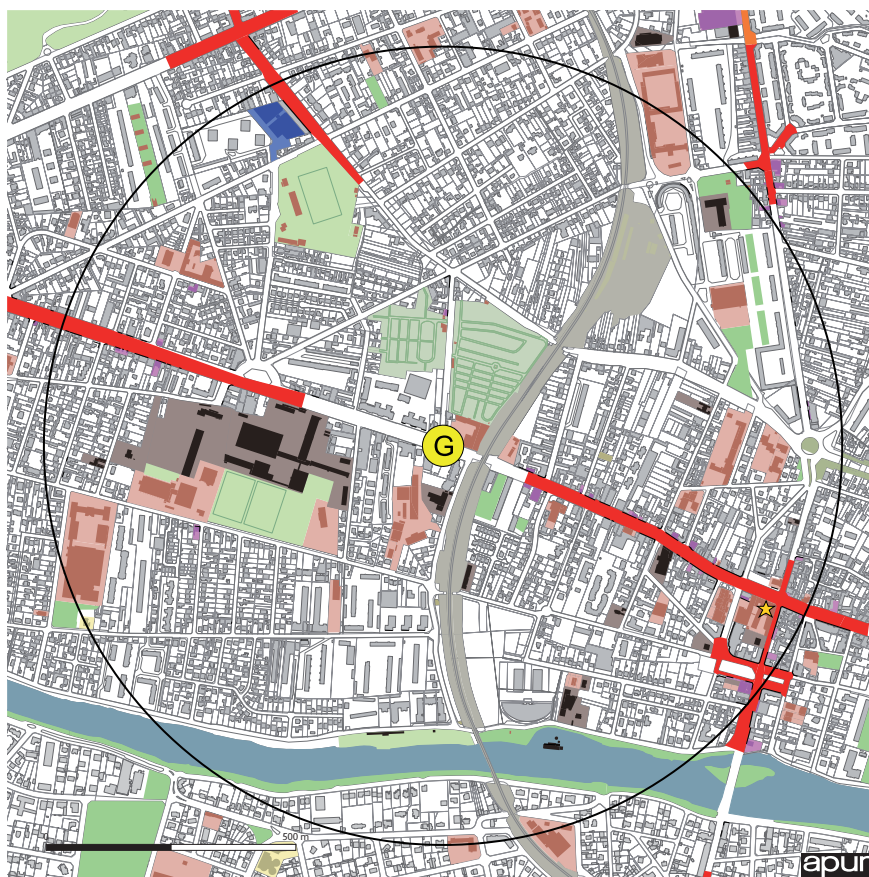
diverses : superposition avec la BD Projet pour montrer les grandes évolutions des territoires et les besoins futurs en mobilité, Observatoire des quartiers de gare, étude sur la trame viaire et le rabattement aux gares du cœur d'agglomération...

En 2014, ces données ont été libérées en Open Data.

http://carto.apur.org: 8080/page_accueil/

La BD Centralités

La carte des « centralités » d'abord initiée sur Paris s'est étendue progressivement à l'ensemble de la métropole et permet de mettre en valeur les atouts que sont les centralités en termes de services rendus aux différentes échelles de la métropole mais indique également les handicaps, très généralement liés aux difficultés de franchissement ainsi qu'aux coupures et enclaves liées le plus souvent aux grandes emprises et infrastructures de la métropole. Les informations recueillies et intégrées au format DAO sont converties en format SIG pour constituer une base de données et compléter la base de données équipement existante. En 2015 toutes les données seront intégrées en SIG, ainsi que le processus de mise à jour.



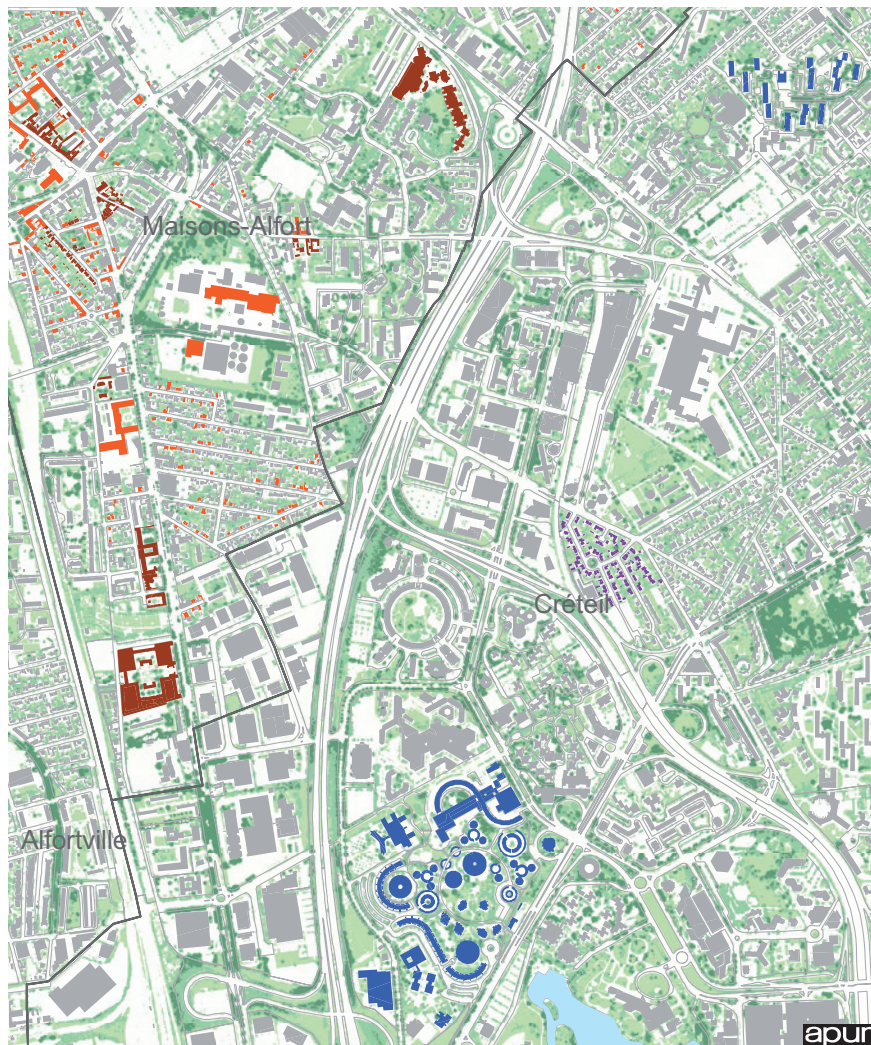
<http://www.apur.org/article/donnees-disponibles-open-data>

La BD Patrimoine

Courant 2013, l'Apur a entrepris de rassembler dans une même base de données, les informations patrimoniales disponibles sur le territoire de Paris et de la Petite Couronne. Le patrimoine mondial et national issu de la base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication est déjà présent dans les études de l'Apur. Les immeubles protégés par le PLU sur Paris ont été complétés en 2014 par ceux des communes de la de la Petite Couronne par une exploitation des documents réglementaires. Cette base s'est également enrichie des Cités Jardins et des Label xx^e siècle. Toutes ces informations ont été saisies au bâtiment avec un lien vers les fiches descriptives de la base Mérimée.

La patrimoine bâti hors MH en petite couronne, zone sud-est

- Bâti
- Cité-jardin
- Label XX^e
- Ensemble à protéger (PLU)
- Bâtiment à protéger (PLU)



Géocodage

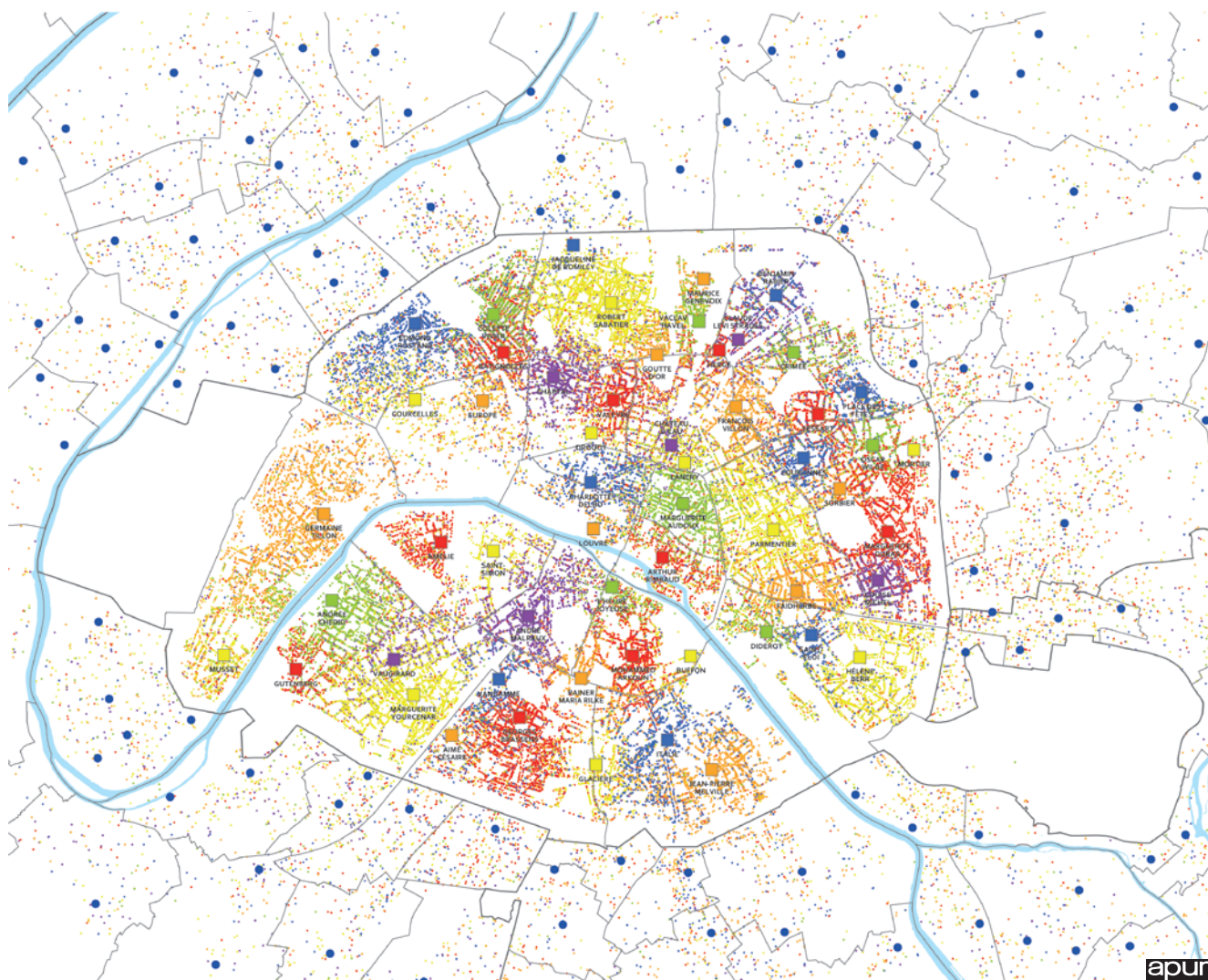
Le travail spécifique mené par l'Apur en 2014 sur les outils de géocodage a permis d'améliorer très nettement le traitement des fichiers à l'adresse.

La carte des inscrits dans les bibliothèques en est une illustration concrète. Pour permettre la réalisation de cette carte, la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris a transmis à l'Apur un fichier anonyme des inscrits dans ses bibliothèques de quartier en 2013, 300 000 inscrits dont 10 % de non-parisiens. Les adresses correspondantes ont été géocodées par l'Apur afin d'être cartographiées. Ce travail a bénéficié

de l'enrichissement des bases de données adresses dans les départements de la Petite Couronne, réalisé par ailleurs. Les adresses des inscrits, représentées par un point, dessinent les rues de Paris. La couleur indique l'établissement d'inscription.

La carte réalisée est inédite. Elle montre le poids toujours important de l'arrondissement de domicile dans le choix de la bibliothèque d'inscription. Elle illustre aussi le rayonnement différent des équipements et l'adaptation de la demande à la fois au réseau des bibliothèques et au contexte urbain (présence de grandes coupures

urbaines). Cette carte a permis notamment de valider les hypothèses de rayonnement dans le cadre d'une modélisation du réseau des bibliothèques en fonction de la taille des établissements. Établie pour l'année 2013, cette cartographie pourrait être actualisée en 2016-2017 pour mesurer l'impact de l'ouverture en 2015 des bibliothèques Canopée (1^{er} arrondissement) et Françoise Sagan (10^e arrondissement) sur les inscriptions dans le réseau.

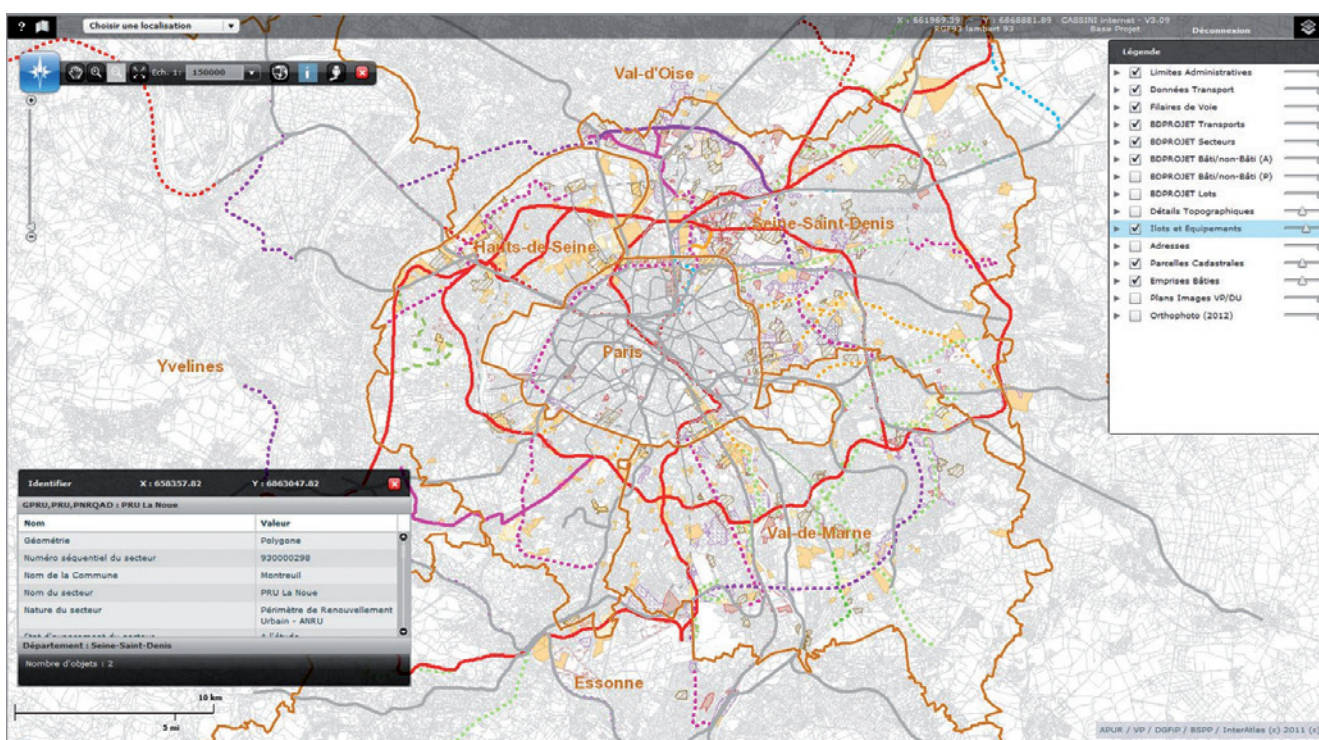


Localisation des inscrits des bibliothèques parisiennes

CASSINI : portail cartographique d'échelle métropolitaine détaillé à la parcelle

L'outil de consultation cartographique CASSINI (portail SIG métropolitain) permettant la visualisation des données de référence de la Métropole Parisienne et de plans historiques a été complété par deux modules : les données environnementales et les projets d'aménagement et de transport. En parallèle, la version intranet a été actualisée et enrichie, une version Extranet a été réalisée pour permettre un accès sécurisé à des données

sensibles. Les améliorations apportées au géocodeur ont également été intégrées dans le service de géocodage utilisé par l'application pour faciliter des localisations à l'adresse.



http://carto.apur.org:8080/page_accueil/

Catalogue des données géographiques

En 2012, un premier catalogue sur les données géographiques de référence a été produit et mis à disposition du public. En 2014, l'Apur propose une mise à jour de ce catalogue, augmentée de nouvelles données environnementales et thématiques : thermographie d'hiver, thermographie d'été, cadastre solaire, projets d'aménagement et de transport collectif, patrimoine, etc. Le présent catalogue regroupe sous forme de fiches illustrées par des cartes les différentes couches disponibles dans le référentiel SIG de l'Apur selon 4 grandes

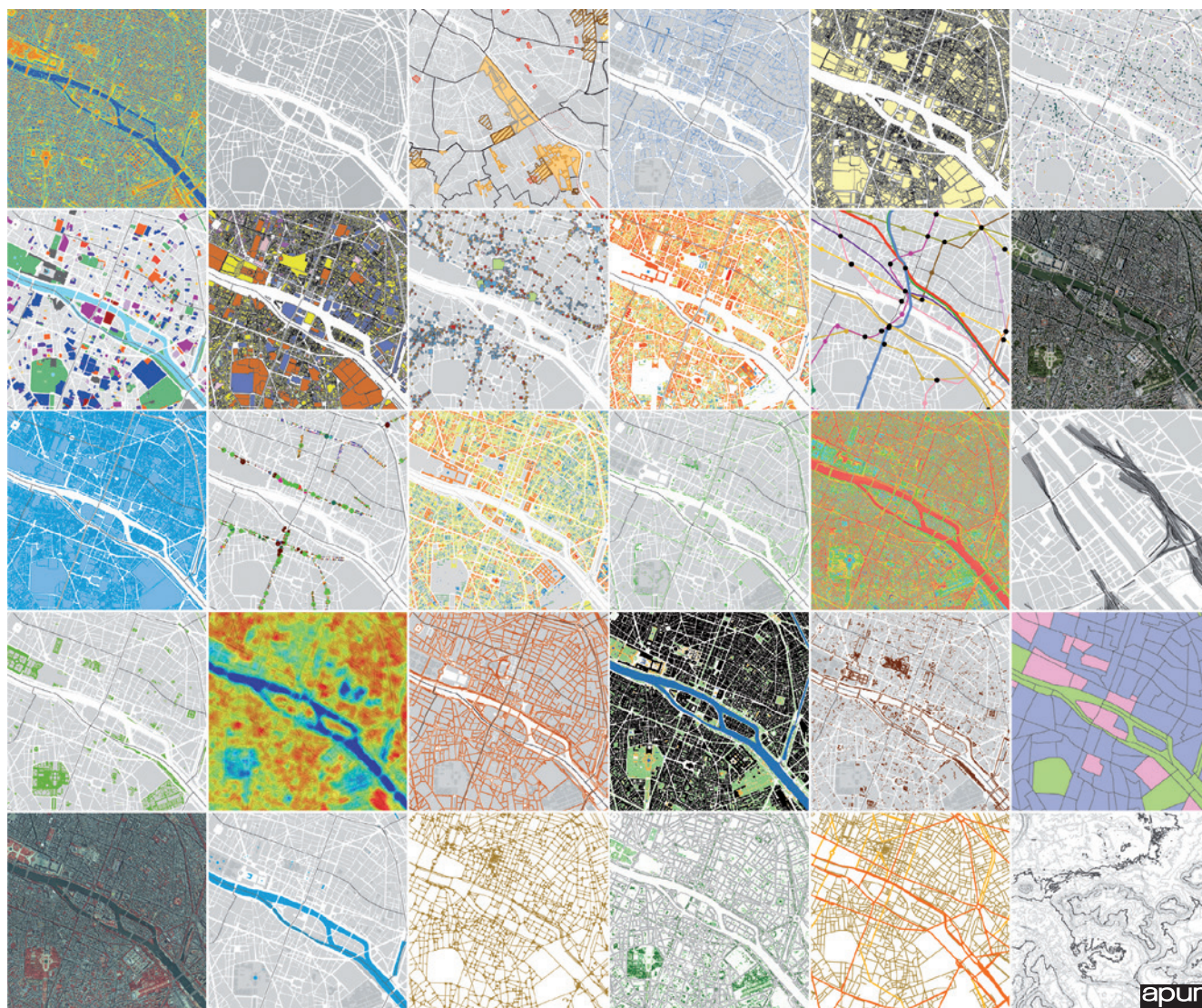
catégories :

- Les données de référence (limites, IRIS, îlot, équipement, parcelle, adresse, bâti, Réseau existant, orthophotographie, topographie);
- Les données environnementales;
- La Base de Données Projet – Transport;
- La Base de Données Patrimoine.

Toutes ces données collectées par l'Apur sont fournies par de nombreux partenaires au premier rang desquels : les directions de la Ville de Paris (DU, DEVE, DVD), la DGFIP, l'Insee, les Conseils généraux, la BSPP, la

RATP, la CCIP, la DRIEA, etc. L'Apur apporte à ces données une valeur ajoutée au travers de croisements thématiques, de cohérence géométrique, de structuration, de documentation, de précision de numérisation et de prospective.

Dans ce nouveau catalogue enrichi de nouvelles données a été ajoutée l'information concernant la possibilité de consultation via l'outil CASSINI ou l'accès en Open data.



<http://www.apur.org/article/catalogue-donnees-geographiques>
<http://www.apur.org/article/donnees-disponibles-open-data>

Les études thématiques

Ces études sont réparties en 4 volets :

- Les évolutions sociales et économiques ;
- Les évolutions urbaines ;
- Les études autour de l'environnement et des réseaux ;
- Et les études métropolitaines.

Tous les volets traitent des sujets à plusieurs échelles dont l'échelle métropolitaine.

4 éléments caractérisent les études 2014 :

- Une attention croissante portée au stock, à ce qui est là, support d'une ville qui se recycle, d'une économie qui se réinvente et d'une population qui évolue ;
- La compréhension du métabolisme parisien et métropolitain, son évolution avec des études autour de l'énergie, du climat de l'eau, de la végétation, des déchets, de la logistique ;

- Une confirmation de l'engagement métropolitain avec l'observatoire des quartiers de gare et les premiers échanges avec l'Anru, l'Epif et l'AFTRP et la consolidation des méthodes en ateliers partagés ;
- La généralisation du système « plate forme » qui permet aux études d'accompagner au plus près les politiques publiques et de s'enrichir de réalisations au fur et à mesure de l'avancée des études, à l'image d'une structure de recherche et développement. Cette dernière particularité se traduit par une évolution de la production qui intègre davantage de présentations dynamiques (data visualisation, PowerPoint...).

Les évolutions sociales et économiques

Les études 2013-2014 ont analysé certains des marqueurs de la population de la métropole parisienne.

La démographie de la métropole continue de s'inscrire dans une perspective de croissance, avec néanmoins quelques signes nouveaux de ralentissement.

La forte présence de la population étrangère et la diversité de ses origines apparaissent toujours comme des caractéristiques marquantes de Paris et de la Métropole.

Dans un contexte marqué par les difficultés sociales et économiques, les études ont porté sur les enjeux sociaux et écono-

miques. La nouvelle géographie prioritaire qui commence à se mettre en place a été préparée à Paris par une analyse fine à partir des grands indicateurs et par une série d'enquêtes auprès des habitants pour poser les bases du redéploiement de la politique de la ville. La lutte contre la grande exclusion a été documentée pour un premier état des lieux de cette grande cause de la mandature parisienne. La variété du commerce parisien et la stabilité globale du nombre de magasins a été mise en évidence à l'occasion de l'actualisation de la base de données Bdcom 2014. Les travailleurs-clefs, les assistantes

maternelles, l'accès au logement social, les inégalités homme-femme, mais aussi les déplacements domicile-travail ont fait l'objet d'études ciblées.

Alors que la mutation numérique de l'économie est à l'œuvre, les outils de Paris pour accompagner l'innovation ont fait l'objet de travaux appelés à se développer.

Enfin, la data visualisation a été testée pour préfigurer les nouveaux outils d'aide à la décision en matière d'équipement.

Études sociales et sociétales

Métropole du Grand Paris : une population en progression – Résultats du recensement au 1^{er} janvier 2011

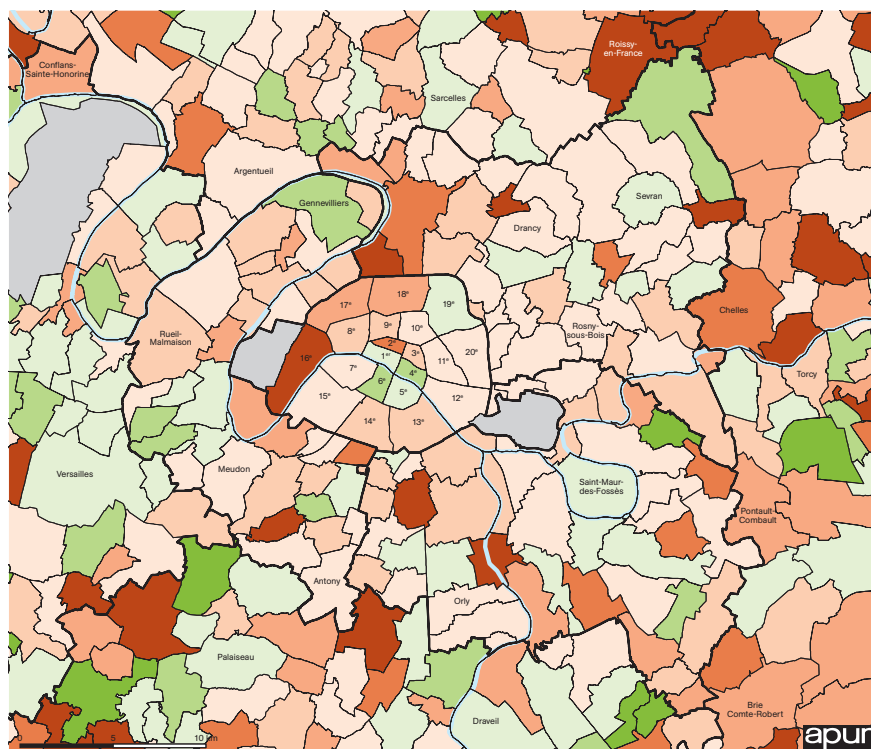
La métropole du Grand Paris compte 6 695 233 habitants au 1^{er} janvier 2011 au lieu de 6 507 781 en 2006.

La population métropolitaine s'est ainsi accrue de 187 452 habitants de 2006 à 2011 ce qui représente un accroissement de 37 490 habitants par an soit un taux de croissance annuel de 0,6 %.

Cette hausse prolonge celle qui était déjà constatée dans la période 1999-2005, au cours de laquelle le taux de croissance annuel était de 0,8 %. En 2011, la métropole représente 56 % de la population francilienne et contribue pour 58 %* à la croissance démographique francilienne.

Les quatre départements ainsi que la grande majorité des communes et des arrondissements qui composent la métropole participent à sa croissance démographique.

* population du cœur d'agglomération : 6,7 millions/
population de la grande couronne : 5,2 millions



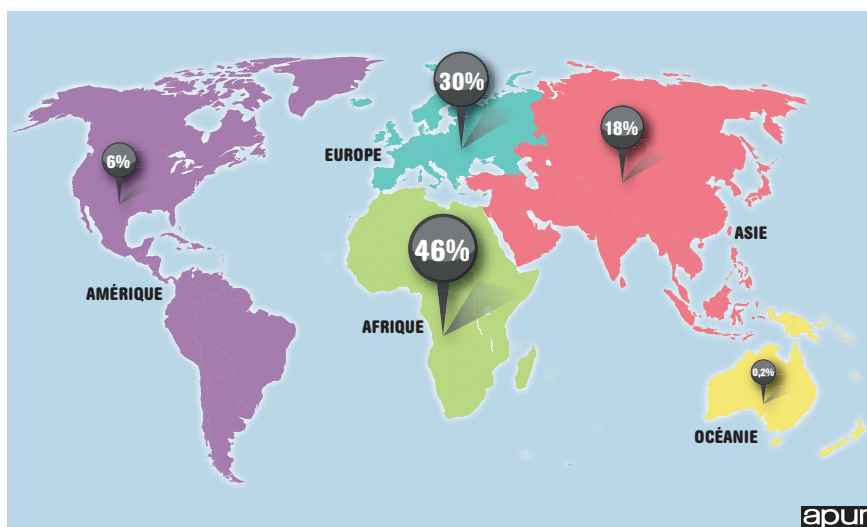
Évolution annuelle moyenne de la population municipale légale, 2006-2011

Hausse	Baisse
Plus de 2 %	Moins de 0,5 %
De 1,5 % à 2 %	De 0,5 % à 1 %
De 1 % à 1,5 %	Plus de 1 %
De 0,5 % à 1 %	
Moins de 0,5 %	

Source : Recensements de la population (Insee) 2006 et 2011

Le Grand Paris, une métropole cosmopolite

15 % de la population résidant dans la métropole parisienne est de nationalité étrangère, proportion stable depuis 5 ans. À titre de comparaison, la population étrangère représente 22 % de la population du Grand Londres. Les Africains représentent près de la moitié des étrangers de la métropole, devant les Européens communautaires.



<http://www.apur.org/note/grand-paris-une-metropole-cosmopolite>

Population, logement, emploi dans la métropole du Grand Paris – Résultats de l'exploitation globale 2011 et chiffres de population 2012



© Apur — David Bourreau

La métropole du Grand Paris formée de Paris et des trois départements de la petite couronne compte 6 707 612 habitants au 1^{er} janvier 2012 au lieu de 6 542 670 en 2007. À Paris, la population municipale légale s'établit à 2 240 621 habitants au 1^{er} janvier 2012. Ce chiffre traduit une augmentation de 47 591 habitants par rapport aux 2 193 030 habitants de la population municipale légale de 2007.

Les trois départements de petite couronne connaissent une croissance nettement moins prononcée que lors de la période 1999-2007. À Paris la croissance s'est poursuivie au même rythme qu'entre 1999 et 2007 mais certains signaux, comme la baisse progressive des naissances, annoncent un ralentissement de la croissance démographique. Le taux de croissance annuel de population est assez homogène entre départements, autour de 0,5 %.

Les gains de population se relient à la croissance du parc de logements et à la baisse des logements inoccupés notamment à Paris.

Le centre de l'agglomération reste un territoire attractif pour les jeunes adultes. En

2011, 144 504 Parisiens vivaient à Paris depuis moins d'un an, soit 6,5 % de la population. Parmi ces emménagés récents, 38 % sont des jeunes de 15-24 ans soit nettement plus que dans les 3 autres départements de petite couronne (20 %), qu'en grande couronne (18 %) et qu'en France métropolitaine (24 %). Parallèlement depuis la crise économique survenue à l'automne 2008, l'emploi parisien subit une alternance de hausses et de baisses liées à la conjoncture. Fin 2012, Paris compte 1 878 694 emplois. Paris compte toujours plus d'emplois que d'actifs résidents et 68 % d'entre eux travaillent dans la capitale. Paris détient la plus forte proportion d'actifs stables d'Île-de-France (68,5 % des Parisiens travaillent dans la capitale) et la plus faible proportion d'actifs sortants. Seulement 31,5 % des Parisiens travaillent hors Paris. La capitale a par ailleurs un poids prépondérant dans les échanges régionaux : 31,1 % des actifs franciliens travaillent à Paris. La proportion d'actifs entrants est de 57,5 % ce qui signifie que la majorité des emplois exercés dans la capitale le sont par des non parisiens.

<http://www.apur.org/etude/population-logement-emploi-metropole-grand-paris-exploitation-globale-2011-2012>

Femmes/hommes : des inégalités qui persistent

La note présente une série d'indicateurs sur les conditions de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Il en ressort que des inégalités se manifestent dans tous les aspects de la vie courante mais qu'elles tendent à s'estomper dans certains domaines comme le niveau de formation scolaire et l'accès à l'emploi alors qu'elles restent marquées en matière de niveaux de salaires et de travail à temps partiel. Paris est aussi caractérisé par une forte présence des familles monoparentales, qui ont la plupart du temps une femme à leur tête. Monoparentalité rime souvent avec précarité puisque 36 % de ces familles vivent sous le seuil de bas revenus.



<http://www.apur.org/note/femmes-hommes-inegalites-persistent>

Projection population emploi

Un simulateur immobilier a été élaboré pour projeter les évolutions de la population et de l'emploi à l'échelle des quartiers IRIS. La simulation prend appui sur l'évolution du nombre de résidences principales et celle de la taille des ménages, mais aussi sur les permis de construire, les permis de démolir et les projets d'aménagements recensés par la Direction de l'Urbanisme.

Dans l'hypothèse tendancielle, la population augmenterait à Paris à l'horizon 2020 et plus encore à l'horizon 2030. L'emploi augmenterait uniquement dans les secteurs de projets d'aménagements. Les 5^e, 6^e, 7^e et 16^e arrondissements seraient les seuls à voir leur population diminuer légèrement ou se stabiliser à l'horizon 2030. Les 12^e et 13^e arrondissements connaîtraient les gains de population les plus importants à l'horizon 2030. L'exercice met en évidence la sensibilité de trois paramètres sur l'évolution de la population : la taille des ménages, le rythme de construction de logements, le rythme des transformations de locaux. Ainsi dans



© Apur — Hanna Darabi

la période récente, le léger relèvement de la taille des ménages et la légère accélération des transformations de bureaux en logements ont puissamment contribué au redressement de la démographie de Paris.

Travaux poursuivis en 2015

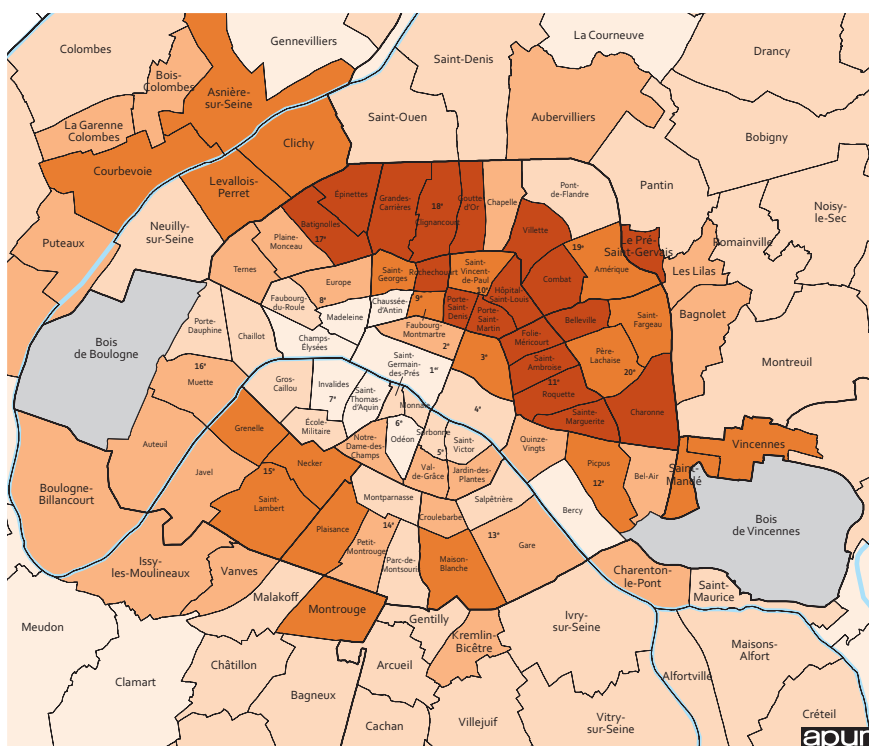
Les données de la petite enfance

Ce document dresse un état des lieux territorialisé de l'accueil de la petite enfance à Paris et analyse son évolution récente en s'appuyant sur des analyses cartographiques fines. En 2010, Paris accueille 74 041 enfants de moins de trois ans, soit 3,3 % de la population totale. Les enfants de moins de 3 ans sont globalement plus nombreux dans les quartiers des arrondissements périphériques.

Face à ces besoins, Paris offre en moyenne 48 places en structures d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de trois ans fin 2012 ce qui représente un taux très élevé à l'échelle des grandes villes françaises.

De même, le recours à la garde à domicile est beaucoup plus fréquent sur le territoire parisien qu'à l'échelle nationale, avec un taux de 16 % contre 2 % en France. Le recours aux assistantes maternelles demeure en revanche faible à Paris et concentré dans les arrondissements du sud-est.

En termes de profil, plus d'un enfant de moins de trois ans sur dix vit dans un foyer monoparental et une forte proportion d'enfants est issue de l'immigration. Les taux d'activité des parents de jeunes enfants sont élevés à Paris comparative-ment à d'autres grandes villes françaises : les deux-tiers des enfants de moins de 3 ans ont le ou leurs deux parents qui travaillent. Comme la population parisienne dans son ensemble, les parents de jeunes



Densité d'enfants de moins de 3 ans, 2010

Nombre d'enfants de moins de 3 ans à l'hectare

- Plus de 12
- De 9 à 12
- De 6 à 9
- De 3 à 6
- Moins de 3

Source : Recensement de la population (Insee) 2010

enfants appartiennent plus souvent que sur le reste du territoire aux catégories supérieures.

Le parc social joue un rôle déterminant dans le logement des familles : un enfant de moins de 3 ans sur cinq y est logé. Toutefois la précarité n'épargne pas les familles d'enfants en bas âge : près d'un enfant de moins de 3 ans sur cinq vit à Paris dans un foyer à bas revenus en 2012.

<http://www.apur.org/etude/petite-enfance-index-synthese-besoins-accueil-enfants-3-ans>

Indice de synthèse des besoins d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

Ce document présente une méthodologie permettant de hiérarchiser les besoins d'accueil de la petite enfance à l'échelle des quartiers parisiens. Il s'appuie sur la construction d'un indice de synthèse susceptible d'approcher la notion de « besoin » et qui combine des indicateurs portant sur le nombre d'enfants de moins de trois ans, leurs différents profils et l'offre d'accueil

existante à l'échelle des quartiers. Un exemple d'indice est proposé à partir d'un choix de pondérations.

Le résultat apporte une lecture territorialisée des besoins d'accueil permettant d'identifier les quartiers apparaissant comme prioritaires pour l'implantation de nouveaux équipements. D'autres méthodes d'évaluation des besoins d'accueil demeurent néanmoins possibles.

L'approche retenue met en évidence une opposition entre les quartiers du sud de Paris où les besoins paraissent globalement

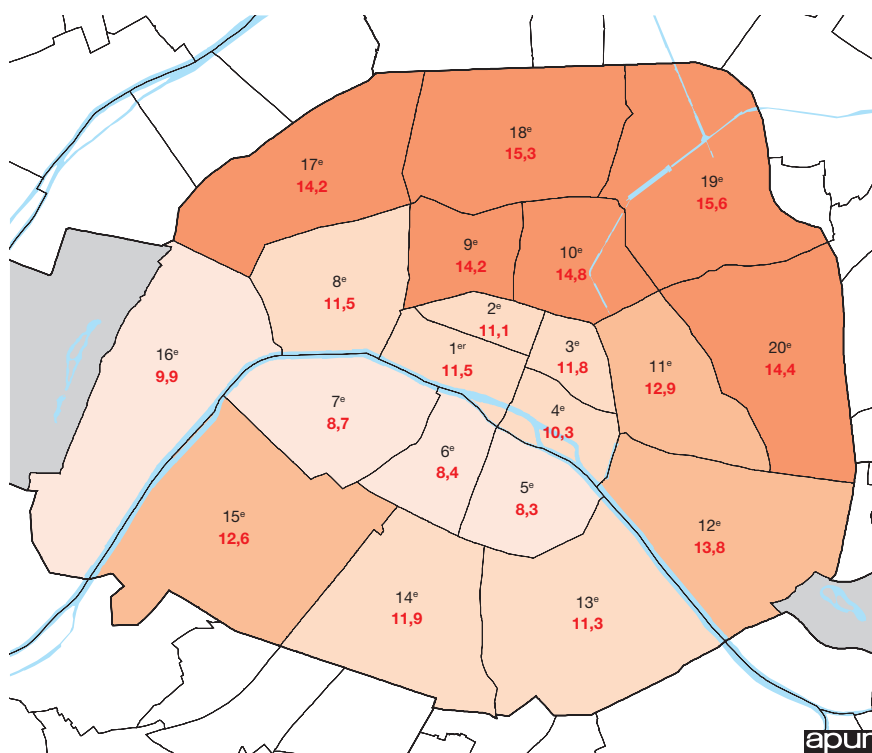
bien couverts et les quartiers de la couronne parisienne de la rive droite de la Seine pour lesquelles les besoins d'accueil apparaissent plus importants.

Dans tous les cas, les besoins d'accueil identifiés peuvent appeler des politiques publiques de différentes natures, en fonction du type de besoin et du profil des populations.

<http://www.apur.org/etude/petite-enfance-index-synthese-besoins-accueil-enfants-3-ans>

Les naissances à Paris, analyse des évolutions récentes

La courbe des naissances s'est infléchi ces trois dernières années à Paris. Le nombre de naissances comptabilisées au domicile de la mère est passé progressivement de 31 450 en 2010 à 28 945 en 2013 soit environ 2 500 naissances de moins en 3 ans (-8 %). La baisse est un peu plus ample si on la mesure par rapport au point haut de l'année 2002 (32 237 naissances). Par rapport à cette année record, on compte à Paris environ 3 300 naissances de moins en 2013. Tous les arrondissements sont concernés par la baisse de la natalité, à l'exception du 12^e arrondissement. L'Île-de-France et la France enregistrent aussi une baisse de la natalité entre 2010 et 2013 mais moins prononcée (-3 % en France, -2 % en Île-de-France). Pour l'Insee, elle se relie à une diminution du nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans ainsi qu'à une légère baisse de la fécondité, apparue en 2010 et qui se relie sans doute à la situation économique, une partie des couples reportant leur projet de naissances ou y renonçant. Les Parisiennes, plus diplômées et plus souvent cadres, font moins d'enfants et tendent à retarder l'arrivée de leur premier enfant. Le décalage se traduit par une baisse importante de la fécondité chez les femmes de 20-24 ans et surtout de 25-29 ans, compensée par une hausse très nette chez celles de 35-39 ans. Le mouvement est assez général en France mais nettement plus accentué à Paris. Ce recul du calendrier des naissances finit



Taux de natalité en 2013

Nombre de naissances
pour 1 000 habitants

- Plus de 14
- De 12 à 14
- De 10 à 12
- Moins de 10

Paris = 12,9

Source : Insee, État civil 2013,
recensement de la population (Insee) 2011

par impacter le nombre final d'enfants par femme, la fécondabilité diminuant sensiblement à partir de 35 ans. Le mouvement est sans doute accentué par la conjoncture : des études montrent que dans un contexte économique morose avec de faibles niveaux de confiance en l'avenir, les femmes les plus diplômées ont tendance à retarder encore l'arrivée du premier enfant, à l'inverse des femmes moins diplômées.



d'un partenariat avec la DPVI et l'Université La Sorbonne – Paris IV. Six quartiers ont fait l'objet d'enquêtes en 2011-2013 : Porte Pouchet (17^e), Goutte d'or (18^e), Cité Michelet (19^e), Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e), Porte de Vanves (14^e), Porte Montmartre (18^e). En 2014, le travail a consisté en une consolidation des données quantitatives sur ces six premiers quartiers. Les résultats font apparaître que les principales attentes des habitants, quel que soit leur profil, concernent la propreté et la sécurité, suivies des nuisances sonores et de l'image du quartier qu'il faudrait améliorer. Les principales améliorations relevées par les habitants sur la période récente concernent l'état général des logements ainsi que l'offre de commerces. Un autre résultat intéressant concerne les nouveaux aménagements : lorsqu'ils en ont connaissance, les habitants en sont très satisfaits. Mais certaines réalisations ne sont pas connues ou encore trop peu fréquentées par les publics cibles.

Espaces publics dans les quartiers

d'événements, activités « hors les murs ») et d'aménagement légers (mobilier temporaire, signalétique) – pouvant permettre de développer l'usage de ces espaces et d'en réduire les dysfonctionnements.

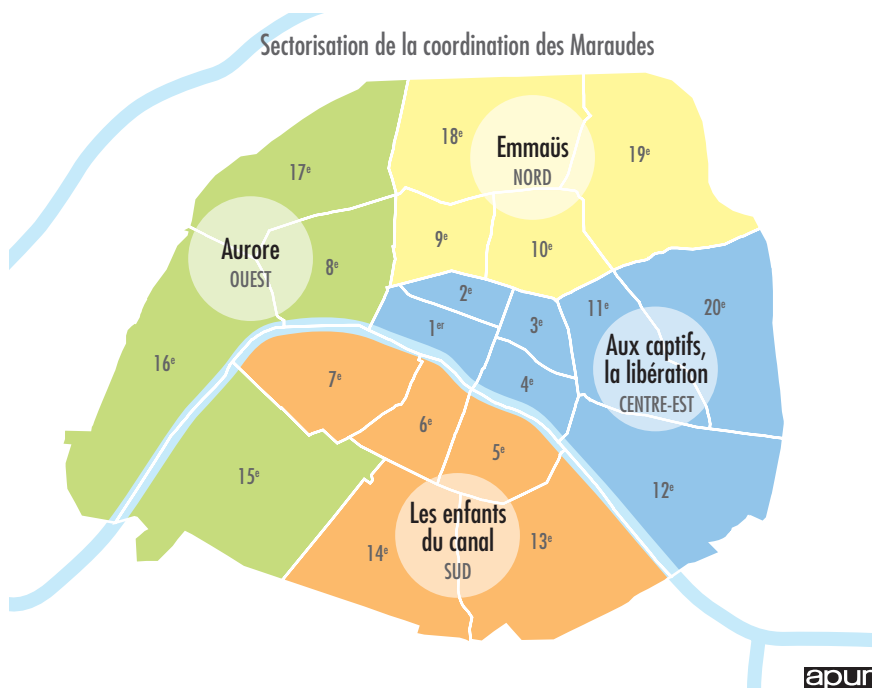
Lutte contre la grande exclusion : revue synthétique des données chiffrées disponibles

Dans le cadre de son programme de travail, l'Apur a contribué au diagnostic partagé par les acteurs (grands chefs d'entreprise, représentants de l'État, élus des Parisiens, monde associatif, chercheurs, artistes...) réunis par la Ville de Paris dans l'objectif de faire de la lutte contre l'exclusion une grande cause parisienne lors de cette mandature.

Dominique Alba, a présenté le diaporama Lutte contre la grande exclusion, revue synthétique des données chiffrées disponibles mis à disposition du grand public.

L'objectif de ce rendez-vous était de partager un diagnostic, sur la base duquel trois groupes de travail vont se réunir sur les thèmes suivants :

- Prévenir : personne ne devrait être conduit à la rue et qu'il est donc nécessaire d'agir en amont ;
- Intervenir : la situation de rue ne doit pas empêcher l'accès aux services les plus essentiels et parce que toute personne qui exprime une demande de sortie de



rue doit pouvoir être accompagnée dans son parcours ;

- Insérer durablement : l'insertion et le retour au droit commun doivent être des objectifs partagés.

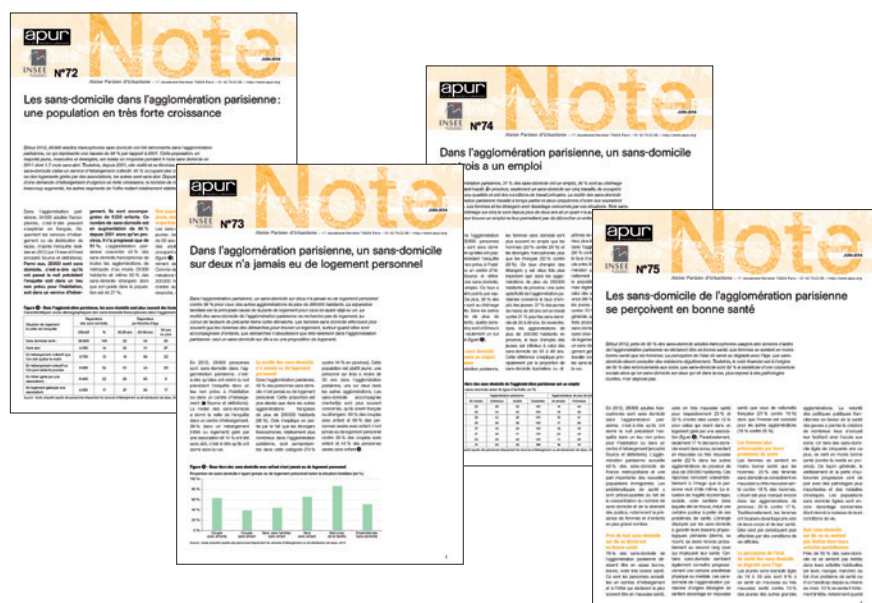
Au terme des échanges de ces trois ateliers, un Pacte parisien contre la Grande Exclusion sera signé, feuille de route partagée pour l'ensemble des acteurs qui proposera des solutions opérationnelles.

<http://www.apur.org/etude/lutte-contre-grande-exclusion-revue-synthetique-donnees-chiffrees-disponibles>

Les sans-abri à Paris et dans la métropole – Enquête sans domicile

L'Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas effectuée en 2001 a été reconduite par l'Insee et l'Ined en 2012. Elle a permis de réaliser quatre notes en partenariat entre l'Apur et l'Insee Île-de-France sur les sans-domicile dans l'agglomération parisienne.

- Combien sont-ils, qui sont-ils, quelles évolutions depuis 2001 ?
- Quelles sont leurs conditions de logement, quels sont leurs parcours ?
- Quelles sont leurs conditions d'emploi ?
- Comment perçoivent-ils leur état de santé ?



<http://www.apur.org/note/sans-domicile-agglomeration-parisienne-une-population-forte-croissance>
<http://www.apur.org/note/agglomeration-parisienne-un-sans-domicile-sur-deux-jamais-eu-logement-personnel>
<http://www.apur.org/note/agglomeration-parisienne-un-sans-domicile-sur-trois-a-un-emploi>
<http://www.apur.org/note/sans-domicile-agglomeration-parisienne-se-percoivent-bonne-sante>

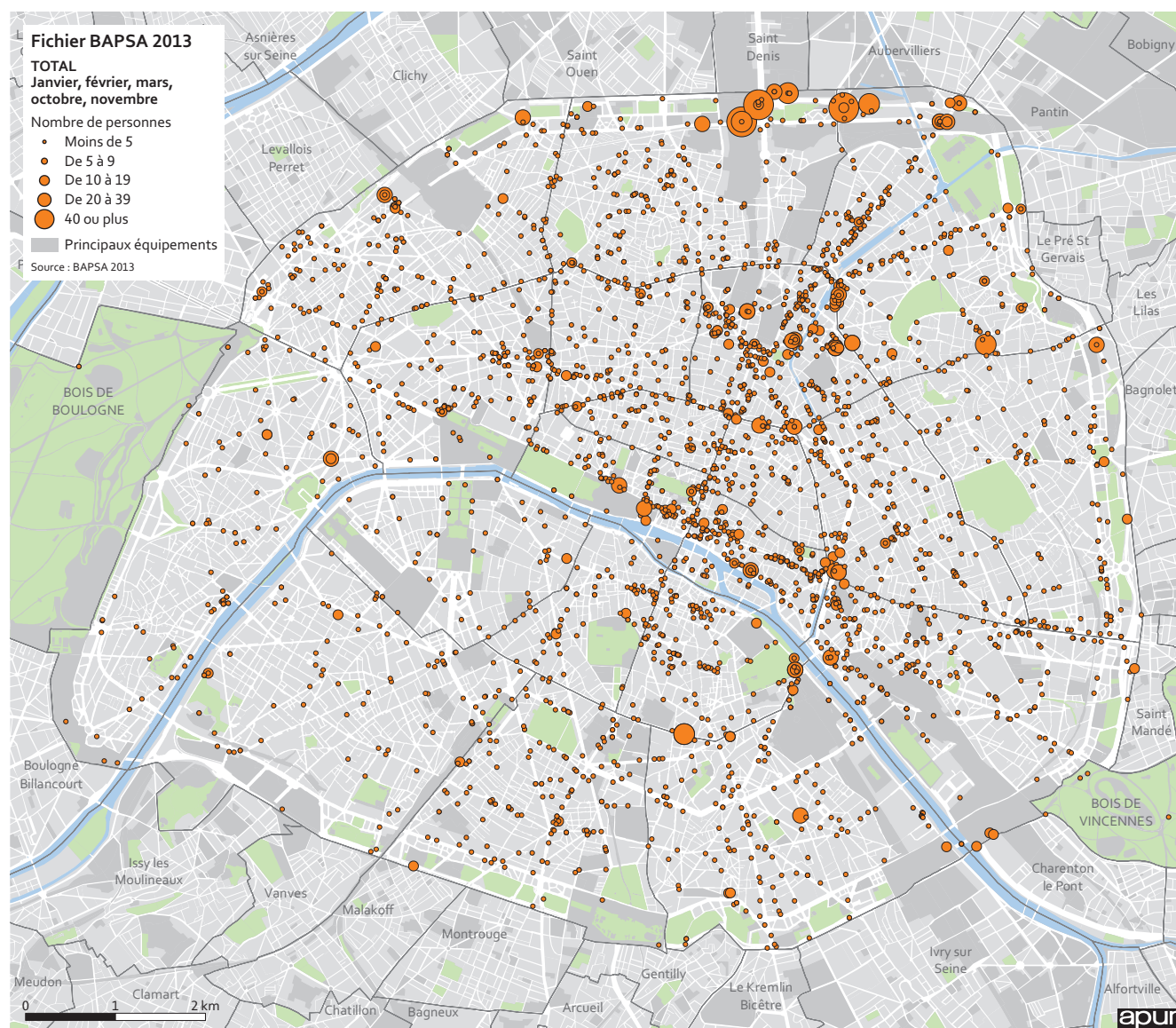
Les sans-abri à Paris et dans la métropole – urgence sociale/ état des lieux prospectif

La question des sans-abri à Paris et en petite couronne ne laisse pas indifférent. Elle agace, émeut, révolte, désintéresse... Devant une demande toujours croissante et multiple, le système de prise en charge s'est progressivement structuré et enrichi, notamment à Paris. Si l'État reste l'acteur majeur de la prise en charge de l'hébergement, la ville de Paris a inscrit la solidarité comme priorité de son action municipale. La ville de Paris a encouragé et soutenu

la coordination des maraudes ainsi que la création de maraudes spécialisées. Elle a multiplié les lieux d'accueil de jour, des lieux où recevoir une aide administrative, où se laver, où se restaurer. Les bagageries commencent à se généraliser et l'hébergement temporaire d'urgence a offert 13 296 nuitées en 2011-2012. L'offre utilisant des lieux en attente de réhabilitation a été également développée. Le guide des solidarités reflète de l'importance des équipements accessibles et dédiés aux sans-abri. Un volet prospectif vient enrichir l'étude autour de propositions visant à compléter cette offre de prise en charge avec

des solutions de très grande urgence, temporaires, mobiles afin d'apporter des réponses à l'embolisation des dispositifs d'accueils et d'hébergement et la présence toujours croissante des sans-abri dans l'espace public.

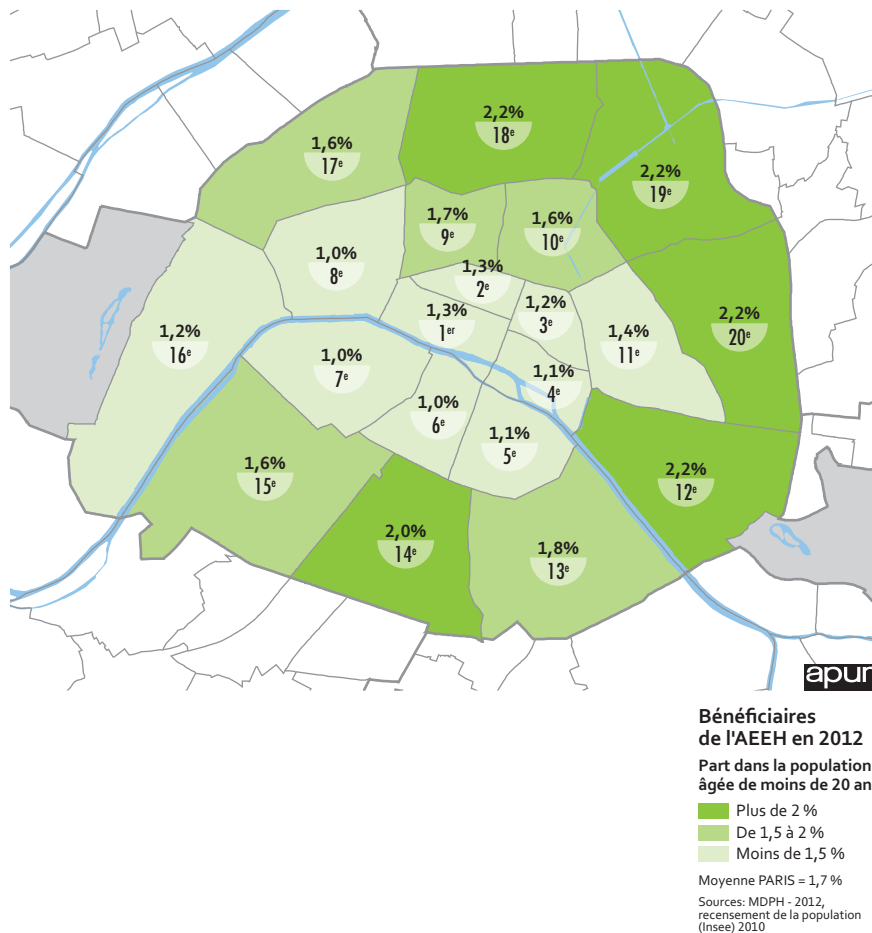
Cette politique multidimensionnelle permet de prévenir l'apparition de situations de grande précarité, d'accompagner ceux en grande difficulté et de coordonner l'ensemble des acteurs en charge de ces personnes. Il s'agit d'apporter des réponses multiples à la diversité des situations dans une logique d'inclusion durable.



<http://www.apur.org/etude/sans-abri-paris-metropole-urgence-sociale-lieux-prospectif>

Les publics de la Maison départementale des personnes en situation de handicap de Paris en 2012

Cette note analyse les données de la Maison départementale des personnes en situation de handicap de Paris au 31 décembre 2012. Elle propose un portrait générique des populations enfants et adultes qui ont une reconnaissance administrative de leur handicap par la MDPH et ce, décliné par sexe, âge, arrondissement de résidence et types de déficience. 125 600 parisiens en situation de handicap sont connus par la MDPH, soit 5,6 % de la population générale. Cette proportion augmente avec l'âge du fait d'une plus grande prévalence du handicap après 40 ans. Les hommes sont surreprésentés parmi les populations reconnues par la MDPH. 56 % d'homme pour l'allocation adulte handicapé et 65 % de garçon pour l'allocation d'éducation d'enfant handicapé. Une concentration dans un croissant Nord/Est/Sud est récurrente pour chaque type d'aide. Les déficiences psychiques sont, pour l'ensemble de ces publics, particulièrement surreprésentées.



Études logement et habitat

Programme local de l'habitat de Paris 2011-2016 – Bilan à mi-parcours

Un bilan à mi-parcours du PLH 2011-2016 de Paris a été réalisé en juin 2014 par l'Apur, dans le cadre de l'Observatoire du logement et de l'habitat de Paris, avec le soutien de la Direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris. Ce programme comporte 67 actions regroupées en 4 grands axes.

Axe 1. Atteindre des objectifs volontaristes d'offre nouvelle de logements.

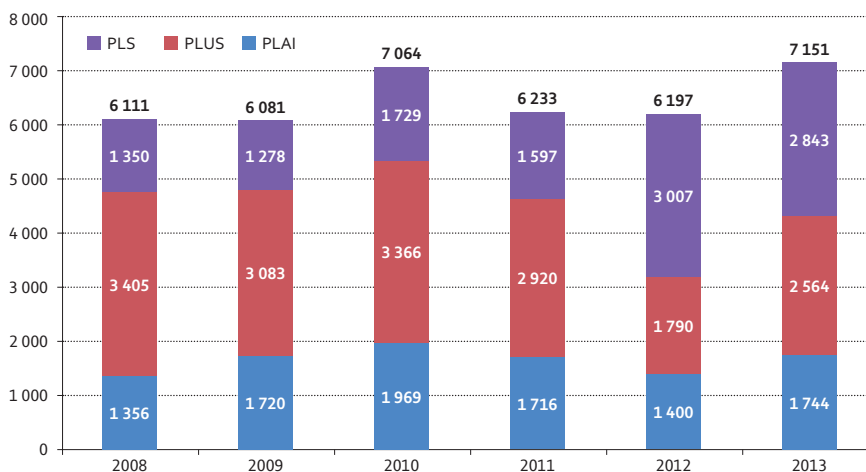
Le PLH 2011-2016 prévoit d'élargir les possibilités de développement de l'offre de logements pour produire 4 500 logements neufs par an. Le bilan fait apparaître que 4 475 logements ont été autorisés chaque année au sens du permis de construire sur la période 2008-2013, dont 5 442 par an sur la seule période 2011-2013.

Le PLH 2011-2016 fixe un objectif de 20 % de logements sociaux parmi les résidences principales à fin 2013 et 25 % en 2030. Au 1^{er} janvier 2014, le bilan fait apparaître un taux de 18,5 % de logements sociaux au sens de la loi SRU (estimation). En considérant les logements sociaux financés non encore livrés, le taux potentiel de logements sociaux SRU est de 20,5 % au 1^{er} janvier 2014.

Axe 2. Adapter l'offre nouvelle et le parc existant à la diversité des besoins.

Le PLH 2011-2016 prévoit en particulier de faciliter l'accès au logement et de répondre aux besoins spécifiques des personnes défavorisées. Le bilan fait apparaître que depuis 2008, près de 12 000 logements gérés par des bailleurs sociaux ont été attribués sur le territoire parisien à des demandeurs de logement. En moyenne, plus de 3 800 de ces attributions ont été réalisées au bénéfice de demandeurs désignés par la Ville de Paris dans le cadre de ses réservations.

Indicateur 1.2.1.1. Nombre de logements sociaux financés au cours de l'année N, par catégorie de financement (PLAI, PLUS, PLS)



Source : Ville de Paris, Direction du Logement et de l'Habitat

Axe 3. Poursuivre les efforts pour une gestion sociale adaptée des différents parcs de logements.

Le PLH 2011-2016 a notamment pour objet de prévenir les expulsions et favoriser le maintien dans le logement des ménages parisiens. De nombreux aides et dispositifs existent et la Ville de Paris s'est attachée à les rendre visibles pour les éventuels bénéficiaires et à les mobiliser de manière optimale pour améliorer ou conforter la situation en matière de logement des ménages parisiens. En outre, depuis l'adoption du PLH, la situation des ménages en matière d'expulsion apparaît clairement dans l'outil informatique AIDA et est prise en compte de manière précise parmi les critères de désignation des demandeurs de logement sur le contingent de la Ville.

Axe 4. Poursuivre la requalification du parc de logement et l'adapter aux objectifs du Plan Climat et aux exigences de l'environnement.

Le PLH 2011-2016 prévoit de poursuivre les efforts de requalification du parc de logements privés et d'agir pour prévenir l'insalubrité. Le bilan montre que la politique de prévention de la dégradation a été poursuivie dans un cadre renouvelé : une nouvelle Opération d'amélioration de l'Habitat dégradé (OAHD) a été lancée fin 2011, et grâce à l'Observatoire de prévention de la dégradation des bâtiments d'habitation parisiens (OPDB), les services de la Ville de Paris disposent d'une liste mise à jour chaque année d'immeubles susceptibles d'être dans une situation nécessitant leur intégration dans le dispositif OAHD.

L'accès au logement social à Paris – Analyse de la demande de logement social et bilan des propositions et des attributions de logements sociaux à Paris en 2013

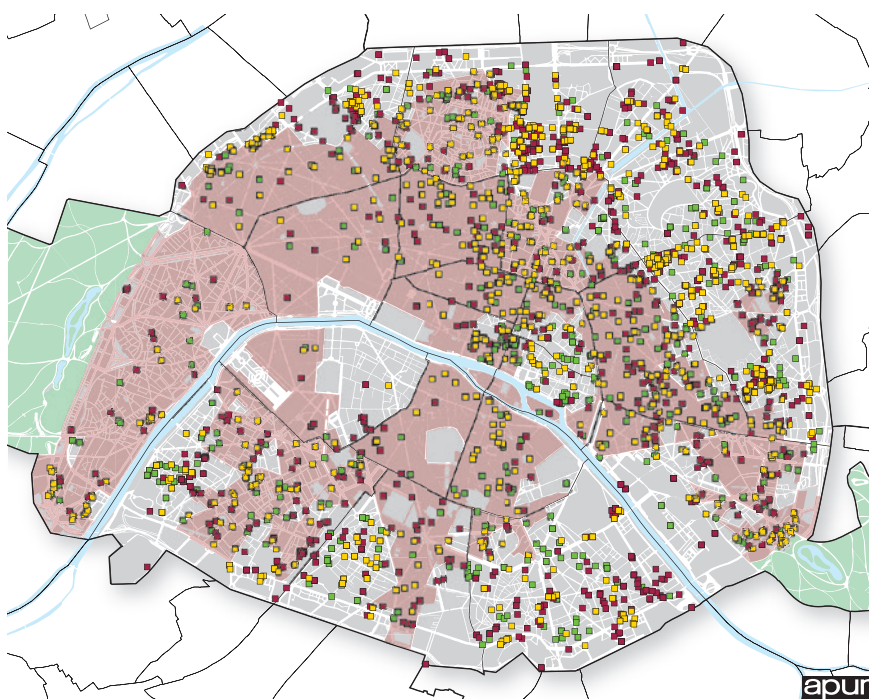
Paris compte 207 684 logements sociaux au sens de la loi SRU au 1^{er} janvier 2013, qui représentent 17,9 % des résidences principales parisiennes. Le nombre de logements aidés et intermédiaires, considérés dans leur ensemble, atteint les 260 000 unités. Mais le faible taux de rotation enregistré au sein de ce parc, 4,6 % au 1^{er} janvier 2013, limite considérablement le nombre de logements à attribuer.

Face à cette offre limitée de logements, le nombre de demandeurs de logements sociaux est particulièrement important dans un contexte d'évolution du dispositif de la demande de logement qui est devenu régional : 134 375 ménages ont renouvelé ou déposé une première demande en 2013 auprès des services de la Ville de Paris. Environ 9 % des ménages parisiens sont demandeurs d'un logement social à Paris.

Près de 12 000 ménages ont obtenu un logement à Paris au cours de l'année 2013, un nombre en légère baisse par rapport à 2012. Plus du tiers de ces attributions ont été faites par les bailleurs sur des logements du contingent de réservation de la Ville de Paris (34,2 %), et près d'une attribution sur cinq est faite suite à une désignation de la Préfecture de Paris dans le cadre des réservations « 25 % social » et « 5 % fonctionnaires » (19,3 %). Les autres logements attribués l'ont été sur les contingents des employeurs et organismes collecteurs du 1 % (16,1 %), de l'État réservataire pour les fonctionnaires (conventions spécifiques prévues dans le CCH) (7,6 % de l'ensemble des attributions), d'autres réservataires (environ 7 %) mais aussi sur le contingent propre des bailleurs sociaux (14,7 %).



© Apur — David Boureau/Architectes : A. Becker, J. Pauré, P. Pflughaupt — Vous êtes ici architectes



**Logements sociaux agréés
de 2001 à 2013 selon le mode
de production et zone de déficit
en logement social**

- Construction neuve
- Acquisition réhabilitation
- Acquisition conventionnement
- Périmètre de déficit en logement social

Source : Ville de Paris - 2014

<http://www.apur.org/etude/acces-logement-social-paris-analyse-demande-logement-social-bilan-propositions-attributions>
<http://www.apur.org/note/chiffres-logement-social-paris-2014>

Cartographies interactives (datavisualisation) :
http://www.apur.org/dataviz/logement_social/onglet.html
http://www.apur.org/dataviz/logement_social/index.html

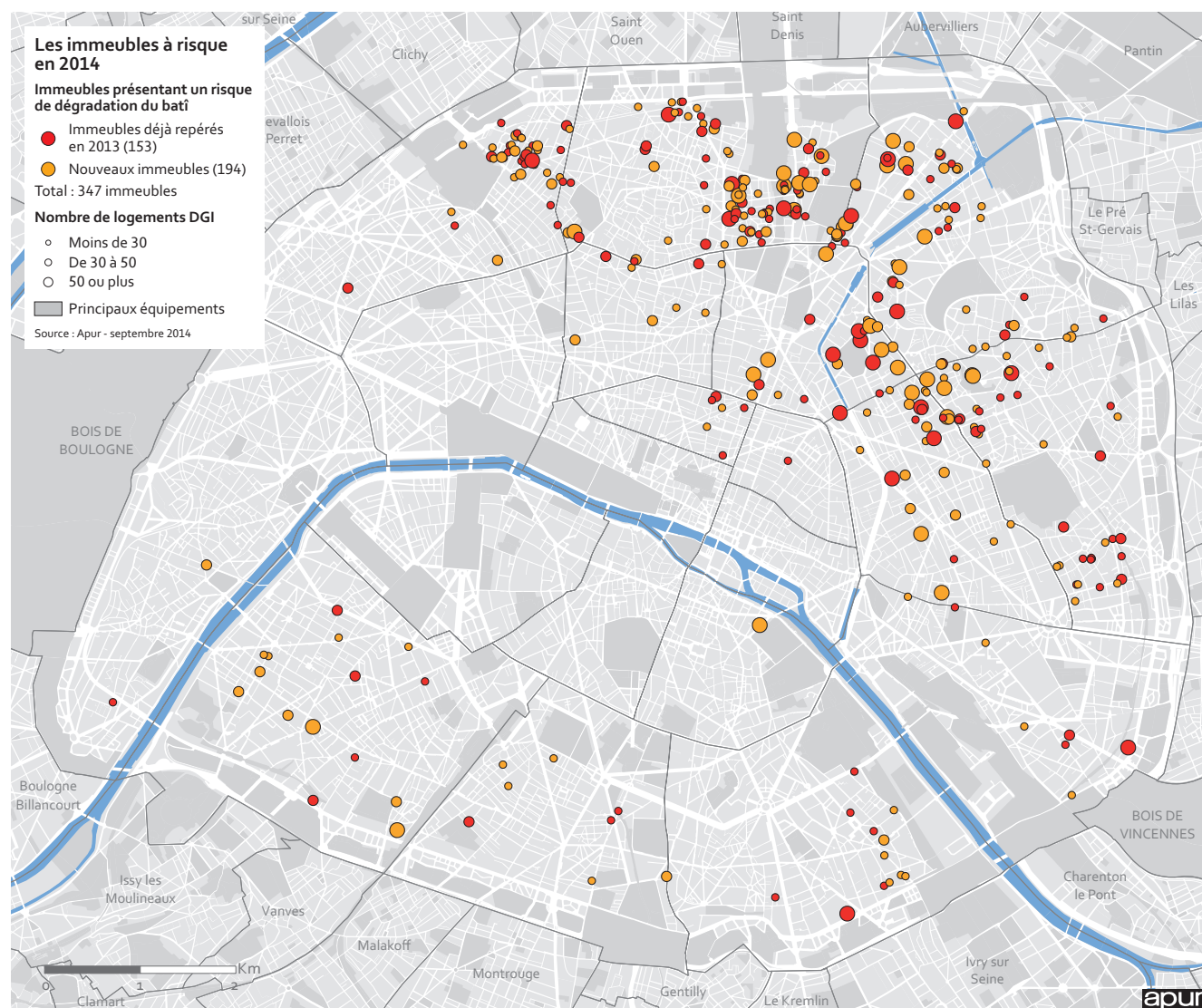
Observatoire de la prévention de la dégradation des immeubles d'habitation à Paris – Résultats 2014

À la suite de l'achèvement du plan de résorption de l'habitat indigne (2002-2010), la démarche de prévention initiée dès 2008 se poursuit. Son but est de prévenir la dégradation des immeubles anciens à Paris et d'éviter à de nouveaux immeubles de tomber dans la spirale de l'insalubrité. Comme les années précédentes, une analyse statistique a été réalisée visant à passer au crible les points de fragilité des immeubles parisiens, au travers d'indicateurs tels que la part des petits logements locatifs, les mises en demeure au titre de

la sécurité et de la salubrité, les diagnostics d'accessibilité au plomb, le poids des demandeurs de logement social, les factures d'eau impayées pour les immeubles, ainsi que la présence de termites et le fait qu'un immeuble d'habitat soit issu de la transformation d'un hôtel meublé. Il en ressort une notation à l'immeuble qui exprime une présomption de risque de dégradation.

En 2014 ces travaux font ressortir 347 immeubles anciens qui présentent des signes de fragilité. Ce sont pour l'essentiel

des immeubles en copropriété, localisés dans les arrondissements du Nord-Est parisien (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements). Réalisé en liaison avec la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris, l'exercice s'inscrit dans une perspective opérationnelle de suivi et de prévention, les présomptions statistiques étant mises au service d'une intervention administrative aussi précoce que possible.



<http://www.apur.org/etude/observatoire-prevention-degradation-immeubles-habitation-paris-resultats-2014>

Études commerce, immobilier d'entreprise et développement économique

L'évolution des commerces à Paris – Inventaire des commerces 2014 et évolutions 2011-2014

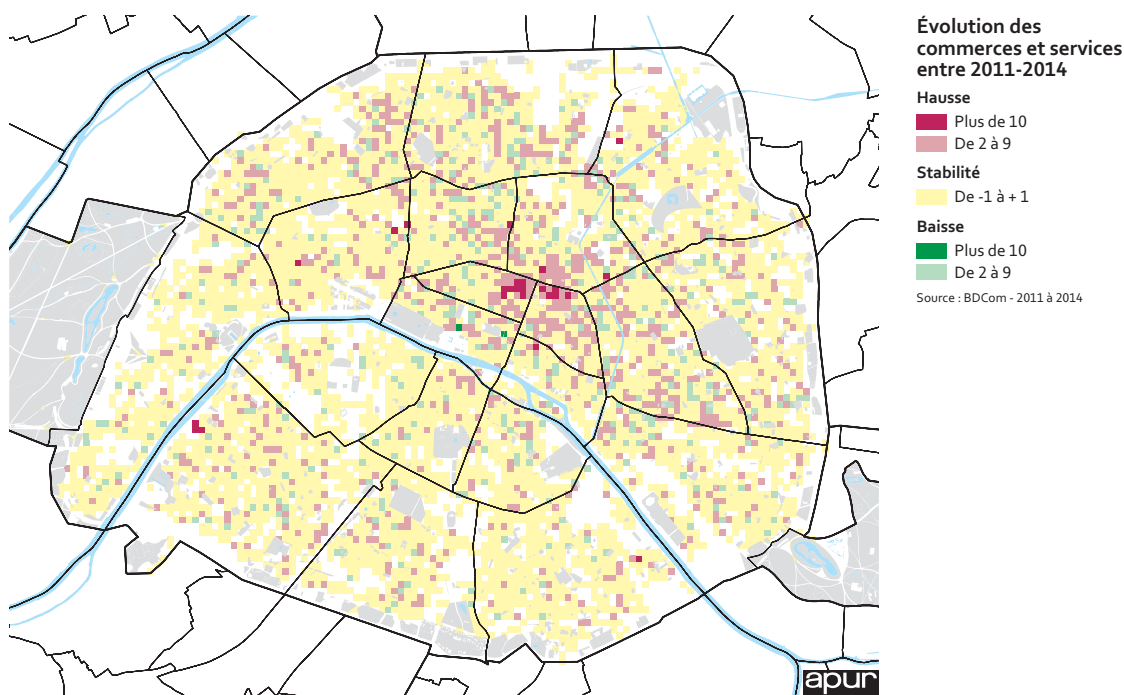
Un nouveau recensement des commerces parisiens a été réalisé en avril 2014, à l'initiative de la Ville de Paris, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et de l'Apur. Plus de 62 000 commerces et services commerciaux ont été dénombrés, ce qui traduit une forte densité commerciale, notamment par rapport aux centres-villes des grandes villes de province ou par rapport au centre de Londres.

Ce recensement met en lumière les évolutions du tissu commercial depuis avril 2011, date de la précédente enquête.

On relève une légère hausse du nombre de commerces (+ 0,3 % par an) qui marque une inversion de tendance par rapport aux enquêtes précédentes. Les activités liées à la santé et aux soins à la personne voient le nombre de leurs établissements augmenter, notamment les opticiens. C'est également le cas de la restauration rapide. Les supérettes alimentaires continuent leur progression. Le commerce de gros, localisé dans certains quartiers du centre de l'est de Paris, voit diminuer le nombre de ses magasins, y compris dans le quartier

de Sedaine Popincourt où il augmentait jusqu'alors. Des baisses du nombre de commerces sont constatées aussi dans les secteurs de l'ameublement et de l'équipement de la maison et pour certains commerces liés à la culture et aux loisirs. Enfin, la vacance des locaux implantés en rez-de-chaussée est en diminution de 2011 à 2014. Leur proportion est de 9,1 %.

L'étude annuelle sur les rues commerçantes (BDRues) a été réalisée comme les années précédentes et sera mise en ligne en 2015.



<http://www.apur.org/etude/evolution-commerces-paris-inventaire-commerces-2014-evolutions-2011-2014>

Cartographie interactive (datavisualisation):
http://www.apur.org/dataviz/BDCOM_evolution/index.html

Le grand commerce à Paris et en Île-de-France – Les commerces de plus de 1 000 m², répartition territoriale et par domaine d'activité

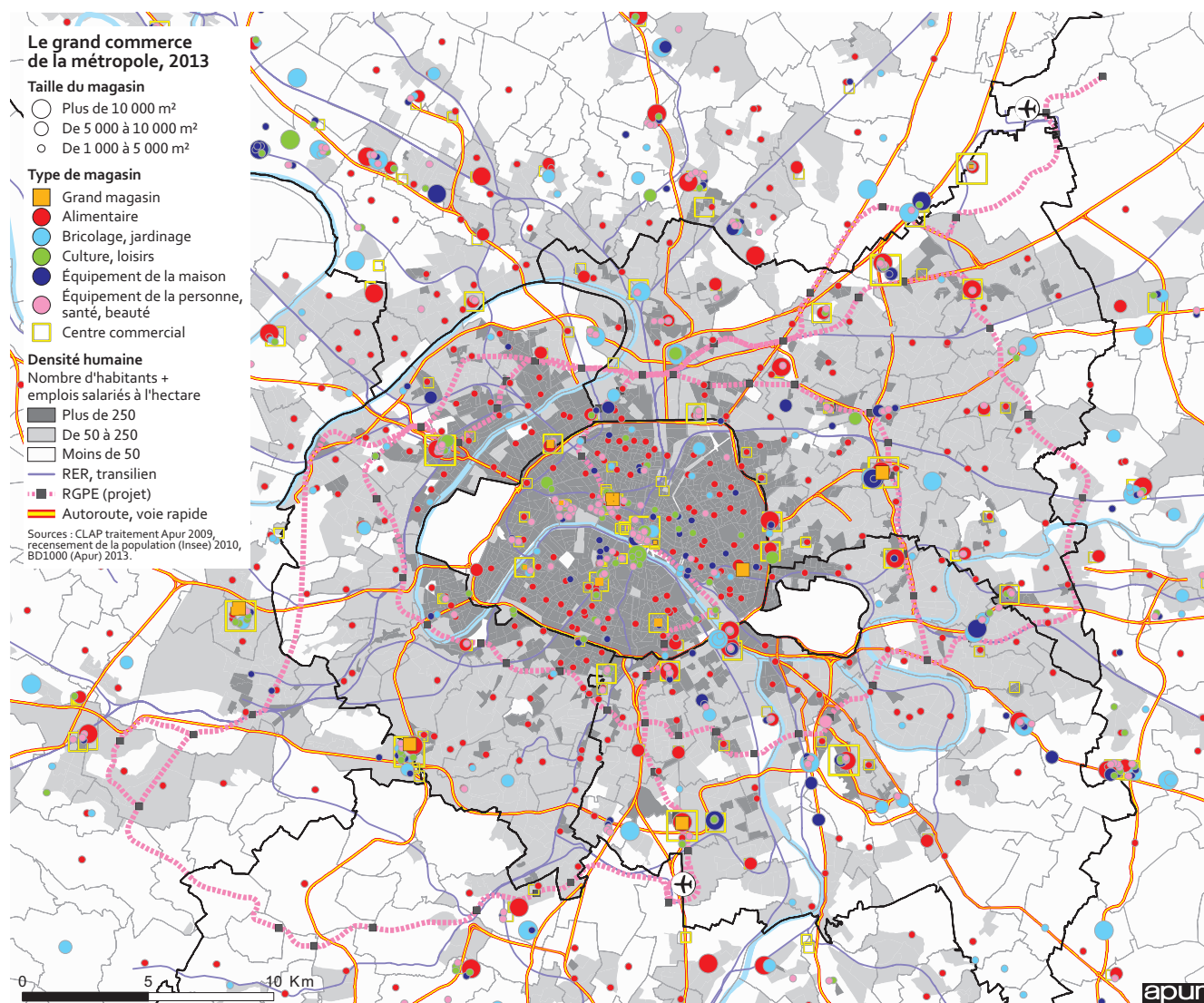
Alors que Paris et sa métropole sont en pleine mutation urbaine et que celle-ci devrait s'intensifier dans les années à venir, le commerce poursuit en parallèle son évolution avec l'apparition de nouvelles surfaces commerciales. Malgré la crise économique en cours et le développement exponentiel du e-commerce notamment, les superficies des territoires parisiens et métropolitains consacrées à cette activité ne cessent de progresser alors que d'autres types d'activités sont en recul.

Avec environ 1 800 établissements d'une surface de vente supérieure ou égale à 1 000 m², le grand commerce propose une offre répartie sur plus de 5,8 millions de m² à Paris et en Île-de-France. Cette superficie commerciale est répartie sur les huit départements franciliens au sein d'espaces distincts.

Cette étude est l'occasion pour la Ville de Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris IDF et l'Apur de se doter d'un outil d'analyse complémentaire de ceux existants sur la question du commerce et plus particulièrement le grand commerce sur les territoires parisiens et métropolitains, tant par la nature des activités exercées que par les concentrations observées

sur certaines parties du territoire.

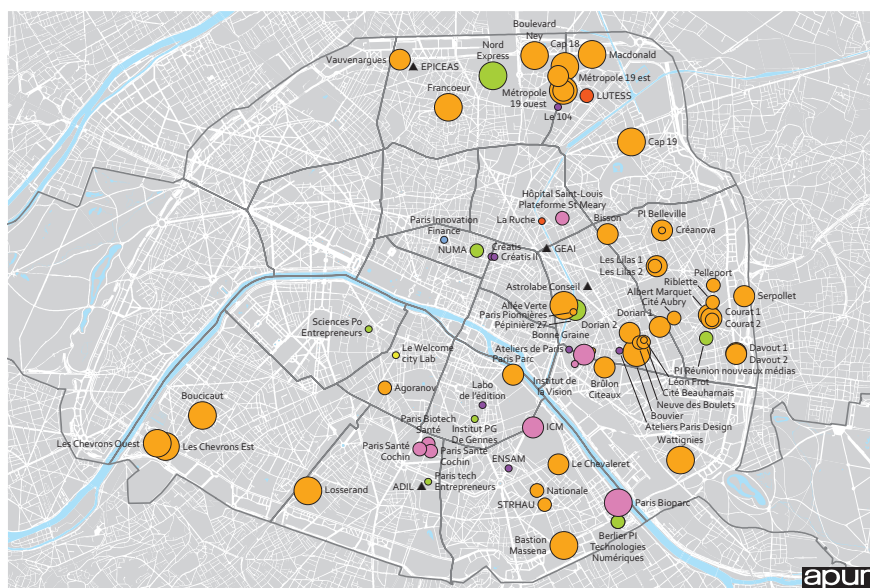
Ce travail montre le rôle joué par les centres commerciaux dans le développement des grands commerces, il est également l'occasion d'analyser le poids de chacun des secteurs d'activités concernés, enfin il évoque les perspectives d'évolution de ces grands établissements dans les années à venir en fonction des tendances observées : importance croissante des services proposés aux clients, développement du e-commerce, nouveaux modes de consommation (les « drive »)...



L'offre de locaux d'activités de la Ville de Paris, levier pour la nouvelle économie

Les locaux mis à disposition des entreprises par la Ville de Paris représentent en 2014 près de 300 000 m² avec plus d'un millier d'entreprises accueillies et 11 000 emplois. Ce parc s'est fortement accru ces dernières années et va continuer à le faire avec 29 000 m² supplémentaires programmés entre 2015 et 2018. S'y ajoutent des projets à financement privé et notamment celui de la Halle Freyssinet avec 1 000 Start-up attendues sur 30 000 m² à l'horizon 2016-2017.

L'évolution 2000-2010 a été marquée par une diversification des structures pour mieux adapter l'offre de locaux aux besoins des jeunes entrepreneurs. Un ciblage des entreprises accueillies en direction des plus innovantes dans les secteurs du numérique, de la création, du design... s'est traduit par l'accueil de start-up dans des structures nouvelles. Mais également



Offre d'accueil pour les porteurs de projet et les jeunes entreprises à Paris, structures publiques

dans les anciens hôtels industriels, au fur et à mesure des départs d'entreprises qui y étaient installées.

Cette note donne à voir l'offre de locaux municipale, ses caractéristiques et l'utilisation qu'en font les entreprises.

Travaux poursuivis en 2015

<http://www.apur.org/note/offre-locaux-activites-ville-paris-levier-nouvelle-economie>

Les « travailleurs clés » à la Française ? Phase 2, analyse qualitative

L'Atelier parisien d'urbanisme a été retenu par La Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île de France (DRIHL Île de France) pour une mission de réflexion afin d'élaborer une approche francilienne de la notion des « travailleurs clés » et parvenir à des propositions en matière de politiques du logement. Est-il pertinent de favoriser l'accès au logement de personnes exerçant des fonctions particulières dans l'objectif d'atténuer les effets négatifs de la crise du logement sur le fonctionnement de la métropole et son économie ?

Le présent rapport, réalisé dans le cadre de la 2^e phase de l'étude, apporte un éclairage qualitatif sur la question des travailleurs clés. Cette démarche qualitative s'inscrit en complément de l'analyse quantitative afin de fournir des éléments « invisibles » et d'alimenter la réflexion qui servira de socle aux recommandations. En allant directement recueillir les récits et les avis



de ménages franciliens considérés comme exerçant une profession dite « clé » ainsi que ceux des professionnels (Drh, assistants sociaux), l'étude met en lumière les principales stratégies déployées par les ménages franciliens lors de mobilités professionnelles, résidentielles et quotidiennes. Il ressort des entretiens que les logiques personnelles prennent le pas sur les motivations professionnelles. C'est la famille qui structure d'abord les choix en matière de logement. En outre, la relation au territoire est complexe, entre villes idéales et zones repoussoirs et il s'avère que les critères de mobilité ne sont pas autant au cœur des préoccupations qu'on pouvait initialement

le penser. Les entretiens ont également fait apparaître que les ménages ont souvent des stratégies fondées sur une appréhension biaisée du fonctionnement du marché du logement. Leur perception erronée du marché du logement, entre autocensure et fantasme des « profiteurs », génère une grande frustration/ressentiment face notamment à « l'opacité » des critères d'attribution des aides au logement en général et des logements sociaux en particulier. Les ménages enquêtés évoquent alors leurs stratégies palliatives, et certains « optimisent » leur situation, se débrouillent et bricolent (se précarisent parfois) pour correspondre aux critères (supposés) de sélection...

<http://www.apur.org/etude/travailleurs-cles-francaise-phase-2-analyse-qualitative>

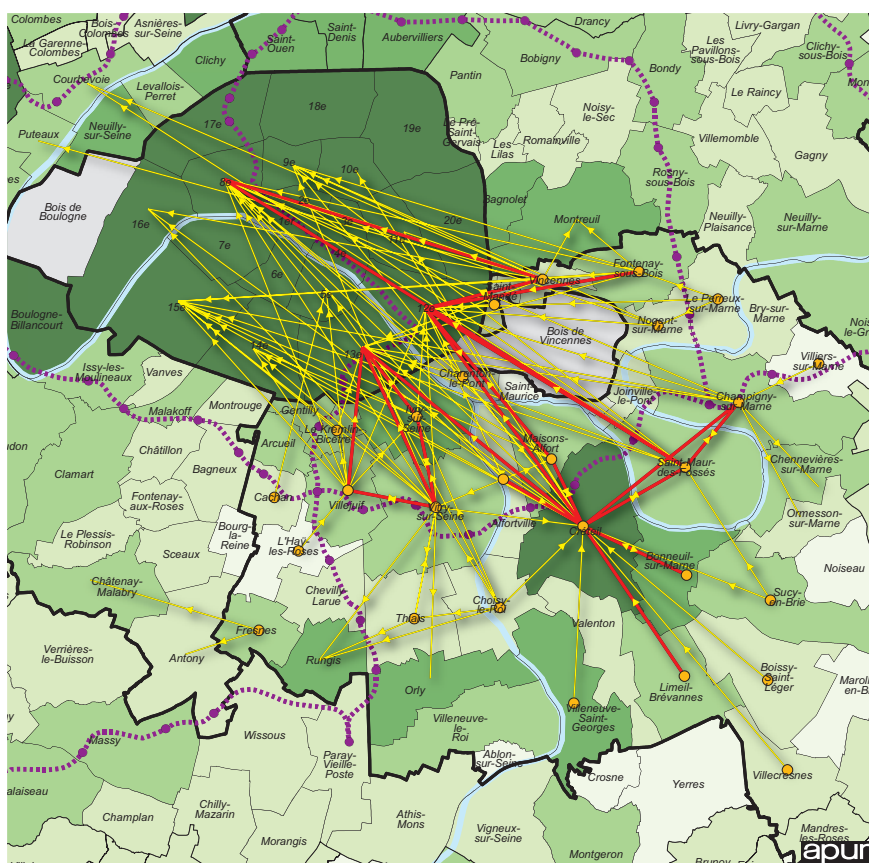
Les « travailleurs clés » à la Française ? Phase 2, analyse statistique – Professions clés, distances domicile- travail et conditions de logement

Ce rapport apporte un éclairage statistique sur la question des travailleurs clés. Afin d'identifier et d'être en mesure de quantifier la population des travailleurs clés en Île-de-France, il fixe tout d'abord une définition statistique des travailleurs clés. La définition retenue ne prétend pas à l'exhaustivité mais permet d'avoir une base pour analyser statistiquement cette notion adaptée au cas francilien.

Puis est analysé ce qui caractérise la population des travailleurs clés ainsi définis par rapport aux autres travailleurs franciliens, en ce qui concerne notamment les distances domicile-travail, considérant qu'une grande distance peut entraîner des difficultés particulières. Le rapport donne à voir les professions de ceux qui habitent le plus loin de leur lieu de travail et celles de ceux qui, à l'inverse, habitent le plus près de leur lieu de travail.

Les facteurs considérés par les travailleurs clés pour asseoir leur choix de lieu d'habitation font l'objet d'un travail d'analyse spécifique, en particulier les facteurs lieu de travail et distance domicile-travail. La balance entre condition de logements (statut d'occupation, typologie du logement, nombre de pièces par personne du ménage) et distance domicile – travail est particulièrement examinée. Enfin, le rapport apporte des éléments pour apprécier dans quelle mesure l'éloignement permet aux travailleurs clés d'améliorer leurs conditions de logement, dans un contexte où l'emploi est concentré au centre de la région, là où simultanément les prix immobiliers sont les plus élevés et se concentrent de nombreux petits logements locatifs.

Si les professions clés sont confrontées à la difficulté de se loger à proximité de leur lieu de travail (comme les autres professions), elles semblent bénéficier plus souvent de dispositifs facilitant l'accès au logement existants spécifiques, ou généraux orientés



Où travaillent les actifs qui résident dans le Val-de-Marne ? 2010

- Flux de plus de 1 000 actifs
- Flux de 500 à 1 000 actifs
- Commune de départ

Part des actifs travaillant dans leur commune ou arrondissement de résidence, dans le total des actifs

- Plus de 30 %
- De 25 à 30 %
- De 20 à 25 %
- De 15 à 20 %
- Moins de 15 %

- Réseau du Grand Paris Express (projet)

Source : Recensement de la population (Insee) 2010

à leur bénéfice. En termes statistiques, les travailleurs clés résident un peu moins loin de leur lieu de travail que les autres actifs (9,4 km en moyenne contre 10,9 km). Une partie des travailleurs clés réside à proximité de leur lieu de travail. Ce sont pour les uns des actifs plutôt aisés (médecins, dentistes...) propriétaires de leur logement, pour les autres des actifs plutôt modestes (agents de service hospitalier, ouvriers non qualifiés du traitement des déchets, surveillants administratifs pénitentiaires...) accueillis dans le logement social. En revanche, certains travailleurs clés résident loin de leur lieu de travail, ce sont par exemple les conducteurs des transports en commun (métro, RER...) ou dans une moindre mesure les agents de police de l'État. Leurs emplois sont localisés plutôt au centre de l'agglomération alors que leurs communes de résidence sont dispersées dans la région.

La moitié des salariés des pôles d'emploi franciliens parcourent moins de 10 km pour se rendre à leur travail

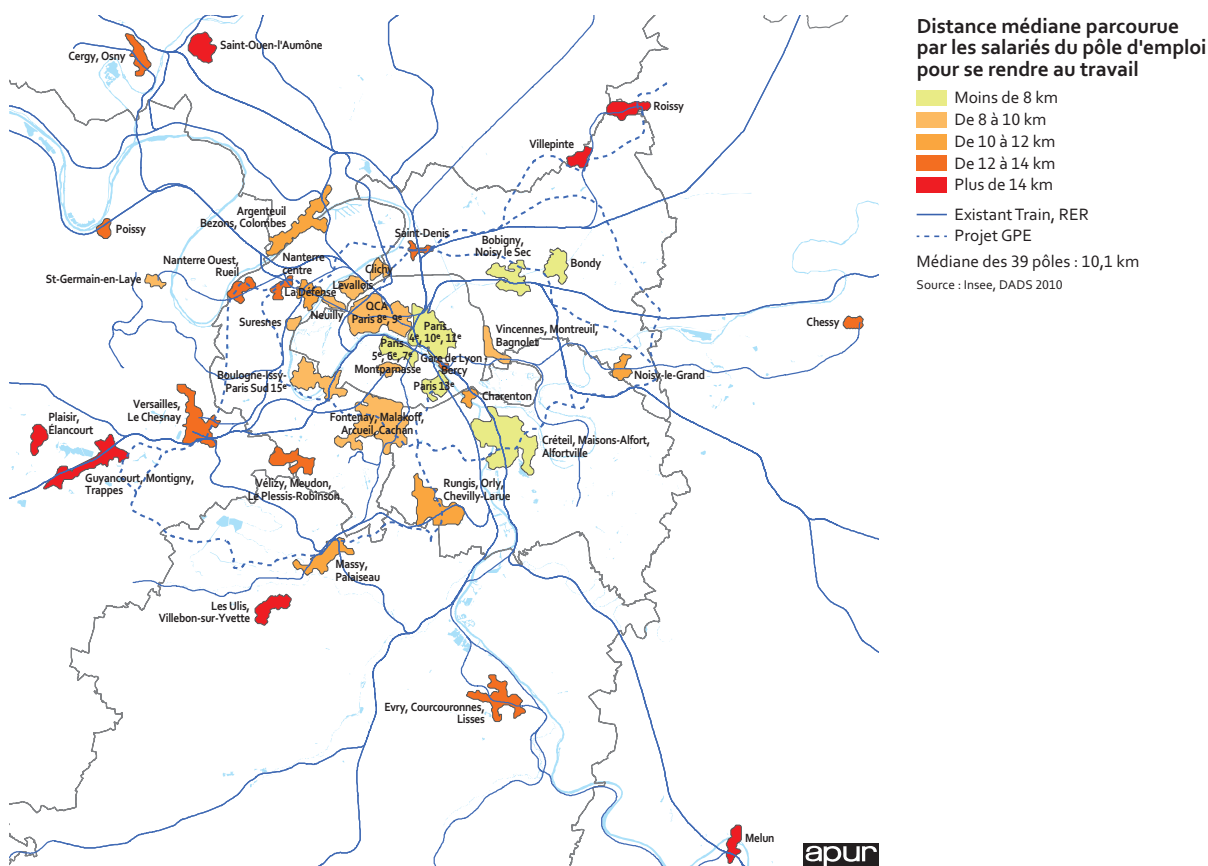
Note réalisée en partenariat avec l'Insee Île-de-France

En Île-de-France, 43 % des salariés travaillent dans un des 39 pôles de plus de 10 000 emplois. La connaissance des déplacements dans les pôles d'emploi franciliens s'inscrit dans le cadre du projet du Grand Paris dont un des objectifs est de raccourcir les trajets domicile-travail des Franciliens. La moitié des salariés des pôles d'emplois franciliens parcourent moins de 10 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Les deux principaux pôles d'emploi, le Quartier Central des Affaires et La Défense, attirent des salariés résidant dans l'ensemble de la région et au-delà, parce qu'ils sont mieux desservis par les transports en commun et

offrent une diversité d'emplois. La distance médiane parcourue par les salariés pour se rendre à leur travail est plus courte lorsque le pôle d'emploi est situé dans un territoire dense en population et en emploi, c'est-à-dire au centre de l'agglomération. Le futur Grand Paris Express améliorera la desserte de certains pôles excentrés.

La distance au lieu d'emploi varie aussi selon les caractéristiques des salariés. La distance médiane parcourue par les femmes est un peu plus courte que pour les hommes, et plus courte pour les employés que pour les professions intermédiaires ou les cadres. La distance médiane parcourue pour se rendre au travail dépend également du secteur d'activité des emplois du pôle. Elle est plus

courte pour les salariés des pôles administratifs et plus longue pour les pôles spécialisés dans le transport. Certains pôles ont des difficultés à recruter leurs salariés à proximité. Cela s'explique généralement par les différences entre le type d'emplois offerts et les caractéristiques de la population active résidente, par des prix immobiliers élevés à proximité du pôle, ou encore par un manque d'attractivité de certains territoires pour les cadres. Une forte proportion des cadres qui travaillent à Paris et dans les pôles voisins de l'ouest résident à Paris. Les pôles d'emplois de Seine-Saint-Denis attirent des cadres résidant en dehors du département.



<http://www.apur.org/note/moitie-salaries-poles-emploi-franciliens-parcourent-10-km-rendre-travail>

Cartographie interactive (datavisualisation) :
http://www.apur.org/dataviz/poles_emplois/index.html

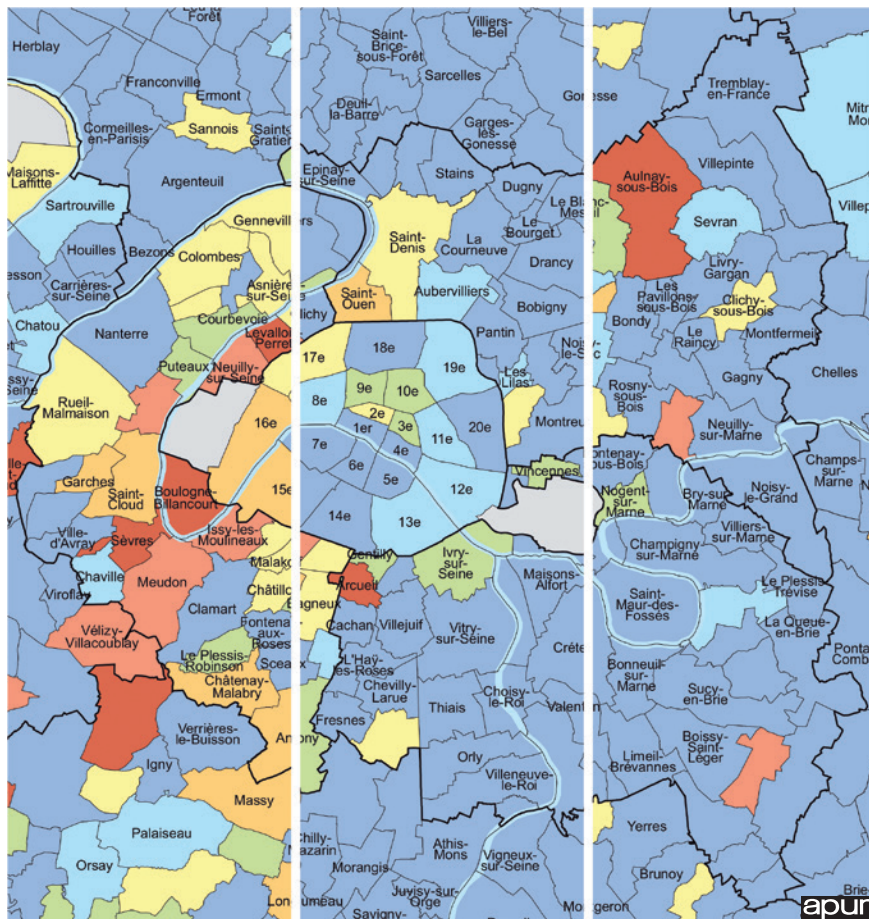
**Nouveaux regards sur l'économie
à Paris – Quelques filières d'avenir :
industries créatives/numérique/
mode/écoactivités**

Cette étude brosse un premier portrait de quatre filières qui partagent une visibilité internationale et une dimension créative et/ou innovante, structurante pour Paris et la métropole.

Ce volet de l'étude est centré sur les filières des industries créatives, du numérique, de la mode et du design, et des éco-activités. Les trois premières d'entre elles ont des contours qui ne font pas consensus et sont encore à géométrie variable, et l'étude a fait le choix de les arrimer à des secteurs d'activités précis de la nomenclature d'activités et de produits, étant admis que leurs périmètres peuvent se superposer et qu'ils peuvent aussi évoluer.

Les industries créatives et le numérique ont en commun d'être géographiquement et sectoriellement très clivés. Leur ancrage sur le front ouest de la métropole, essentiellement dans les Hauts-de-Seine, l'Essonne et les arrondissements ouest de Paris, se double de différences de type et de contenus : taille d'établissement souvent petite à Paris, plus forte présence des activités informatiques, de la publicité et des médias dans les Hauts-de-Seine.

S'agissant de la mode et du design, c'est à la fois une filière dont l'implantation à Paris existe de longue date, et en même temps un secteur en mutation permanente. Si le Sentier apparaît toujours comme l'épicentre de la mode-stylisme, il trouve de nombreux relais de croissance, notamment dans un arc nord constitué par les communes limitrophes de Paris, de Neuilly-sur-Seine à Pantin. L'activité de design est plus difficile à appréhender, tant cette fonction est pour une large part internalisée par des grandes entreprises exerçant aussi bien dans les domaines de l'industrie que des services. Toutefois, lorsque l'activité est indépen-



dante, l'exploitation des données met en évidence la concentration de cette fonction au cœur de la métropole.

Les éco-activités relèvent d'une filière documentée de plus longue date et dont les contours sont moins sensibles au débat. En raison de compétences revenant aux collectivités locales, leur implantation sur le territoire francilien est beaucoup plus uniforme. Elles relèvent pour beaucoup de services non marchands et connaissent un

essor remarquable, lié à la montée en puissance et à la complexité des processus de gestion des déchets et de l'eau, aux vastes chantiers en cours de rénovation thermique des bâtiments, mais également à l'essor des activités de récupération.

Travaux poursuivis en 2015

<http://www.apur.org/etude/regards-economie-paris-filieres-avenir-industries-creatives-numerique-mode-ecoactivites>

**Nouveaux regards sur l'économie
à Paris – Les nouvelles formes
de l'économie : circulaire/sociale
et solidaire/collaborative**

Cette étude dresse un premier portrait des formes émergentes d'économie, dont on constate l'installation dans le tissu parisien et métropolitain.

Ont été retenues pour ce volet d'étude : l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et l'économie collaborative.

Après avoir défini les contours de ces économies, l'étude s'est attachée à regarder les spécificités de leur installation dans le territoire.

On constate alors que :

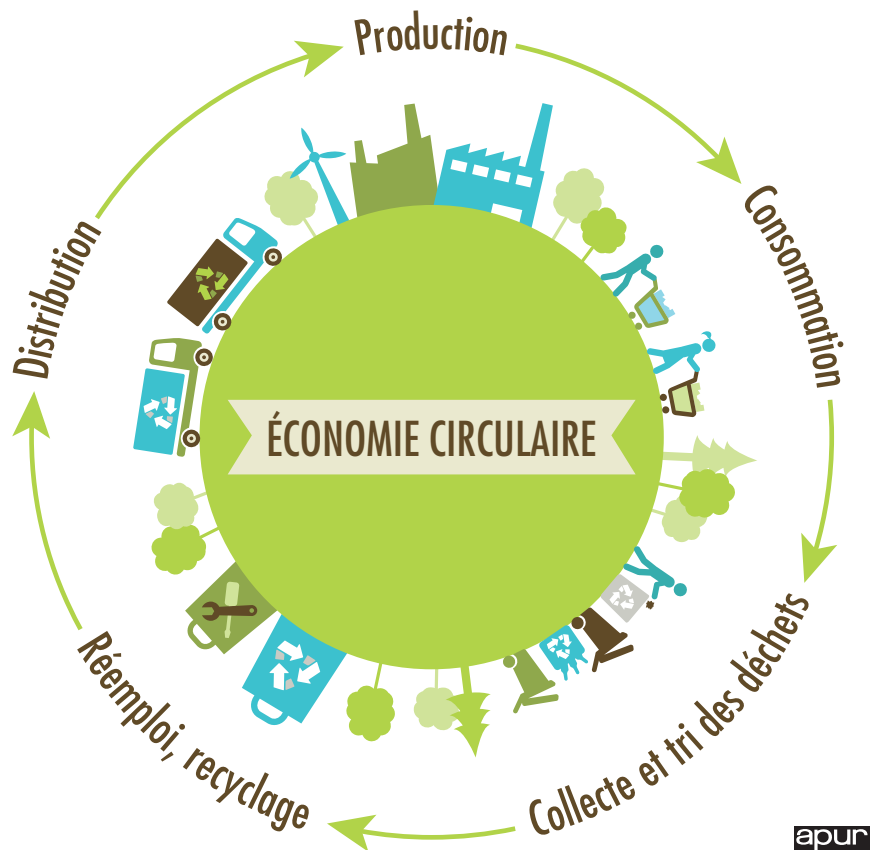
- Les notions de circulaire, social et solidaire et collaboratif ne sont pas fongibles en un seul et même concept mais elles interagissent et se recoupent ;
- Elles ont notamment en commun des valeurs citoyennes et un objectif de faire société ;
- Ces économies produisent des services nouveaux, alternatifs et diversifiés, dont la finalité est l'usager et l'habitant.

Une classification et une première cartographie de ces nouveaux services rendus à l'habitant sont proposées : l'alimentaire, la mobilité, le coworking, les fablabs, les ressourceries, recycleries et accorderies.

Leur installation dans le tissu parisien varie selon le type de service mais on constate un maillage à l'œuvre sur le territoire parisien.

En effet, ces services, parfois permis par les nouvelles technologies numériques, ont besoin de lieux, car ils reposent sur le partage et le lien social. La ville dense semble leur est favorable pour cette raison.

L'observation de leur implantation géogra-



apur

phique montre également qu'ils peuvent à terme devenir un marqueur positif du développement économique des territoires : le centre-est de la métropole est le lieu principal de leur installation.

Travaux poursuivis en 2015

<http://www.apur.org/etude/regards-economie-paris-nouvelles-formes-economie-circulaire-sociale-solidaire-collaborative>

Cartographie interactive (datavisualisation) :

http://www.apur.org/dataviz/nouvelles_economies/index.html

Les évolutions urbaines

L'Apur a accompagné les directions de la Ville de Paris pour réfléchir aux évolutions du tissu urbain parisien, dans un contexte marqué à la fois par la préfiguration de la métropole et le vote de la loi ALUR.

Les enjeux métropolitains en lien avec la Couronne Parisienne ont été appréhendés sous l'angle d'outils pour appréhender le grand paysage et l'impact des transformations en cours et à venir sur les paysages de la métropole, et avec la connaissance du contexte réglementaire des communes de la métropole par le récolement de leurs PLU.

Suite au vote de loi ALUR en mars 2014, la mise en œuvre de la modification générale du PLU votée par le Conseil de Paris en juillet 2015 ainsi que la volonté de mettre en œuvre des objectifs ambitieux en matière de construction de logements et notamment de logements sociaux, se sont traduites par une série de travaux de l'Apur destinés à approcher les capacités d'évolutions du tissu urbain parisien :

- Capacités de surélévation ouvertes par la suppression du COS ;
- Transformation d'immeubles de bureaux en logements ;
- Capacités d'évolutions des ensembles résidentiels de bailleurs sociaux.

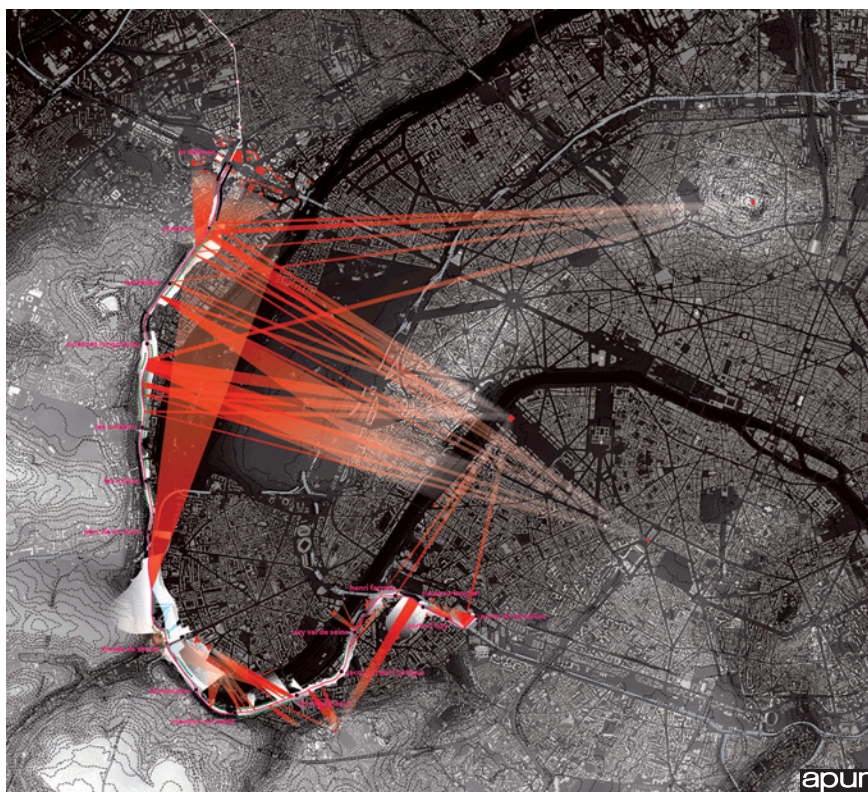
L'importance croissante des enjeux environnementaux ainsi que l'évolution des pratiques urbaines, notamment dans les espaces publics, ont présidé aux travaux concernant les îlots de chaleur urbain avec la parution du cahier 2 qui porte sur le rôle du traitement des espaces publics et de l'eau dans l'aggravation ou l'atténuation des effets des ICU, les travaux sur la présence de l'eau dans la ville les nouvelles manières de penser les usages dans l'espace public pour en améliorer le confort et la qualité.

La fabrique du paysage métropolitain 2 – Au cœur de l'agglomération parisienne, quels outils pour une gestion commune du grand paysage ?

Jusqu'où voit-on depuis Paris et quels sont les territoires qui englobent Paris dans leurs paysages ? Quels sont ces paysages partagés dont nous héritons ? De quoi sont-ils constitués ? Quels outils communs, d'échelle métropolitaine pourraient permettre de gérer ces paysages, de les renouveler sans perdre ce qui constitue leurs qualités actuelles, de les enrichir d'éléments nouveaux qui constitueront, demain les identités de la métropole ?

C'est à ces questions que cette étude a tenté de répondre en mettant en évidence les éléments qui constituent le paysage partagé du cœur de la métropole, et en proposant des outils nouveaux destinés à la gestion des paysages métropolitains et utiles pour mesurer l'impact des projets sur les paysages existants.

Ces outils d'appréhension du paysage ont été testés au cœur de l'agglomération, là où se situent les éléments du paysage métropolitain les plus iconiques et les plus identitaires, à Paris avec la Butte Montmartre, la tour Eiffel, la tour Montparnasse, l'arc de Triomphe, la Défense, la tour Pleyel, le



Mont Valérien, la Tour de Romainville... Ces méthodes pourraient être développées pour devenir des outils de gestion métropolitains de l'évolution des paysages de l'agglomération urbaine à destination de

l'ensemble des acteurs de l'aménagement, qu'ils soient concepteurs, décideurs, ou simple habitant.

Récolement et comparaison des PLU de Paris et des 124 communes des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

L'Apur s'est engagé depuis 2013 dans le récolement comparatif des PLU de Paris et de l'ensemble des communes des

Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

100 PLU communaux sont ainsi déjà comparés et la totalité des PLU des 124 communes des départements le sera au premier semestre 2015.

Ce travail présente, sous forme cartographique, une comparaison des zonages, des

hauteurs réglementaires et des COS (la suppression des COS étant plus récente que ces documents réglementaires).

D'autres comparaisons sont en cours portant sur l'emprise au sol des constructions, le stationnement, les réserves pour le logement social ou les protections patrimoniales.



Récolement des zonages des PLU, état actuel

apur

Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/note/recolement-comparaison-plu-paris-124-communes-hauts-seine-seine-saint-denis-val-marne>

Modification du PLU

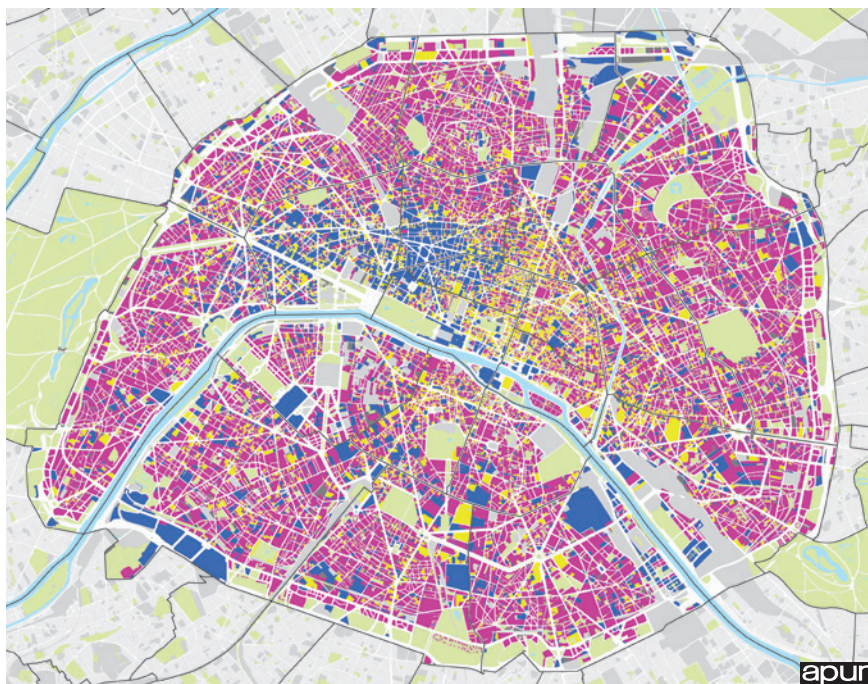
En juillet 2014, le Conseil de Paris a voté la mise en œuvre d'une modification générale du PLU destinée à répondre aux objectifs que la municipalité s'est fixée en matière de production de logements, notamment de logements sociaux, de lutte contre le changement climatique et la pollution, d'amélioration de la qualité de l'environnement et de la place du végétal dans la Ville ou encore d'attractivité économique.

L'engagement de cette modification est également destiné à prendre en compte les évolutions législatives récentes, et en particulier les incidences de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 ainsi que différents documents avec lesquels une mise en cohérence du PLU est obligatoire.

La Direction de l'Urbanisme a souhaité que l'Apur élabore des documents de bilan et de diagnostic dans les domaines sur lesquels porte la modification, ainsi que les éléments destinés à la note sur les capacités de densification, les capacités de stationnement et la consommation des espaces naturels inscrite dans la loi ALUR.

L'Apur a également eu en charge pour la DU, les travaux préparatoires au choix des parcelles sur lesquelles seront inscrites des réserves pour le logement, le logement social, les équipements publics et les services, notamment la logistique urbaine. Enfin, l'Apur a également assisté la DU grâce à son travail d'expertise sur les commerces, afin d'évaluer les opportunités de développer les dispositifs de protection existants, en proposant de compléter la liste des voies protégées.

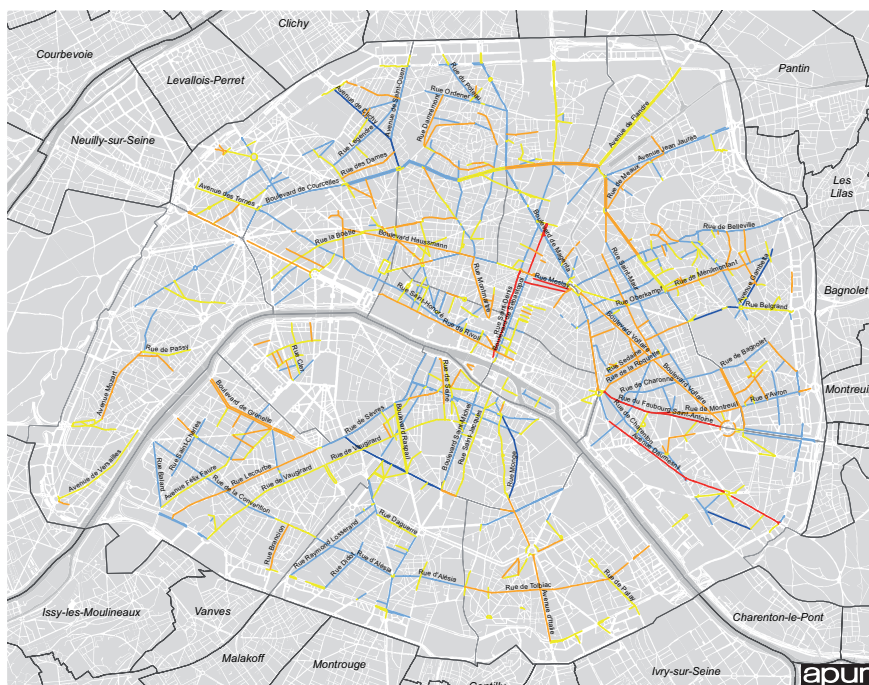
Ces travaux se sont échelonnés durant 4 mois de septembre à décembre 2014 et se poursuivent jusqu'en mars 2015.



Cartographie des destinations

Mixité activités/logements

- Forte dominante activités (3/4 et plus)
- Forte dominante logements (3/4 et plus)
- Autre mixité activités/logements



Bilan 2011-2014 – Protection simple

Évolution du nombre de commerces

- 5 et plus
- 1 à 4
- 0
- -1 à -4
- -5 et moins

Enquête publique du PLU en cours –

Les documents produits par l'Apur seront intégrés au rapport de présentation du projet de modification du PLU, qui sera rendu public après son approbation

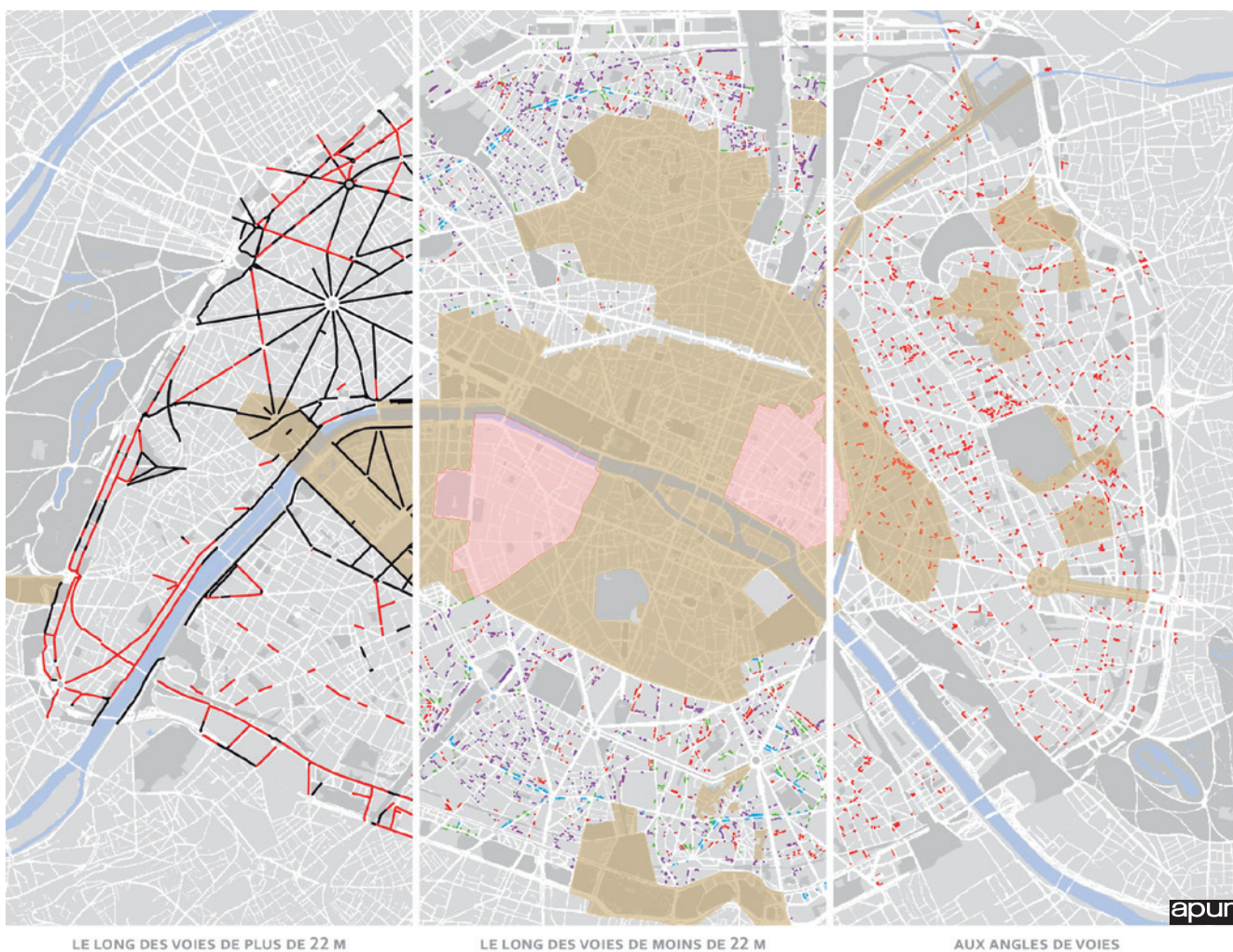
Construire mieux et plus durable : **incidence de la loi ALUR sur l'évolution** **du bâti parisien**

À Paris, surélever les bâtiments est une pratique ancienne. Par exemple, tous les immeubles de la place Dauphine, créée au début du XVII^e siècle ont été surélevés, parfois plusieurs fois. C'est une façon classique de développer Paris, elle fait désormais partie de l'histoire des architectures parisiennes et de son paysage urbain. Cette pratique, qui s'était ralentie au milieu du XX^e siècle avec l'application de nouvelles règles de densité privilégiant les opérations de démolition et de reconstruction, a repris modestement depuis une quinzaine d'années. Aujourd'hui, la suppression de la règle de

densité (COS), la loi ALUR en mars 2014, offre un contexte législatif favorable à un renouveau de cette pratique, qui permet, notamment, de créer des logements neufs sans augmenter la surface du sol occupé par des constructions. Cela peut être un atout dans un Paris, densément bâti depuis longtemps, désireux d'augmenter son offre en logements tout en renforçant la présence de la nature et en incitant à la rénovation de son bâti ancien pour le rendre moins énergivore et moins sensible aux îlots de chaleur urbains. L'étude a montré qu'environ 9 000 parcelles étaient susceptibles d'accueillir une surélévation.



Bâtiment à l'angle des rues de Tolbiac et Nationale (13^e), opération de surélévation et réhabilitation, 2014, maître d'œuvre : Atelier Marie Schweitzer architecte



Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/construire-mieux-plus-durable-incidence-loi-alur-evolution-bati-parisien>

Le parc de bureaux parisien et son potentiel de transformation

Le recensement des immeubles de bureaux de plus de 1 000 m² à Paris engagé en 2014 est maintenant achevé. Ce travail s'appuie sur le croisement de 7 fichiers relatifs aux données foncières et immobilières (DGFiP, permis de construire, ventes et locations enregistrées par les commercialisateurs), aux emplois (Sirene).

Ce travail débouche sur une nouvelle estimation de la superficie totale des bureaux à Paris (18 millions de m²) dont on s'aperçoit qu'elle dépasse les estimations publiées par l'ORIE (16,4 millions de m²). Il permet de cartographier les bureaux parisiens de plus de 1 000 m² en fonction de leurs époques de construction (40 % datent d'avant 1940) et de leur mode de propriété (70 % en monopropriété).

Dans certaines limites, il permet de localiser les bureaux obsolètes qui représentent un



© Apur — David Bourreau/Architecte - Eric Chabeur

gisement pour des opérations de transformation à venir.

<http://www.apur.org/etude/parc-bureaux-parisien-potentiel-transformation>

Ateliers Porte Maillot



© ph.guignard@air-images.net

Le secteur Maillot-Pershing s'étend de part et d'autre de la limite séparative des 16^e et 17^e arrondissements, en bordure de la commune de Neuilly. Il est identifié comme un des sites parisiens susceptibles de connaître d'importantes mutations dans la période à venir.

Plusieurs importants projets d'infrastructure de transport à l'étude, qui viendront renforcer l'accessibilité du secteur, sont susceptibles par ailleurs de présenter une incidence directe sur l'organisation de ses espaces publics. Le prolongement vers l'ouest de la ligne du RER E et le prolongement vers l'ouest du tramway des marchés nord, au-delà de la Porte d'Asnières. L'Apur a été titrée par délibération lors du Conseil de Paris de novembre 2014, afin d'élaborer un schéma précis d'aménagement et d'orientation de programmation

en posant les enjeux techniques, urbains, environnementaux et financiers du secteur. La méthode retenue est celle des ateliers. Elle intègre dès le démarrage les acteurs privés et publics dans la réflexion.

Cette méthode est adaptée à la multiplicité des parties prenantes et la complexité des enjeux qui nécessitent de nouvelles formes de travail collectif pour aboutir dans les meilleurs délais.

L'étude doit permettre d'aboutir en 2015 à la préparation d'une déclaration de projet sur tout ou partie du site d'étude.

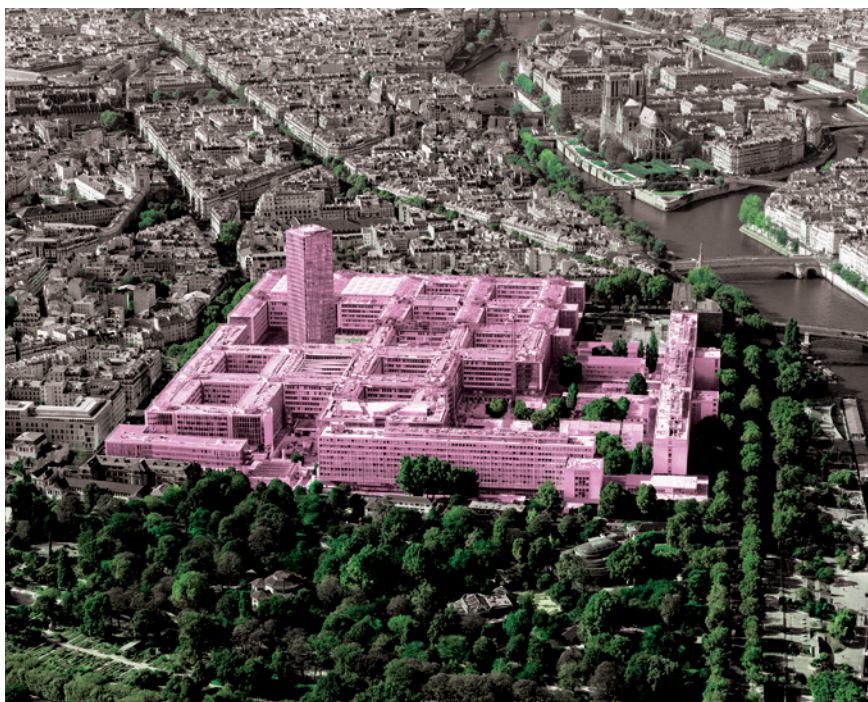
Travaux poursuivis en 2015

Mise en cohérence des implantations universitaires (Appui EPAURIF)

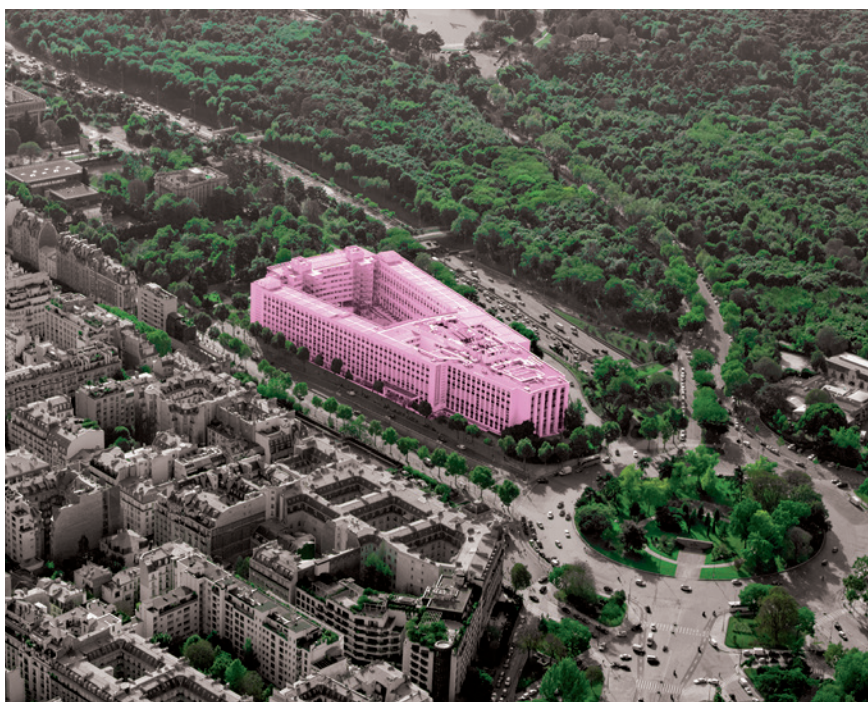
La nouvelle convention de partenariat 2014-2015 Apur/Epaurif, s'inscrit dans la continuité de la convention-cadre 2012-2013. Elle permet de poursuivre l'expertise des interfaces physiques et fonctionnelles entre les sites universitaires par des réalisations d'étude ponctuelles, ciblées sur des secteurs à enjeux mêlant des problématiques urbaines, paysagères et architecturales. Cette année les thèmes développés ont abordé :

- La réflexion sur le contexte urbain et l'évolution du site universitaire de Jussieu : état des lieux, réflexion sur la partie non rénovée, notamment la partie sud et ouest du campus hors grille d'Albert ; réflexion programmatique, paysagère et urbaine incluant les espaces publics, notamment au regard du quai Saint Bernard, la rue Cuvier et les relations avec le MNHN ;
- L'étude pour la formalisation d'un cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales sur le site de Paris Dauphine : étude réglementaire sur le bâtiment et étude urbaine sur cette partie du 16^e avec les évolutions et projets envisagés ;

La collaboration entre les deux partenaires sera complétée en 2015 notamment avec la participation à l'élaboration du schéma directeur immobilier de la communauté d'universités et d'établissements Paris Sciences et Lettres.



Site de Jussieu



Site de Dauphine

photo aérienne © ph. guignard@air-images.net

photo aérienne © ph. guignard@air-images.net

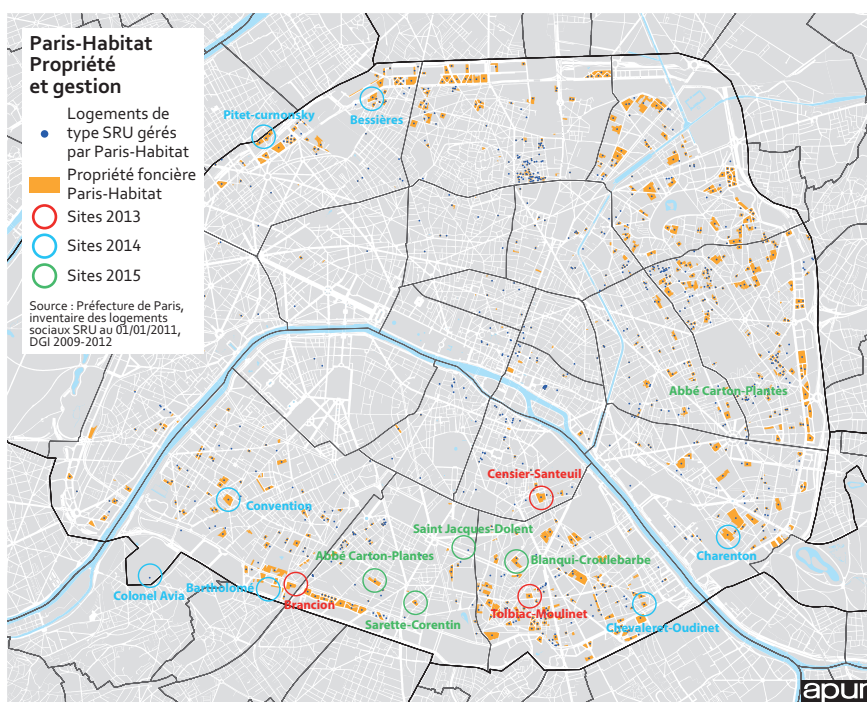
Identification du potentiel d'évolution des sites parisiens de Paris Habitat

L'Apur dans le cadre de ses travaux portant sur les capacités d'évolution des formes urbaines et la valorisation du tissu parisien, a travaillé sur plusieurs sites gérés par Paris Habitat.

En 2014, 3 sites ont été étudiés dans la perspective d'une optimisation de ces emprises foncières pour accroître l'offre de logements à Paris.

Parallèlement un travail de repérage et d'identification du potentiel d'évolution d'autres sites a été effectué sur l'ensemble du parc immobilier de Paris Habitat et 19 sites sont retenus.

Les études de faisabilité réalisées intègrent l'évolution des formes urbaines, la prise en compte du plan Climat et du Plan Biodiversité et resituent les ensembles immobiliers dans leur contexte urbain environnant. Les sites étudiés montrent plusieurs types de projets à mener (surélévation, adjonction, nouveaux bâtiments, transformation de parking etc.). Ces études ont montré que la plupart des sites de Paris Habitat peuvent



évoluer vers une modification des espaces non bâtis au profit des jardins en lieu et place des parkings de surface et qu'ils pourraient accueillir dans tous les cas un

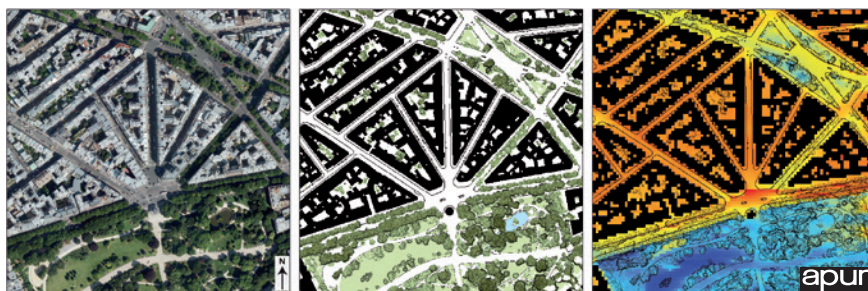
programme bâti complémentaire de l'ordre de 10 % de la surface bâtie existante.

Travaux poursuivis en 2015
Documents disponibles en consultation à la documentation de l'Apur

Les îlots de chaleur urbains à Paris – Cahier n° 2 : simulations climatiques de trois formes urbaines parisiennes et enseignements

Réalisé en lien avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, ce cahier n° 2 de l'Apur sur les îlots de chaleur urbains propose une lecture critique des modèles numériques climatiques. Elle tente de capitaliser les enseignements qui peuvent être tirés sur ces outils sur trois exemples de tissus parisiens et une série de voies. La pertinence des mesures d'adaptation, comme l'usage de l'eau ou de la végétation, est discutée selon les spécificités des espaces urbains, leurs temporalités, leurs usages.

Les quelques exemples de formes urbaines étudiées montrent que les tech-



niques d'adaptation climatique de la ville ne s'énoncent pas comme des dogmes ou des doctrines qui s'appliqueraient de façon mécanique selon les espaces urbains. Il s'agit au contraire d'une série d'outils, qui, lorsqu'ils sont confrontés à une analyse des sollicitations de l'espace public et à une analyse de la destination des bâtiments et de leurs qualités

thermiques estivales, permettront aux architectes et urbanistes de définir de nouveaux espaces climatiquement confortables.

Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/ilots-chaleur-urbains-paris-cahier-2-simulations-climatiques-trois-formes-urbaines-parisiennes>

Espaces publics parisiens – nouvelles pratiques et nouveaux usages

Sous la présidence du secrétariat général de la Ville de Paris, s'est tenu le 30 janvier 2014 un atelier de travail regroupant la DVD, DPE, DEVE, DU et l'Apur autour de la question de l'évolution des espaces publics parisiens : nouvelles pratiques, nouveaux usages, rôle des espaces publics l'adaptation de la ville au changement climatique et dans la lutte contre les ICU, nouveaux modes de gestion, notamment des eaux pluviales.

L'objectif était de croiser les regards, de favoriser un échange d'expériences et de pratiques novatrices, de définir et d'ajuster les stratégies d'action dans le cadre d'une vision globale et multicritère de l'espace public.

L'atelier a été structuré en deux temps :
1/Connaissance du sujet/actualités : travaux en cours, calendrier, questions en débat

(Apur, DU, DVD, DEVE, DPE)

- Les usages et les nouvelles pratiques,
- Les îlots de chaleur urbains (confort thermique, formes urbaines, matériaux)
- L'eau non potable (présence et usages de l'eau, rafraîchissement)

2/Propositions pour des pratiques coordonnées :

- Des expérimentations (matériaux et techniques alternatives)
- Des cartographies stratégiques
- La politique de l'eau

Deux présentations ont été réalisées par l'Apur dans ce cadre. Elles ont pour objectif de dégager des enjeux communs pour la définition des espaces publics du XXI^e siècle autour de la prise en compte de nouveaux enjeux environnementaux et d'usages.

Les deux thèmes présentés par l'Apur dans cet atelier sont :

1/L'eau : il s'agit d'identifier les ressources disponibles alternatives à l'eau potable

(pluie, exhaure, eau de surface, réseau d'eau non potable...) et de les valoriser comme un patrimoine lié à l'histoire de Paris, mais aussi comme opportunité face aux enjeux liés à la nature en ville, à la réduction des îlots de chaleur urbains, des plaisirs liés à l'eau... Dans cette perspective, le plan de zonage pluvial élaboré par la DPE/STEA est un outil stratégique.

2/Les nouvelles approches de l'espace public : il s'agit de proposer un outil d'analyse qui pose un nouveau regard sur l'espace public, avec de nouvelles clés de lecture de l'espace public et des cartes stratégiques selon les enjeux considérés. Cette démarche s'inscrit dans l'optique d'un travail transversal sur l'espace public parisien pour aider à définir une stratégie d'évolution et contribuer à trouver de nouveaux modes de conception et de gestion de l'espace public parisien.

Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/espaces-publics-parisiens-nouvelles-pratiques-usages-ateliers-30-janvier-2014>

Identification des « rues aux enfants »

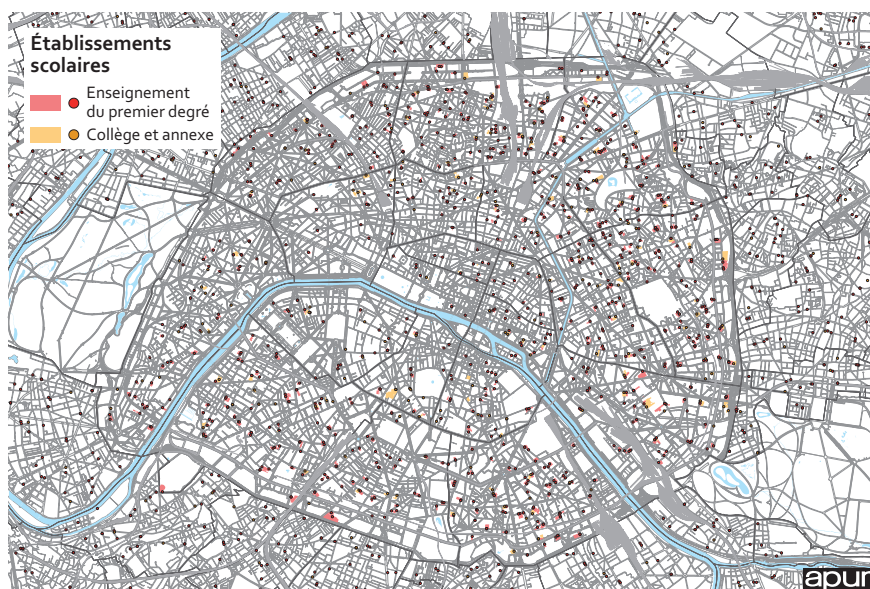
Dans le cadre de ses travaux portant sur l'accompagnement de la DVD, de la DPE sur zonage pluvial et TVB, l'Apur a participé à la démarche initiée par le cabinet de Christophe Najdovski pour répondre à l'objectif de mise en œuvre du projet « La rue aux enfants » retenu par les habitant(e)s dans le cadre du budget participatif.

Il s'agit d'équiper vingt rues dans Paris de façon à pouvoir les fermer à la circulation motorisée et ainsi offrir l'espace de la chaussée à des occupations laissées à l'imagination des habitants, et notamment des enfants, en toute sécurité.

En accompagnement de la DVD qui pilote le projet, l'Apur a réalisé un travail de recherche d'indicateurs permettant d'aider aux choix des rues pouvant être transformée en rue aux enfants.

Une série de cartes thématiques par arrondissement ont été réalisées :

- Équipements culturels/équipements jeu-



nesse/équipements petite enfance/équipements scolaires/équipements seniors ;

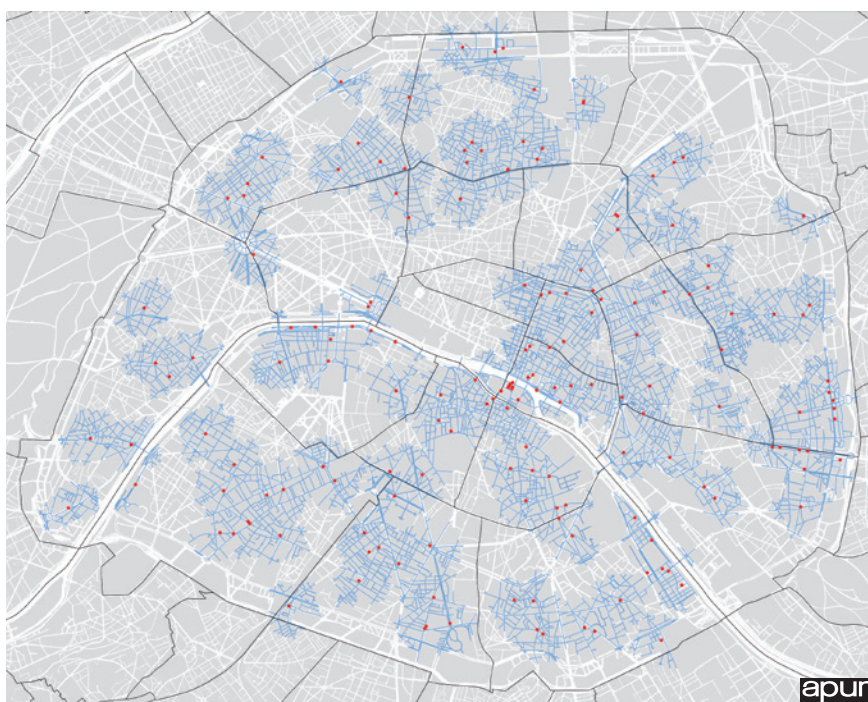
- Sollicitation de l'espace public par les piétons.

Travaux poursuivis en 2015

Identification des zones où il faut renforcer l'accès à l'eau potable

Dans le cadre de ses travaux portant sur l'accompagnement DVD, DPE sur zonage pluvial et TVB, l'Apur a participé à la démarche initiée par le Secrétariat Général pour répondre à l'objectif de mise en œuvre du programme de mandature d'implantation de nouvelles fontaines, notamment d'au moins deux fontaines d'eau pétillante par arrondissement.

Sur la base des données transmises par La DPE (STEA), avec le concours des Directions gestionnaires, l'Apur a réalisé un travail de mise en SIG de l'inventaire de toutes les fontaines, à boire ou ornementales, présentes dans l'espace public. Un travail complémentaire a été réalisé pour aider à l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Il s'agit de l'identification et la préparation d'indicateurs pour identifier les zones dans Paris où il faut renforcer l'accès à l'eau et les zones suréquipées. Ce travail s'est traduit par la réalisation de cartes (accès à l'eau, présence de SDF, densité humaine, chaleur



Accessibilité des fontaines à 500 m

des rues, sollicitation de l'espace public, sur occupation des logements) croisées avec l'implantation des fontaines.

Travaux poursuivis en 2015
http://carto.apur.org:8080/page_accueil/

La petite ceinture ferroviaire, identification des sites de projets

Dans le cadre des études sur les espaces publics parisiens, l'eau et la nature en ville, la question de l'ouverture au public de la petite ceinture ferroviaire a connu une nouvelle actualité en 2014 dans la droite ligne du diagnostic prospectif que nous avons réalisé en 2012.

L'Apur a réalisé un nouveau document de synthèse destiné à montrer les capacités de chaque tronçon du domaine ferroviaire, les occupations actuelles du site et des gares dans le cadre de la préparation du nouveau protocole cadre SNCF/Ville de Paris. Il s'agissait d'identifier les sites susceptibles d'accueillir de nouveaux usages, en relation avec les espaces publics voisins, de recenser les contraintes et les atouts attachés à chaque situation urbaine.



Travaux poursuivis en 2015

Environnement et réseaux

L'année 2014 a vu la poursuite de l'élaboration d'un Plan Local Énergie pour Paris et la Métropole, cette étude pluriannuelle devant aboutir à l'été 2015. Elle a aussi été une nouvelle étape dans l'optimisation de la gestion des déchets, avec l'élaboration d'un schéma directeur des déchets de proximité. Concernant la ressource en eau, l'année 2014 s'est intéressée à la gestion métropolitaine des eaux de pluie.

Le schéma d'orientations logistique de 2013 s'est poursuivi par la recherche et la cartographie des deux premiers niveaux de maillage des espaces logistiques dans Paris intramuros.

L'enquête sur les autocars de tourisme menée en septembre 2013 sur deux sites a été reconduite en septembre 2014 sur quatre autres sites en vue d'établir une comparaison entre les pratiques en 2001

et celles de 2013-2014.

Enfin deux nouvelles approches sur l'économie ont été engagées en 2014, une sur quelques filières d'avenir, et une autre sur les nouvelles formes de l'économie : circulaire, sociale et solidaire, collaborative.

Les déchets de proximité à Paris – Éléments pour un schéma directeur

Favoriser davantage le tri, le réemploi, et le recyclage des déchets requiert une évolution des comportements vis-à-vis des déchets mais aussi l'optimisation des différents systèmes de collecte afin d'en favoriser la valorisation. Le schéma directeur des « déchets de proximité », qui s'intéresse principalement aux déchets occasionnels et aux déchets organiques, constitue un élément de la stratégie à déployer. Il identifie les pistes d'opportunités pour développer les infrastructures de collecte, des CVAE existants au développement des espaces propreté, mais aussi des infrastructures de réemploi (ressourceries/recycleries), et de compostage des bio-déchets. Au-delà du strict cadre des déchets de proximité, le développement de ces équipements doit pouvoir aussi constituer un véritable outil de sensibilisation afin d'améliorer la chaîne de tri de l'ensemble des déchets ménagers.

L'étude propose 4 niveaux d'équipements pour assurer une couverture plus exhaustive du territoire parisien :

- Un premier niveau correspondant aux CVAE existants ou projetés ;
- Un deuxième niveau constitué de CVAE de proximité, moins capacitaires que le premier niveau, mais plus faciles à intégrer ;
- Un troisième niveau avec des espaces propreté de proximité ;



Les sites proposés par l'Apur pour une implantation possible d'équipements de collecte

Type d'équipement proposé

- Type 1 : CVAE classique
- Type 2 : CVAE de proximité
- Type 3 : espace propreté
- CVAE existant
- Autres équipements existants
- Desserte à 500 m

Population Insee 2010

- 300 et moins
- de 300 à 500
- de 500 à 1 000
- de 1 000 à 2 000
- plus de 2 000

Source : Insee 2010, BDTopo IGN 2013

- Et un quatrième niveau constitué de déchèteries mobiles, dont certaines pourraient pour faciliter leur lisibilité être associées aux principaux marchés parisiens.

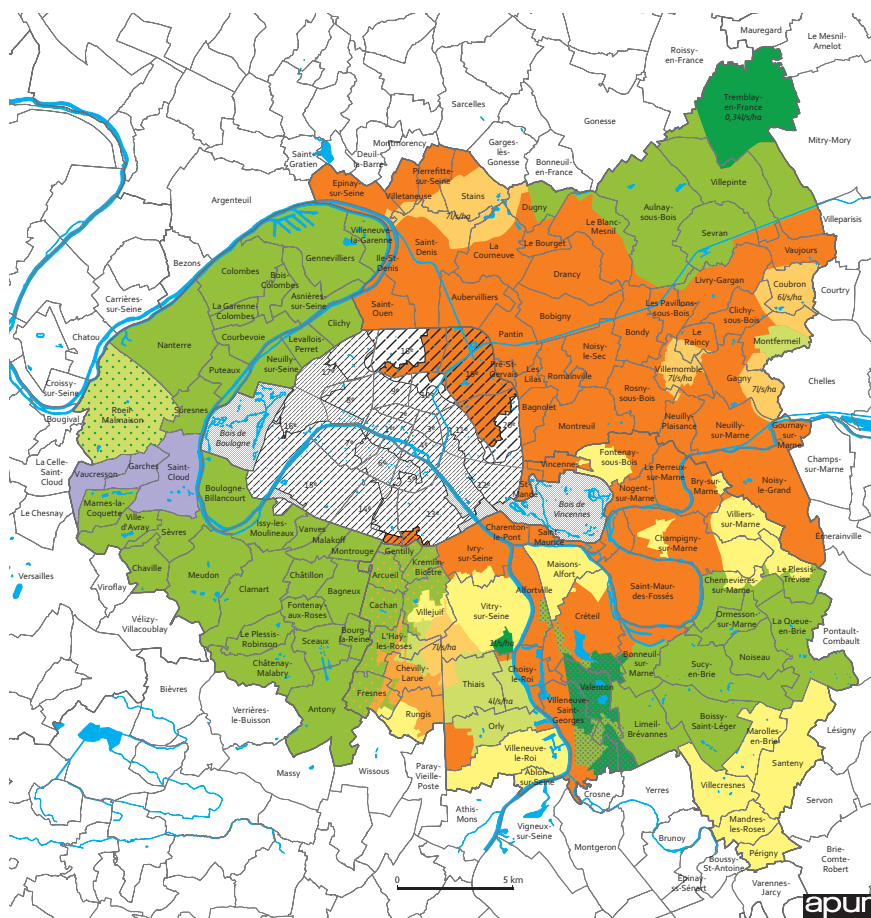
Préservation et valorisation de la ressource en eau brute – Partie 1 : une gestion métropolitaine des eaux pluviales

Cette étude prolonge les réflexions sur gestion de l'eau brute en ville inscrites au programme partenarial de l'Apur depuis 2010. L'objectif est de dégager une vision prospective de la place des ressources alternatives à l'eau potable en milieu urbain et d'aider à mieux comprendre comment celles-ci sont prises en compte aujourd'hui et pourraient l'être à l'avenir, à différentes échelles.

L'étude engagée sur 2014 et 2015, avec le soutien de la Direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris, vise à mettre en perspective la dimension métropolitaine de la gestion des eaux pluviales.

Cette première partie concerne Paris et les trois départements riverains qui se sont engagés ces dernières années dans l'élaboration de zonages d'assainissement pluviaux. Sur ces territoires, les contextes hydrogéologiques, techniques et réglementaires sont différents.

Un récolement des approches et méthodes préconisées à l'échelle du cœur de la métropole parisienne a donc été réalisé et mis en perspective avec les orientations du schéma directeur d'assainissement du SIAAP. Cette étude témoigne de la richesse des réflexions en cours et vise à faire partager une vision métropolitaine de l'eau.



Zonage de délimitation de débit des eaux pluviales

Débits limités (en litre/seconde/ha)	Abattements	Conditions particulières
à ≤ 1	16 mm	Zones de réduction de l'imperméabilisation
à 2	12 mm	0,5 L/s/ha si S < 1 000 m²
à 3 ou 4	8 mm	8 L/s/ha si rejet en réseaux d'assainissement unitaire ou pluvial
à 5	4 mm	
Sans limitation		

Un Plan Local Énergie (PLE) pour Paris et la métropole

L'étude sur le Plan Local Énergie (PLE) est inscrite au programme de travail partenarial de l'Apur (2013-2014-2015). Ce travail s'inscrit dans la poursuite des études déjà menées par l'Atelier au carrefour de la thématique énergétique et du cadre urbain depuis une dizaine d'années (étude sur les émissions de gaz à effet de serre du bâti parisien, thermographie des immeubles parisiens, etc.).

Face aux enjeux climatiques et énergétiques mondiaux, les grands objectifs sont connus : le facteur 4, le paquet climat-énergie européen. Le cadre réglementaire est aussi en place sur 3 niveaux : national avec la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, régional avec l'adoption fin 2012 du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), et au niveau local avec les Plans Climat Énergie Territoriaux.

La consommation énergétique du bâti pèse 67 % des consommations régionales (hors transport aérien), ce qui confère au cadre

bâti un rôle de premier plan face aux enjeux liés à l'énergie dans la métropole : réduction des émissions de GES (favoriser les énergies peu émissives, réduire les consommations) et sécurisation des systèmes énergétiques (préserver les infrastructures de transport et de distribution, mutualiser les systèmes et les ressources dans un souci d'économie globale, privilégier les ressources locales, soulager la pointe électrique).

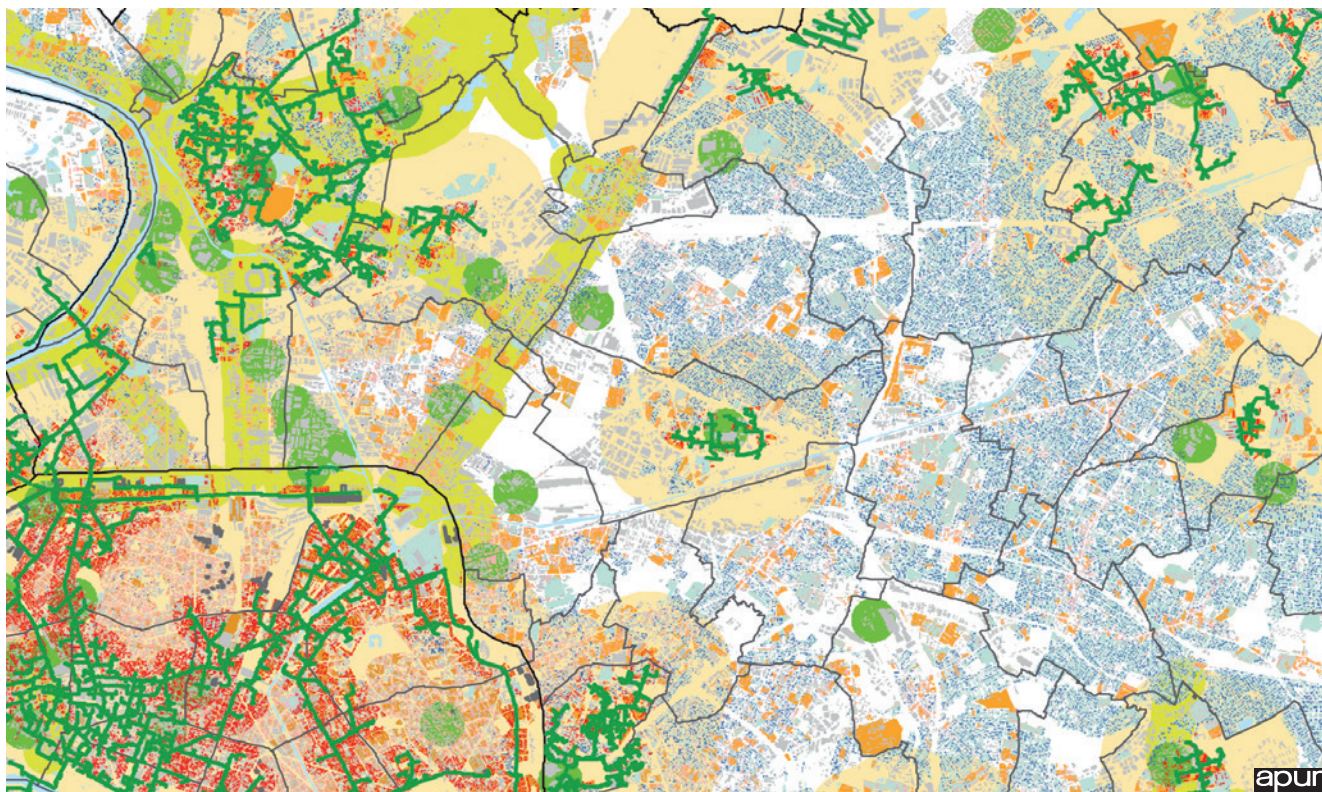
L'ambition du Plan Local Énergie est d'être une contribution majeure à l'élaboration du futur Plan Climat Énergie Air Métropolitain. Celui-ci devra optimiser l'adéquation entre ressources énergétiques, besoins locaux, et réseaux, vis-à-vis du « stock » bâti de la métropole. En intégrant la connaissance du système bâti, des outils industriels en présence, et des ressources potentielles en ENR & R (Énergie Renouvelable et/ou de Récupération), le PLE doit permettre une évaluation territoriale et une quantification des actions possibles dans le temps et dans l'espace pour guider les stratégies en matière de choix énergétique, choix de ressources, choix d'intervention sur le bâti.

Au cours de l'année 2014, les études menées ont permis d'approfondir la connaissance du territoire métropolitain :

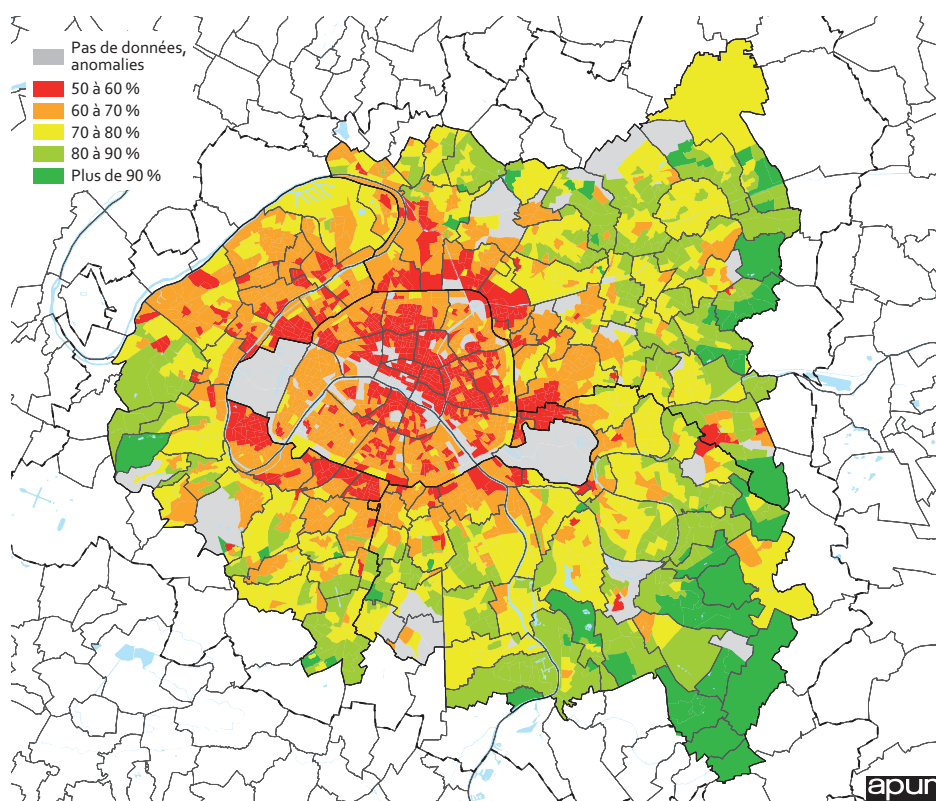
- Modélisation thermique de l'ensemble du bâti résidentiel métropolitain, et calage du modèle sur les consommations réelles (ARENE 2009) à la commune et à l'arrondissement dans Paris ;
- Extension à l'ensemble de la Métropole du cadastre solaire de Paris réalisé dans le cadre du programme européen POLIS ;
- Quantification et localisation des autres sources ENR & R : chaleur des égouts, eaux grises, géothermie de surface, data centers...

Les premiers résultats de cette étude ont été synthétisés dans une note publiée en octobre 2014 : Un Plan Local Énergie (PLE) pour Paris et la Métropole.

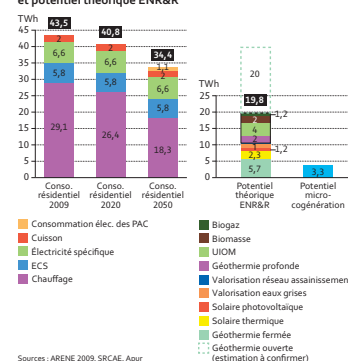
Cette note est consacrée essentiellement au stock bâti résidentiel. Le bâti lié au tertiaire sera traité dans un deuxième temps d'ici à l'été 2015. Enfin, l'analyse de cas particuliers sera l'objet d'un troisième temps d'étude.



Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/note/un-plan-local-energie-ple-paris-metropole>

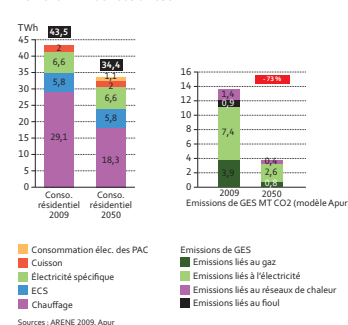


Consommation énergétique du stock bâti de la métropole et potentiel théorique ENR&R



Sources : ARENE 2009, SRCAE, Apur

Le « chemin » de 2009 à 2050



Sources : ARENE 2009, Apur

Couverture potentielle des consommations totales 2050 par les ENR & R (réseaux et ressources locales)

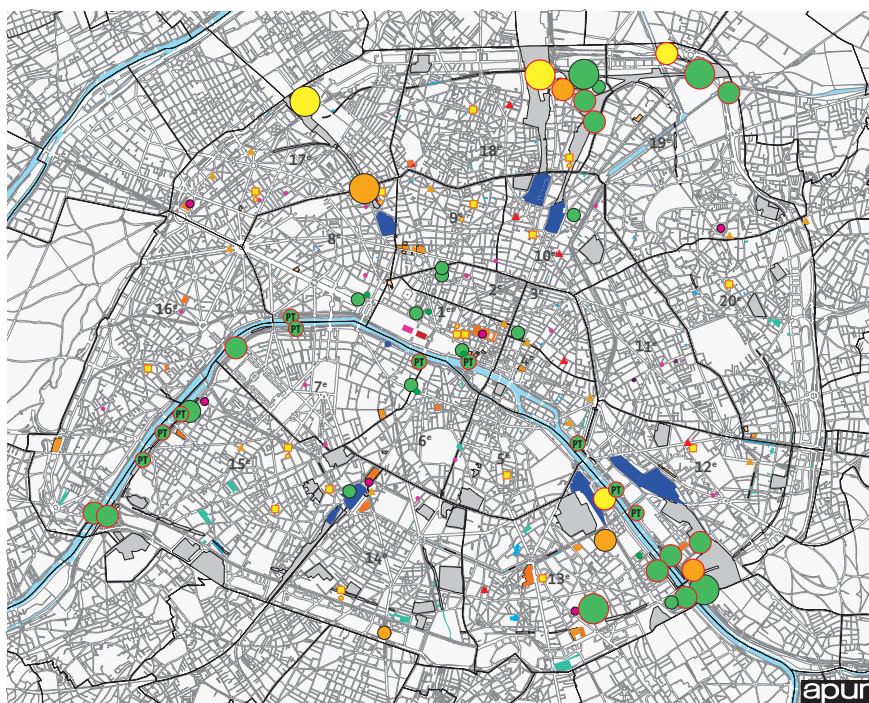
Flux de marchandises dans Paris

L'étude menée en 2013 a permis d'identifier un schéma d'orientation logistique qui reposait sur un maillage homogène du territoire constitué de trois niveaux d'espaces logistiques :

- les plateformes de plus de 10 000 m²,
- les lieux d'échanges (cross docking) de 300 m² à 3 000 m²,
- les bureaux de villes, points relais de quelques dizaines de m², type rez-de-chaussée commerciaux.

L'Apur s'est attaché en 2014 à identifier et cartographier les potentiels de mise en œuvre des deux premiers niveaux de ce maillage sur le territoire parisien, parmi les sites suivants :

- les gares SNCF,
- les grands commerces possédant des aires de livraisons et/ou des parkings,
- les grands sites de logements sociaux construits sur dalle,
- les parkings ouverts au public,
- les plateformes postales,
- les centraux téléphoniques sous-utilisés,



Méthode de travail pour l'identification de sites logistiques à inscrire au PLU

- le foncier des grandes institutions (EDF, GDF, RATP...).

Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/logistique-urbaine-vers-un-schema-orientation-logistique-parisien>

Étude de faisabilité d'un projet de plateforme fluviale urbaine – Les Ardoines – Vitry-sur-Seine

À l'issue d'une consultation lancée par l'EPA ORSA, l'Atelier parisien d'urbanisme a été retenu pour mener l'étude de faisabilité de la plateforme fluviale dans le secteur des Ardoines, prévue dans le cadre du CDT du grand territoire Orly-Rungis–Seine-Amont. Cette étude a fait l'objet d'un co-financement de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif Écocité du programme d'Investissements d'Avenir. Ce secteur, d'environ 300 hectares, va en effet connaître de profondes mutations durant les trente prochaines années : mutation de son tissu industriel, de son tissu urbain, et de ses connexions au réseau de transport en commun métropolitain.

La gestion de ce chantier, d'une ampleur exceptionnelle par sa taille (plus de 300 hectares) et par sa durée (son achèvement est prévu à un horizon 2040), pose

des contraintes de fonctionnement et suppose un schéma spécifique d'organisation des flux en fonction des différentes phases. En outre, le site des Ardoines accueillera l'entrée d'un tunnelier pour la création de la ligne 15 du réseau express du Grand Paris.

La minimisation de l'impact environnemental de ces aménagements est recherchée dès la phase de chantier. C'est pourquoi la voie fluviale pourrait constituer une alternative avantageuse à la route afin d'évacuer les déblais, gravats ou matériaux issus des déconstructions ainsi que pour acheminer les matériaux et matériels de chantier. Ce mode de transport permettrait de limiter les émissions de CO₂ et de limiter ainsi l'empreinte carbone du projet mais aussi d'éviter la saturation des axes routiers, déjà très contraints.

Après avoir clarifié le vocabulaire utilisé en matière d'équipement fluvial urbain, cette étude cerne les besoins et propose des éléments de programme. Sur ces bases, elle identifie des sites potentiels pour l'accueil d'un équipement portuaire, en tenant compte des contraintes réglementaires, foncières, techniques, et de servitudes. En découlent des propositions d'intégration urbaine et paysagère du projet, en se référant à des réalisations similaires. Des pistes de montage financier et un planning de réalisation de l'ouvrage sont également suggérés.



© ph. guignard@air-images.net

<http://www.apur.org/etude/etude-faisabilite-un-projet-plateforme-fluviale-urbaine-ardoin-vitry-seine>

Autocars de tourisme et évolution des pratiques touristiques depuis 2001 – Éléments d'analyse

Une première enquête sur les pratiques touristiques des groupes se déplaçant en autocars de tourisme avait été réalisée en septembre 2001. Il paraissait important de mesurer les évolutions de ces pratiques, et c'est dans ce cadre que 2 sites emblématiques avaient été enquêtés en septembre 2013 : les abords de Notre-Dame et les abords des Grands Magasins. Cette enquête a été complétée en septembre 2014 sur trois autres sites : l'ensemble Trocadéro Tour Eiffel, les abords du Grand et du Petit Palais, et le secteur Pigalle Butte Montmartre.

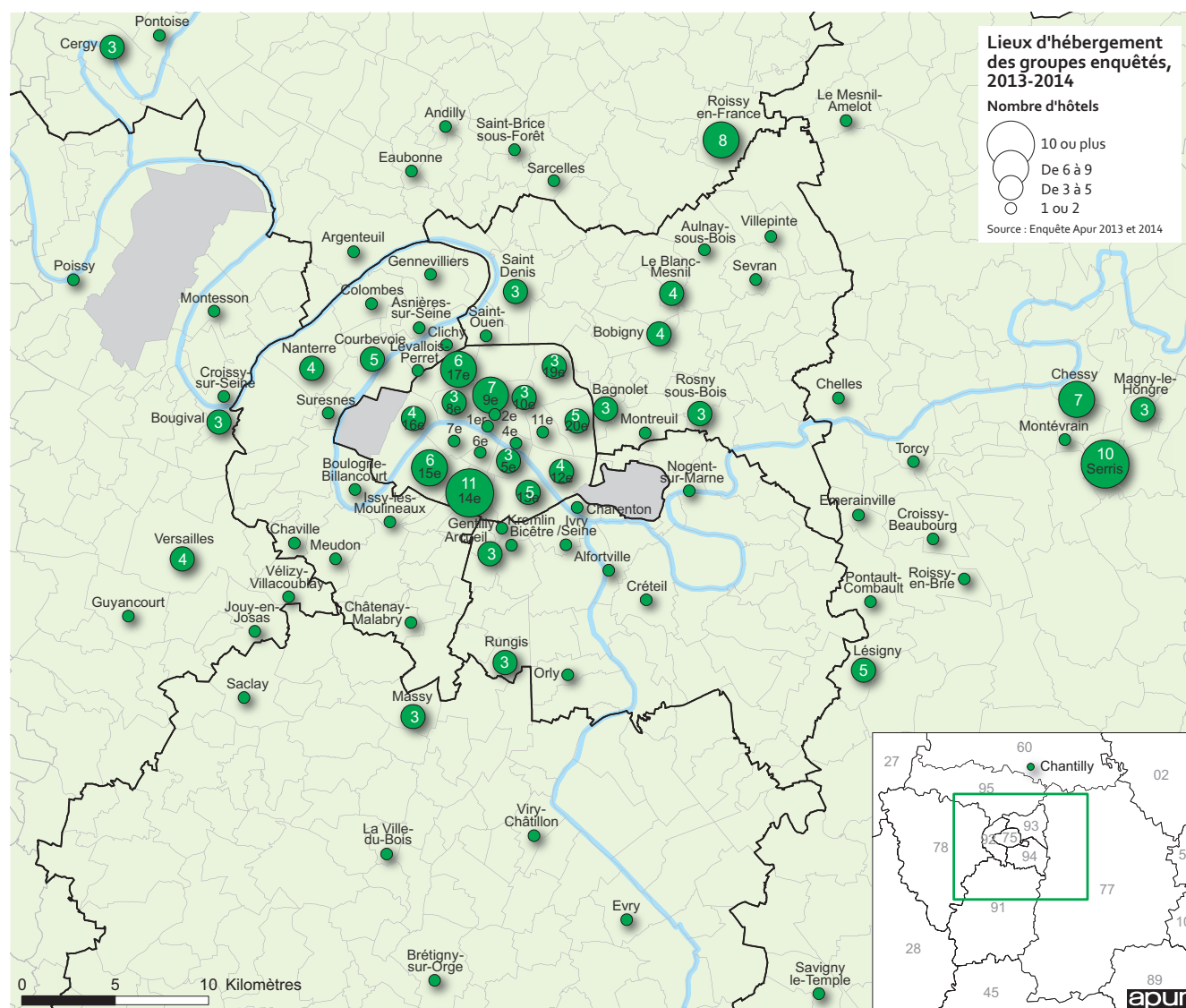
Ces deux dernières enquêtes complémentaires ont permis d'obtenir un échantillon représentatif de groupes et d'autocars enquêtés permettant une comparaison pertinente entre 2001 d'une part, et 2013-2014 d'autre part.

Les points saillants qui ressortent de cette comparaison sont :

- Une présence de plus en plus importante du tourisme asiatique, et notamment chinois ;
- Lié à ce point, un fort développement du tourisme commercial autour des Grands Magasins ;
- Concernant les lieux d'hébergement, une forte émergence de la Grande Couronne, qui a vu son offre hôtelière se renforcer de façon importante pendant cette période,

et où les hôtels sont plus capacitaires (donc plus aptes à accueillir des groupes) et généralement équipés de places de stationnement pour les autocars ;

- Concernant les autocaristes, une hausse de certaines nationalités origines des autocars (Italie, Espagne, Portugal) qui transportent des groupes d'un autre pays, et notamment des Asiatiques ;
- Pour le stationnement, une part plus importante du stationnement licite comme du stationnement illicite, les deux venant compenser une quasi-disparition des autocars circulant à vide en attendant leur groupe.



Travaux poursuivis en 2015
Mise en ligne sur www.apur.org en juillet 2015

Les études métropolitaines

Une grande partie des travaux et études menés par l'Apur relèvent d'une échelle qui dépasse largement les limites de la ville de Paris.

L'Apur accompagne tout particulièrement chaque année le syndicat d'études Paris Métropole, et, depuis juin 2014 la mission de préfiguration de la Métropole du Grand

Paris, la Société du Grand Paris et l'AIGP.

En 2014, les études métropolitaines ont principalement porté sur :

- l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris (ligne 15 sud et 16) ;
- la réalisation de l'Abécédaire de la future métropole du Grand Paris qui est une contribution au diagnostic métropolitain ;

- des études thématiques sur la trame viaire et le logement ;
- des études territoriales (le canal de l'Ourcq, la plaine de l'Ourcq, le Bourget, la RN2, l'axe Seine...).

Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris – Analyse croisée quartiers de gare des lignes 15 sud et 16

L'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris a porté sur la ligne 15 sud au premier semestre 2014 et la ligne 16 au deuxième semestre 2014. Six thématiques sont abordées : les densités, les centralités, le cadre urbain et paysager, les caractéristiques démographiques et sociales des habitants des quartiers de gare, la mobilité et les espaces publics et les dynamiques de construction et les projets.

L'observation est conduite à deux échelles :

- Une analyse croisée de l'ensemble des quartiers de gare d'une ligne qui permet de comparer la situation des quartiers de gare les uns par rapport aux autres ;
- Des monographies qui permettent de détailler les caractéristiques de chaque quartier de gare et le resituer dans son environnement immédiat, dans les communes concernées par l'arrivée de la gare mais aussi dans le reste de la petite couronne.

À ce jour les monographies des 16 quartiers de gare de la ligne 15 sud ont été publiées et les monographies des 10 quartiers de gare

de la ligne 16 seront mises en ligne d'ici la fin du premier semestre 2015.

Les travaux de l'observatoire contribuent à une meilleure connaissance de ces territoires. L'analyse croisée confirme la grande diversité de situations observées dans les quartiers de gare. Elle apporte les éléments nécessaires pour accompagner les évolutions et mutations engagées par l'arrivée du Réseau du Grand Paris Express. Elle participe de l'aide à la décision pour les collectivités et acteurs concernés par le RGPE.



Travaux poursuivis en 2015

<http://www.apur.org/etude/observatoire-quartiers-gare-grand-paris-analyse-croisee-quartiers-gare-ligne-15-sud>

<http://www.apur.org/etude/observatoire-quartiers-gare-grand-paris-analyse-croisee-10-quartiers-gare-ligne-16>

Accompagnement de Paris Métropole et de la Métropole du Grand Paris

Le partenariat porte sur les grands thèmes de travail retenus par Paris Métropole pour cette période, notamment marquée par la loi instituant la Métropole du Grand Paris qui verra le jour en janvier 2016 et dont la création sera précédée par une mission de préfiguration co-présidée par le Préfet de Région et le Président du syndicat Paris Métropole.

Différents thèmes ont ainsi été explorés dans le cadre des groupes de travail ad hoc mis en place par Paris Métropole début 2014.

Pour chaque groupe de travail, les travaux réalisés concernent en outre :

- *Groupe de travail « périmètre(s) et carte*

des territoires » : constitution d'un dossier socle sur la compréhension des regroupements actuels, élaboration de cartographies des futurs Territoires qui composeront la Métropole du Grand Paris ; participation à la révision des SDCL pour la zone unité urbaine de la grande couronne ;

- *Groupe de travail « finances »* : analyse des mécanismes de transferts et flux financiers en application de la création de la Métropole du Grand Paris ; propositions relatives au futur pacte financier et fiscal entre la Métropole et les communes membres ;

- *Groupe de travail « statut et compétences*

des territoires » : élaboration d'une proposition visant à orienter la rédaction des ordonnances qui doivent préciser le dispositif institutionnel autour de la création d'un statut juridique sui generis pour les futurs Territoires ; proposition de répartition des compétences en lien avec la gestion des services urbains de proximité et les dynamiques de développement territorial ;

- *Groupe de travail « projet métropolitain »* : proposition de méthode et élaboration des dossiers ressources thématiques nécessaires au diagnostic prospectif souhaité par les élus.

Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris – Carnet 1 : état des lieux thématique/Carnet 2 : une métropole de toutes les échelles

La Métropole du Grand Paris de A à Z

Les deux carnets de l'Abécédaire de la future métropole du Grand Paris ont été publiés en septembre 2014 et janvier 2015. Le premier volume réunit plus de 120 cartes et données détaillant la situation actuelle de ce territoire dans son rôle de métropole mondiale et innovante, le cadre de vie de ses habitants, la nécessaire solidarité et ses potentiels face aux défis environnementaux, thèmes retenus par les élus de Paris Métropole.

Le second volume, consacré à la métropole articulée à toutes les échelles, présente le « futur » engagé au travers des actions menées dans les communes et territoires. Ce carnet présente également l'articulation de la future métropole avec la grande couronne et le grand bassin parisien, le rôle des services urbains et leurs évolutions.

Réalisés par l'Apur et l'IAU-IdF, ils sont les



premiers documents édités par la Mission de Préfiguration et sont une contribution au diagnostic préalable tel que prévu par la loi Maptam.

Ces deux documents constituent une base



documentaire métropolitaine inédite qui nourrit la démarche d'élaboration du futur projet métropolitain.

Travaux poursuivis en 2015

<http://www.apur.org/livre/abecedaire-future-metropole-grand-paris-carnet-1-lieux-theumatique>

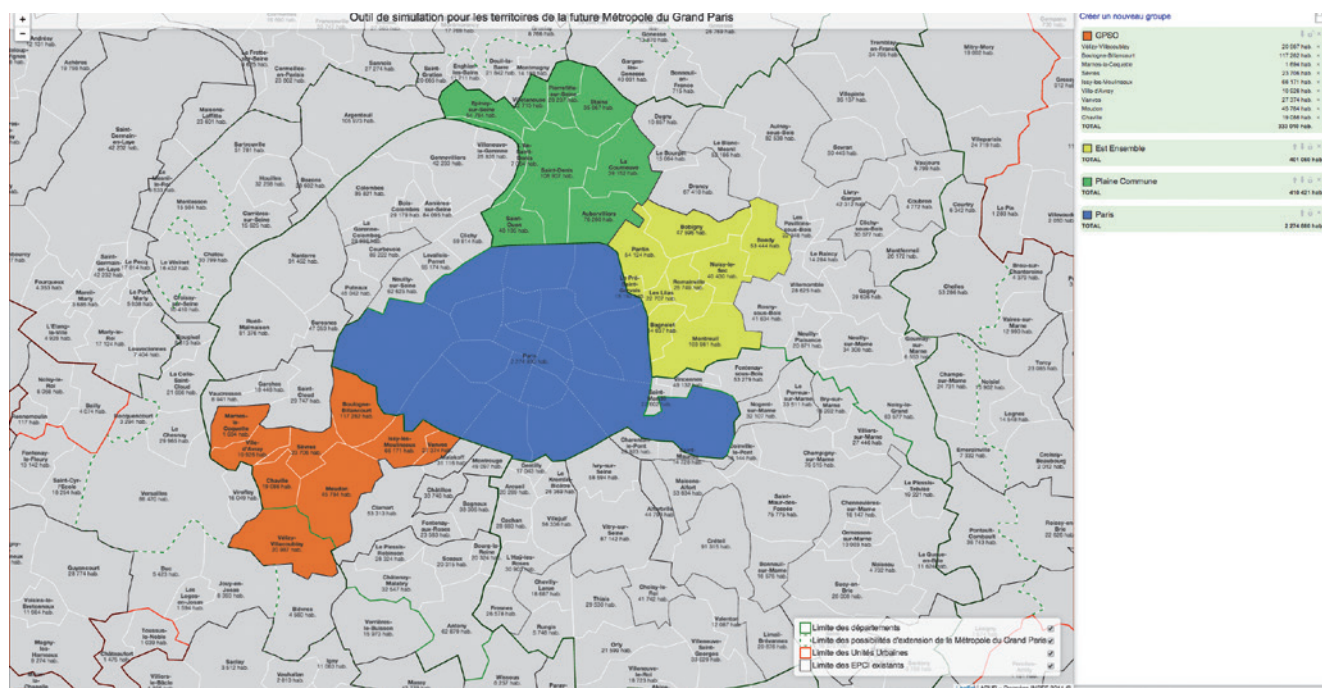
<http://www.apur.org/livre/abecedaire-future-metropole-grand-paris-carnet-2-une-metropole-toutes-echelles>

Composer les territoires de la Métropole du Grand Paris – Outil de cartographie interactive (data visualisation)

L'outil propose un état des intercommunalités existantes répondant déjà à ce seuil et permet de composer différentes hypothèses et de sauvegarder des scénarios. Cet outil ludique souhaite contribuer à la connaissance des territoires pour tous les acteurs comme pour le grand public.

Pour un meilleur confort de navigation, l'outil est à ouvrir avec Chrome. N'hésitez pas à lire le document explicatif sur le fonctionnement de cet outil.

Les cartes produites par les utilisateurs avec cette application ne pourront être considérées comme des productions de l'Apur.



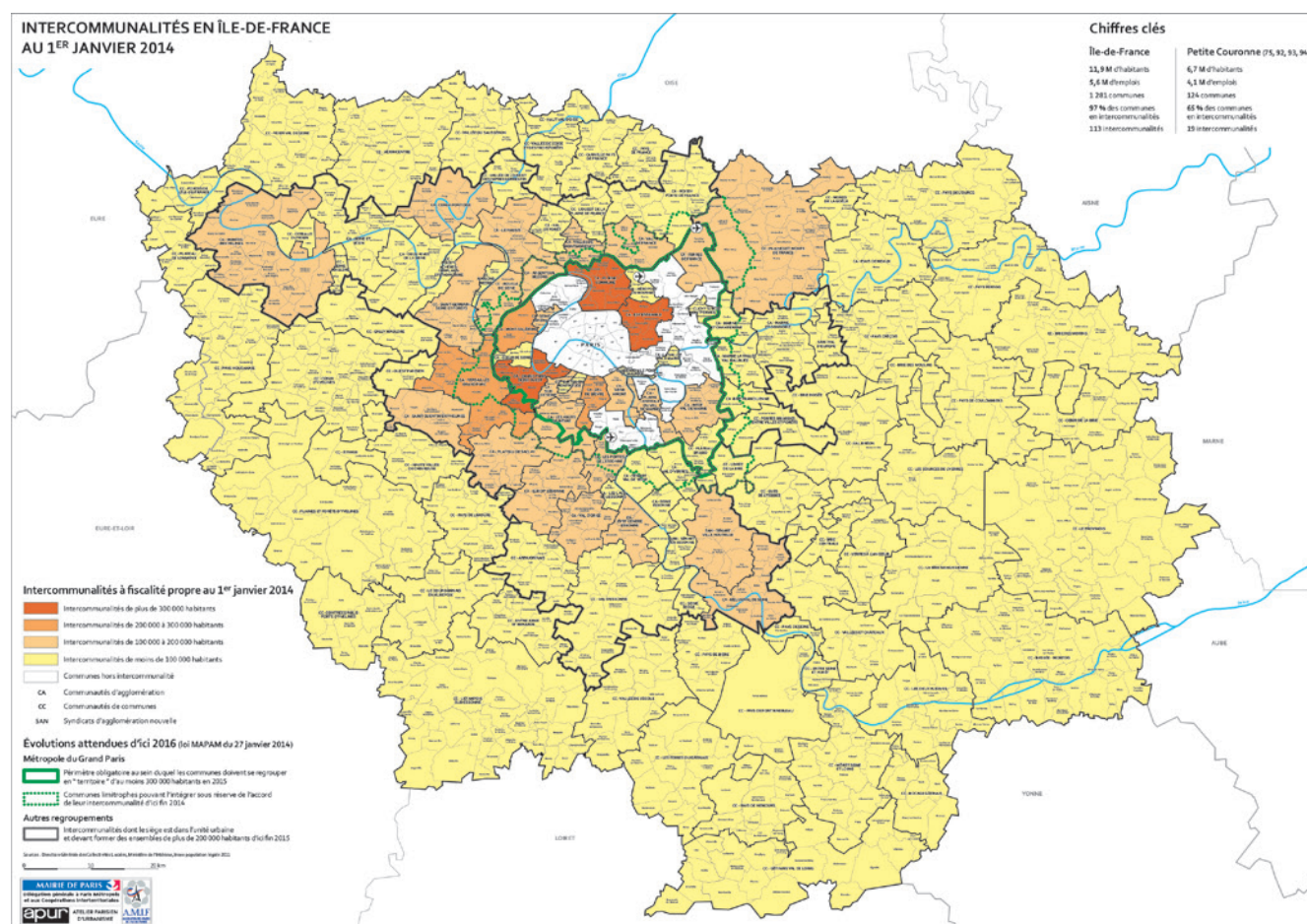
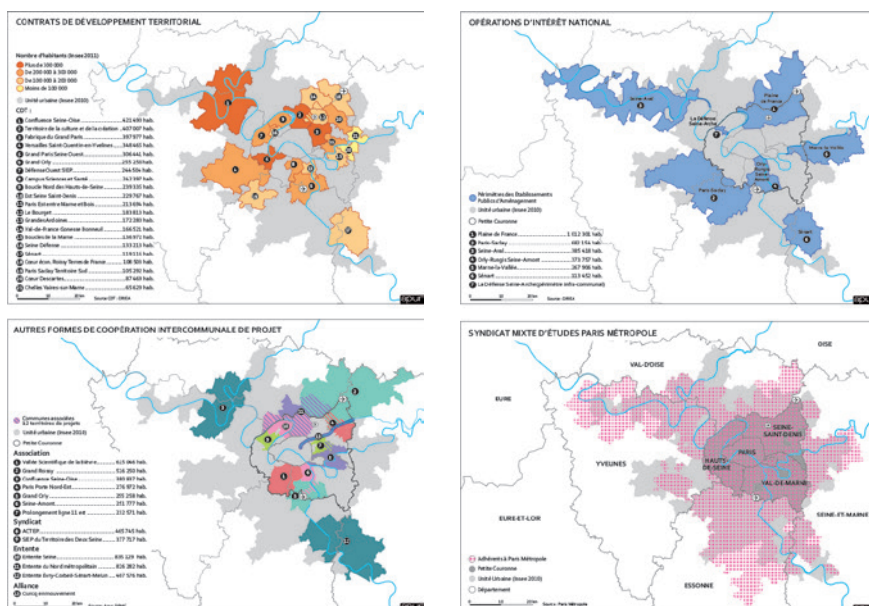
<http://www.apur.org/dataviz/EPCI/index.html>

Carte 2014 des intercommunalités en Île-de-France

Depuis 2002, l'Apur élabore en lien avec la Ville de Paris et l'Amif une carte des intercommunalités en Île-de-France, détaillée à l'échelle communale et par régime fiscal de la taxe professionnelle.

Outre la carte principale sur la population des intercommunalités à fiscalité propre, le document comporte également quatre cartes annexes :

- Contrats de développement territorial;
 - Autres formes de coopération intercommunale de projet;
 - Opération d'intérêt national;
 - Syndicat mixte d'études Paris Métropole
- L'Amif (Association des Maires d'Île-de-France) en assure la diffusion auprès des 1 300 élus franciliens adhérents et est accessible en téléchargement gratuit.



La trame viaire du cœur de l'agglomération – Phases 2-3 : vers une vision stratégique et prospective

Dans le cadre de son programme de travail partenarial, l'Apur conduit une étude sur la trame viaire du cœur de l'agglomération, dans l'objectif de construire un diagnostic partagé et une vision cohérente des espaces publics avec les principaux acteurs de sa transformation. L'étude, engagée mi-2012 et prévue sur deux ans, est réalisée avec la DRIEA, la SGP, les Conseils Généraux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Ville de Paris, la Région et le STIF.

La première phase de l'étude s'est achevée au printemps 2013 par le rendu du diagnostic. Organisé autour d'outils de lecture cartographiques communs, cet état des lieux permet de rendre compte de l'organisation de la trame viaire et de la structure des espaces publics. La présentation sous

forme d'atlas rassemble une banque de données partagées sur les caractéristiques physiques et historiques, les usages, le paysage, le cadre urbain, mais aussi les mutations en cours. L'étude porte un regard particulier sur la question de l'accessibilité et du rabattement aux gares existantes et futures.

Les secondes et troisièmes phases, présentées dans ce rapport, constituent un cadre plus prospectif et stratégique pour organiser et donner à lire la métropole.

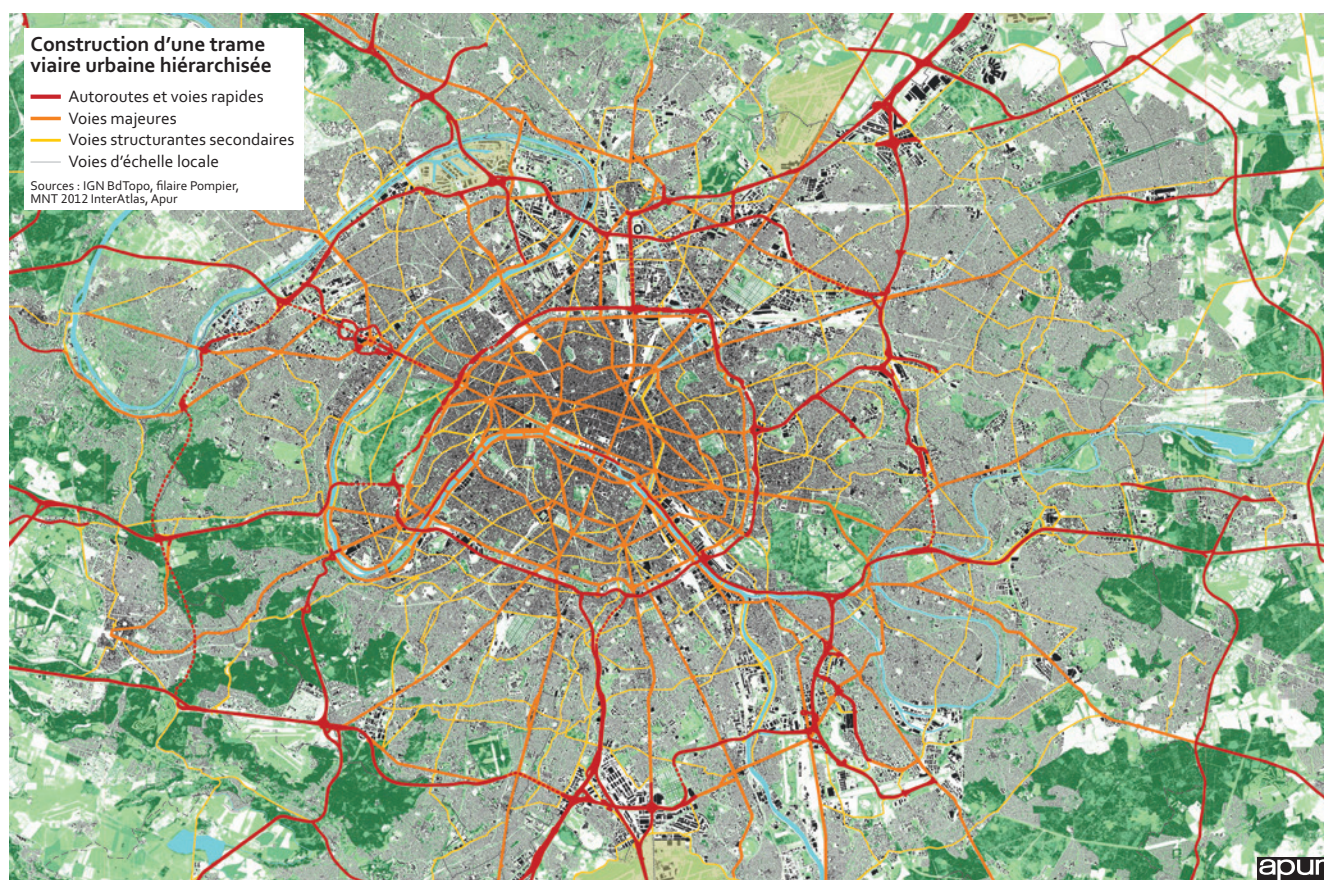
La proposition par l'Apur d'une trame viaire urbaine hiérarchisée en quatre niveaux (magistral, majeur, structurant secondaire et local), comme l'identification des manques et des enjeux pour compléter ce maillage, s'inscrivent dans la recherche d'une valorisation du cadre urbain et des espaces publics. L'étude identifie aussi les grandes évolutions à venir et les secteurs à enjeux, grâce à une mise en perspective des territoires en développement et le recollage des principaux projets de liaisons et

réflexions exploratoires.

Ces réflexions s'enrichissent d'un travail en cours organisé sous forme d'ateliers impliquant les partenaires de l'étude et un grand nombre d'intervenants. Les échanges permettent d'identifier des mesures ou des études de cas stratégiques autour des thèmes suivants :

1. une organisation coordonnée et optimisée de la logistique urbaine,
2. un rabattement qualitatif aux gares existantes et futures,
3. des boulevards de la métropole comme armature urbaine du cœur d'agglomération,
4. un réseau magistral desservant les territoires et évoluant dans ses usages.

L'étude propose ainsi un premier cadre de travail commun pour améliorer les conditions de déplacement, optimiser le fonctionnement de la trame viaire et renforcer l'armature urbaine de la métropole.



Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/trame-viaire-coeur-agglomeration-phases-2-3-vers-une-vision-strategique-prospective>
<http://www.apur.org/note/trame-viaire-coeur-agglomeration-vers-une-vision-strategique-prospective>

Étude sur la trame viaire du cœur d'agglomération – Phase 4 : atelier logistique urbaine

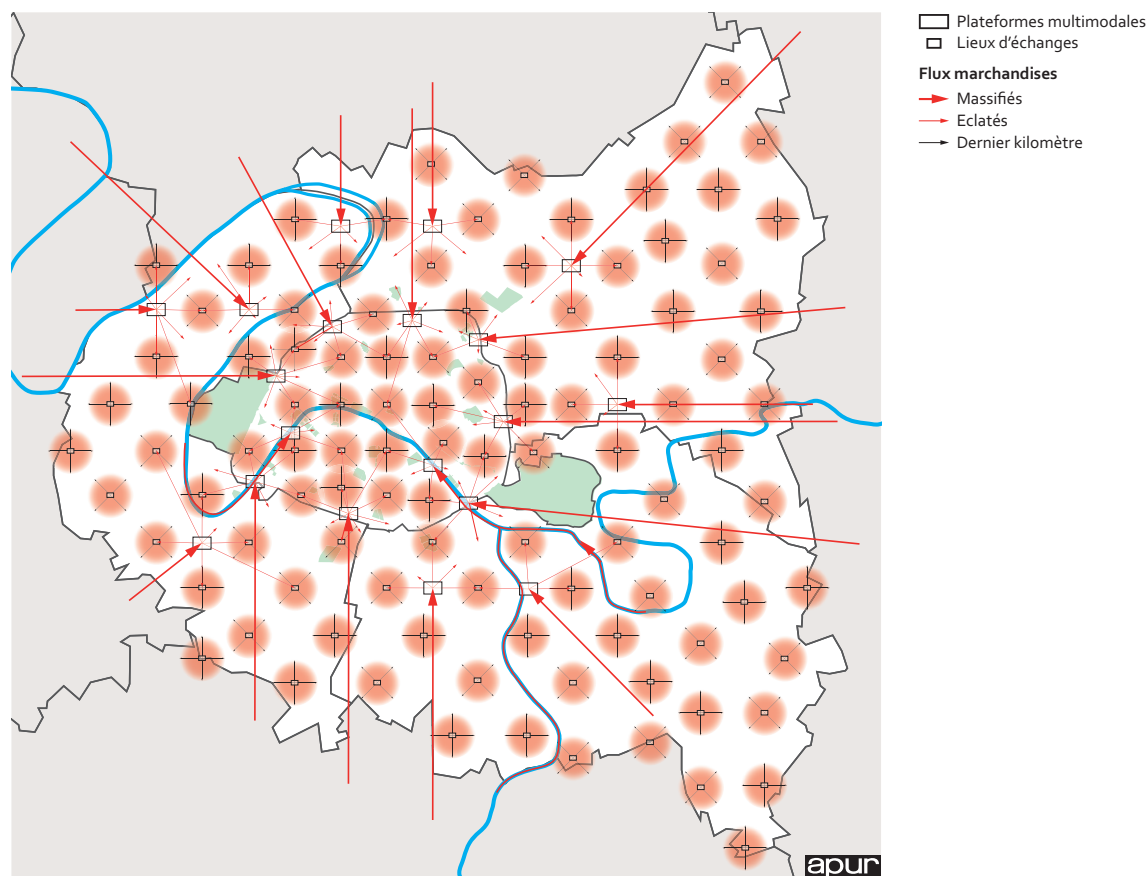
La dernière et quatrième phase de l'étude partenariale sur la trame viaire du cœur d'agglomération ont rassemblé les principaux gestionnaires et acteurs de l'aménagement, dans le cadre d'ateliers prospectifs organisés sur différentes thématiques : la logistique urbaine, le rabattement aux gares, le réseau magistral et les boulevards de la métropole. Ces ateliers ont permis la tenue de plateformes d'échanges et le partage d'expériences autour d'enjeux importants pour le développement et l'aménagement de la métropole du Grand Paris, notamment en termes de réseau de

voirie et d'espaces publics.

Outre les partenaires officiels de l'étude que sont la SGP, la DRIEA, la Région Île-de-France, les Conseils Généraux des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris et le STIF, l'atelier sur la logistique urbaine a réuni de multiples acteurs économiques et aménageurs.

Les échanges avec l'EPA Plaine de France, la Sogaris, Saint-Gobain distribution, l'EPFIF, Port de Paris, la SNCF, la RATP, Aflog et l'Ador ont permis de dégager d'importants enjeux économiques, urbains et environne-

mentaux pour l'avenir de la métropole : la mise en place d'un maillage de sites logistiques de différentes échelles, le développement de modes des transports alternatifs à la route et de véhicules propres, l'optimisation des itinéraires poids lourds et des connexions au réseau autoroutier, l'harmonisation des règles de circulation et de stationnement, mais aussi une nécessaire gestion des territoires logistiques par la réalisation d'un inventaire ou la mutualisation de certains sites...



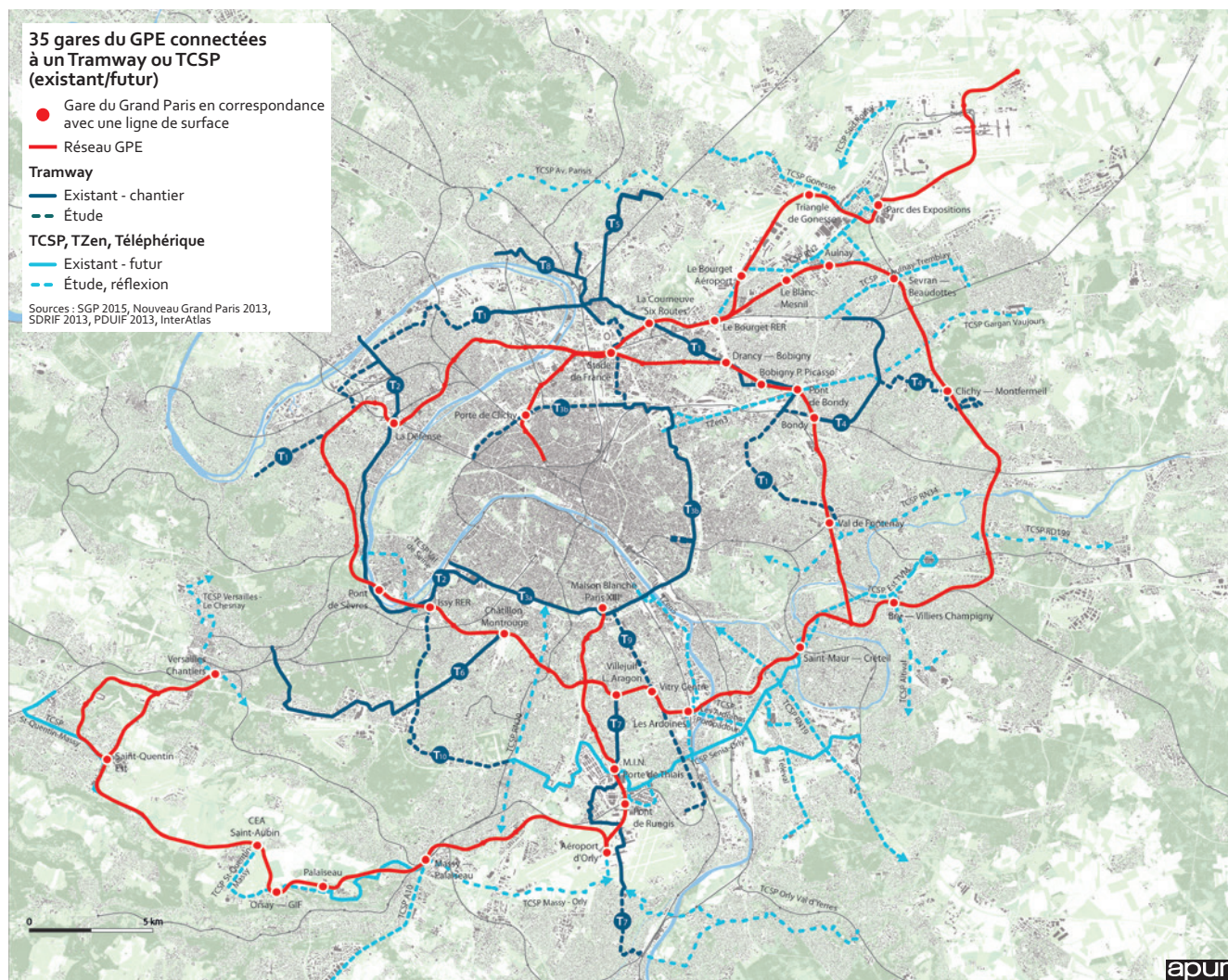
Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/etude-trame-viaire-coeur-agglomeration-phase-4-atelier-logistique-urbaine-synthese-atelier-18->

Étude de la trame viaire du cœur d'agglomération – Le rabattement aux gares

La quatrième phase de l'étude partenariale sur la trame viaire du cœur d'agglomération rassemble les principaux gestionnaires et acteurs de l'aménagement dans le cadre de 4 ateliers prospectifs (logistique urbaine, rabattement aux gares, réseau magistral et boulevards de la métropole). Ces ateliers constituent des plateformes d'échanges autour des enjeux de développement et d'aménagement de la métropole du Grand Paris, notamment du réseau de voirie et d'espaces publics. La synthèse de l'atelier « Rabattement aux gares » présente les principaux axes stra-

tégiques issus de l'atelier : la conception des parvis et des espaces partagés aux abords immédiats ; les problématiques des interconnexions urbaines gare/ville, des cheminements piétons et de la signalétique ; l'organisation d'une intermodalité du pôle gare sur différents périmètres avec la délicate insertion des gares routières et la place des services aux usagers notamment vélos ; enfin, la nécessaire articulation des projets et des acteurs. Les exemples des gares de Vitry-Centre et du pôle des Ardoines ont permis d'illustrer ces thématiques.

Outre les partenaires officiels de l'étude (SGP, DRIEA, Conseils Généraux des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, Ville de Paris, Région Île-de-France, STIF), l'atelier sur le rabattement aux gares a réuni l'EPA ORSA, la Ville de Vitry-sur-Seine, les agences Valode & Pistre, Jacques Ferrier Architectures, STAR Stratégies et l'atelier King Kong.



Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/trame-viaire-coeur-agglomeration-rabattement-aux-gares-synthese-atelier-17-fevrier-2014>

L'accessibilité des gares actuelles et futures, par tous les modes de déplacement, en particulier pour les piétons et cyclistes

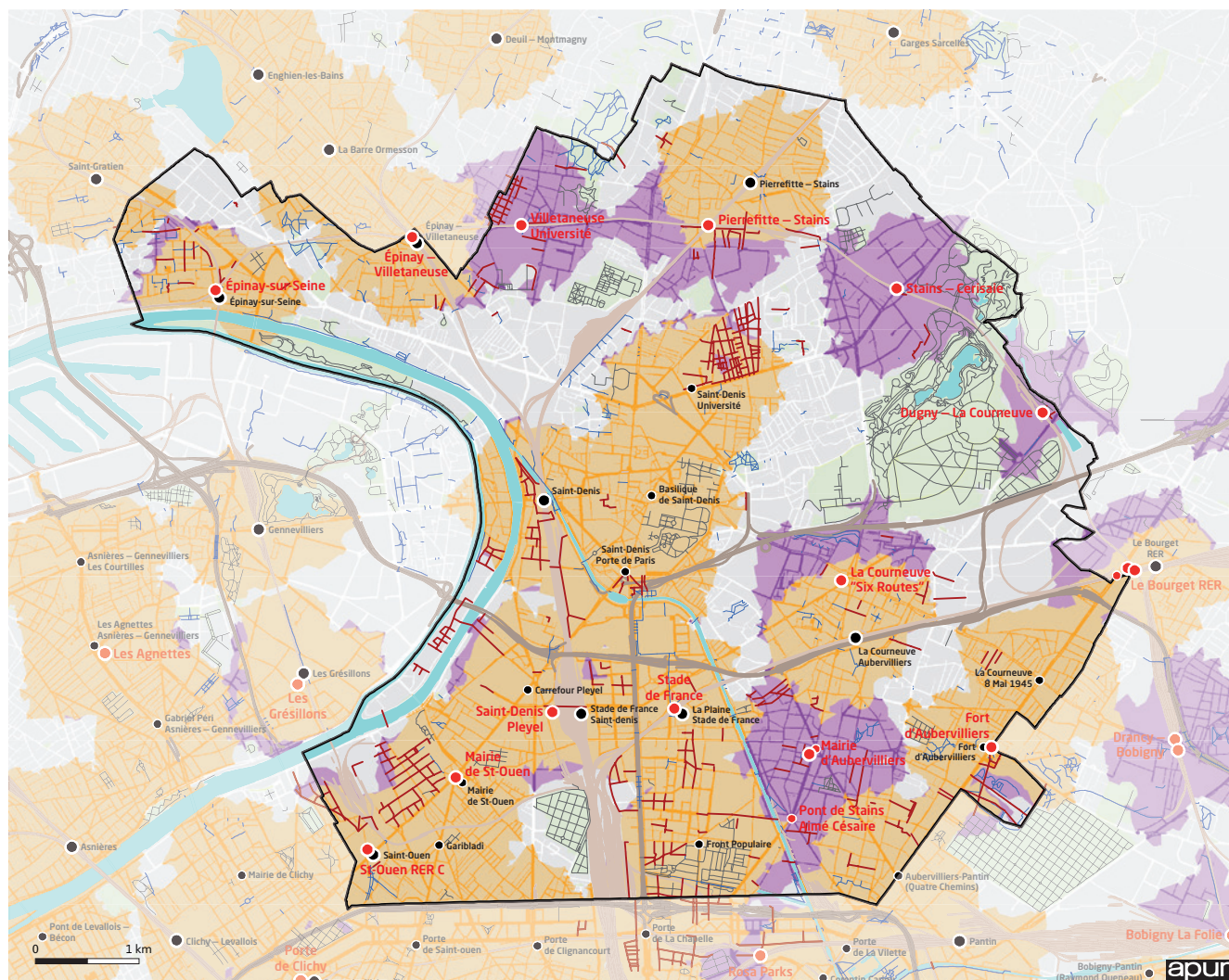
L'étude sur l'accessibilité des gares de Plaine Commune s'inscrit dans le cadre des travaux sur le rabattement aux abords des gares, menés pour l'étude sur la trame viaire du cœur d'agglomération. Pour l'élaboration de son Plan Local de Déplacements et de son Plan marche, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune a souhaité que l'Apur réalise une base de données montrant les accessibilités réelles, à pied et à vélo, autour des 26 gares actuelles et futures de son territoire.

L'élaboration de cette base de données s'est appuyée sur un relevé précis du réseau viaire, intégrant le type de voies (voie rapide non accessible, piétonne ou cyclable, voie privée...) et la mention des ouvrages de franchissement (passerelles, escalier...). Le recollement des projets de voirie permet aussi d'identifier clairement les renforcements d'accessibilité réalisés dans le futur, grâce aux projets de création d'espace public engagés.

Les isochrones d'accessibilité, ont été calculées sur des distances de 10 et 15 minutes à

pied, et de 10 minutes à vélo. Elles ont été réalisées selon deux temporalités : 2015 et 2025, intégrant les gares du Grand Paris, les prolongements de métro, de tramways et du Tram Express Nord.

Le rendu de l'étude a été réalisé sous la forme d'une livraison de base de données, et de cartes. Cette analyse sera intégrée au Guide d'aménagement des espaces publics aux abords des gares du Grand Paris de la SGP dont la publication est prévue en juillet 2015.



L'accessibilité des gares actuelles et futures de Plaine Commune (en journée)

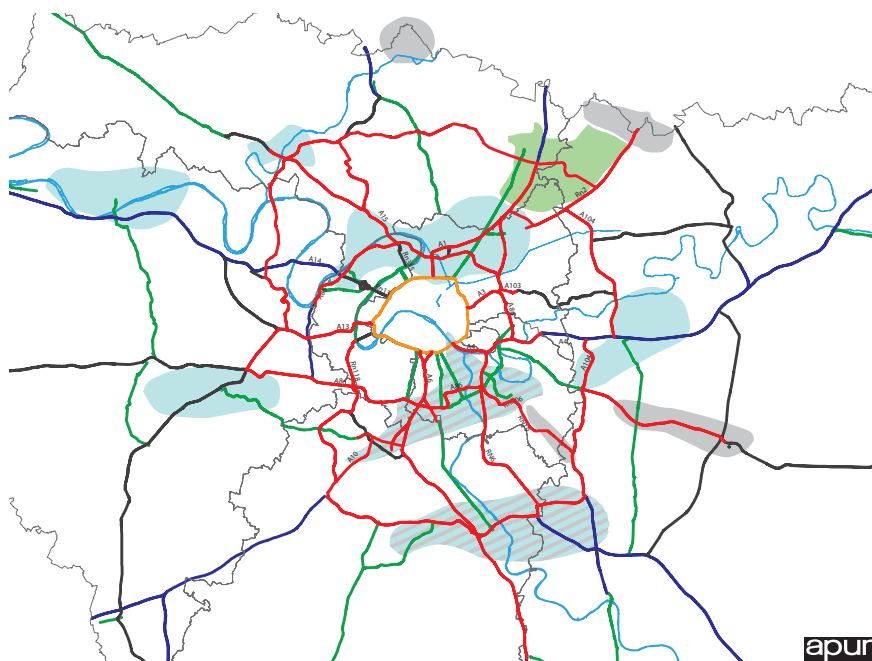
cf. « Les places du Grand Paris. Repères pour l'aménagement des espaces publics autour des gares du Grand Paris Express »

Quel impact d'un péage de transit poids lourds sur les boulevards de la métropole ?

Un péage poids lourds qui pourrait fragiliser les boulevards de la métropole ?

Concernés en première ligne par un trafic routier important et la circulation de poids lourds, les boulevards de la métropole doivent porter l'ambition d'une requalification urbaine et d'un apaisement d'espaces publics aujourd'hui trop routiers.

Avec l'annonce d'un péage de transit poids lourds limité au seul réseau autoroutier national, le dispositif risque d'entraîner un report du trafic sur les grandes routes départementales capacitaires qui resteront, elles, non taxées.



Les évolutions de la taxe poids lourds

Territoires logistiques

- National
- Régional et local
- Mixte
- International / fret aérien

Réseau soumis à un péage de transit

- Réseau national
- Réseau départemental

Réseau non soumis à un péage de transit

- Autoroutes concédées
- Réseau national
- Routes départementales anciennes soumises à l'écotaxe

Sources : Réseau rouge et orange MEDDE, réseau vert et bleu DRIEA

apur

<http://www.apur.org/note/impact-un-peage-transit-poids-lourds-boulevards-metropole>

Les métamorphoses de l'autoroute urbaine

Longtemps synonymes de progrès, les autoroutes sont désormais source de congestion et de nuisances pour les deux millions de Français vivant à proximité immédiate, suscitant nombre de réflexions quant à leur requalification. Cet ouvrage revient sur l'histoire des autoroutes urbaines, héritage de la ville automobile aujourd'hui en voie de métamorphoses, et met en lumière les réalisations et projets en cours qui adaptent ces infrastructures aux besoins actuels des villes et de leurs habitants, en France comme à l'étranger.

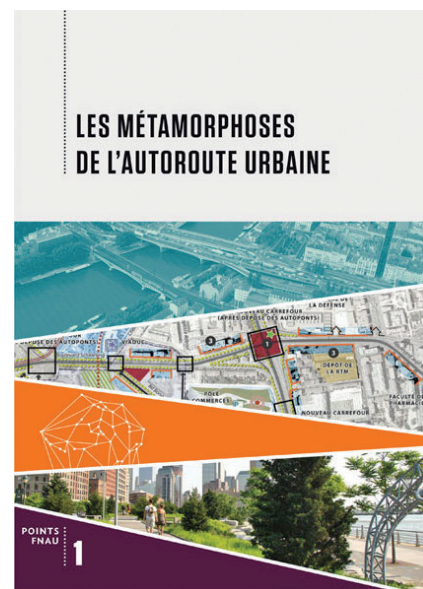
Les agences d'urbanisme ont été acteurs de ces transformations et cette publication porte la parole des six d'entre elles, réunies dans une table ronde organisée en 2014 à laquelle Dominique Alba, Directrice générale de l'Apur, a participé.

Ce premier volume de la collection « Points

Fnuu » est le fruit d'une collaboration entre la Fnuu et plusieurs agences, dont l'Apur, l'IAU et Urbalyon qui en ont porté la direction et rédaction générale.

Dans ce comité de rédaction, l'Apur a été représenté par Patricia Pelloux, directrice des études métropolitaines notamment en charge de l'étude sur la trame viaire du cœur de l'agglomération parisienne, qui a ainsi contribué à la conception de l'ouvrage et à la rédaction des fiches de projets de réaménagements d'autoroutes urbaines, notamment celles sur les berges de Seine, le boulevard périphérique (la couverture au niveau de la porte des Lilas, les dispositifs renouvelés de gestion, la restructuration du diffuseur du secteur Bruneseau), la reconquête de l'autoroute A4 et les expériences à l'étranger.

Villes concernées : Paris, Lyon, Marseille, Tours, Reims, Strasbourg, Grenoble, New York, San Francisco, Séoul, Téhéran, Rio, Rabat, Medellin, Tbilissi.



L'ouvrage est en vente en librairie.

Ex-RN2 – Synthèses des ateliers 2014

Carnet 1 : De l'avenue de Flandre à l'aéroport de Paris-Le Bourget – Un boulevard emblématique de la métropole, synthèse des ateliers du 23 mai 2014.

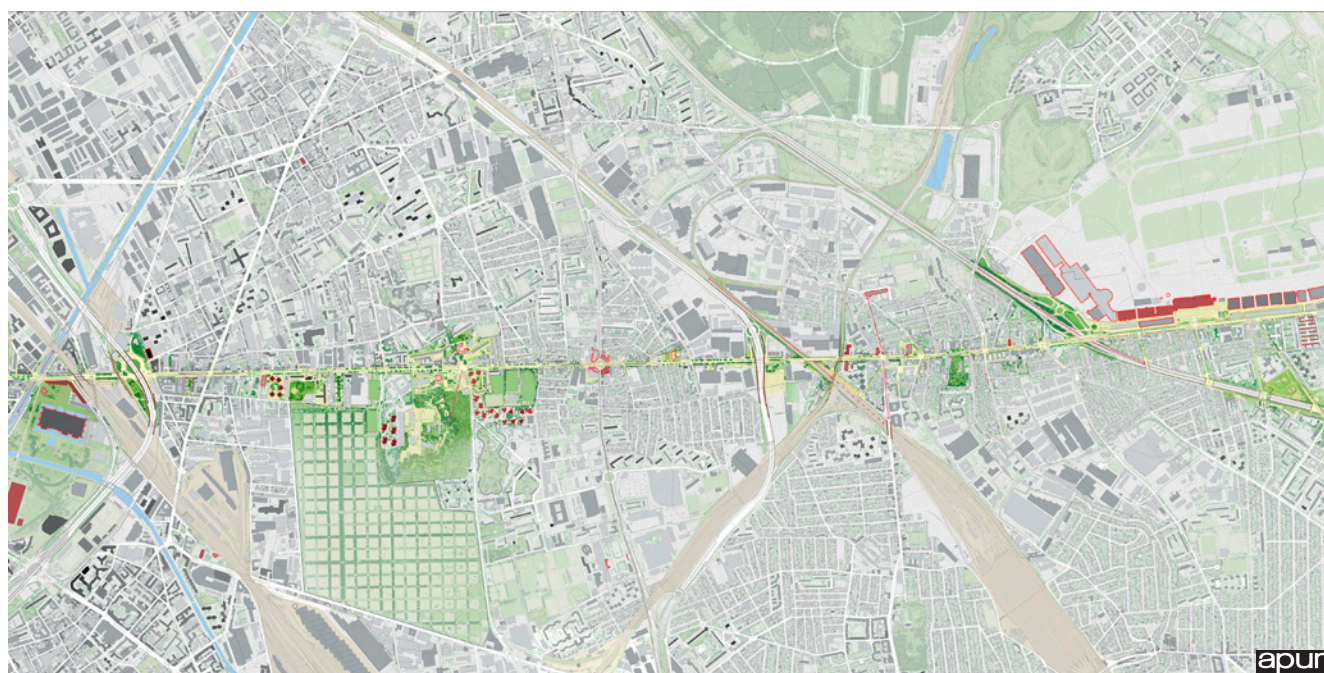
Carnet 2 : De l'aéroport de Paris-Le Bourget à l'A104, synthèse des ateliers des 23 mai et 30 septembre 2014.

En 2012, dans la continuité de ses travaux sur les radiales, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) a inscrit dans son programme partenarial l'étude approfondie de l'ex-RN2. Dans ce cadre, une convention a été établie avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

Sur la base du diagnostic prospectif réalisé en 2013, l'Apur et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis ont souhaité accompa-

gner l'ensemble des acteurs engagés dans l'élaboration d'une charte de préfiguration d'un boulevard métropolitain autour de l'ex RN2. Une méthode de travail autour d'ateliers a été mise en place.

L'ensemble des ateliers a réuni une centaine de personnes autour de deux grandes thématiques : les paysages et les usages de la voie. Les ateliers ont permis la définition d'actions à court et moyen terme, en intégrant des éléments de visibilité possibles dès la conférence Paris-Climat (COP 21) qui se tiendra au Bourget en novembre et décembre 2015. Ces documents restituent les travaux sur les deux secteurs : de l'avenue de Flandre à l'aéroport de Paris-Le Bourget et de l'aéroport de Paris-Le Bourget à l'A104.



Plan paysage – Séquence 1

Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/ex-rn2-syntheses-ateliers-2014>

Canal de l'Ourcq – Grand gabarit – Charte du paysage, des usages et de l'aménagement

Dans sa partie « grand gabarit » qui s'étend de Paris aux Pavillons-sous-Bois sur 11 km, la Plaine de l'Ourcq connaît une transformation urbaine sans précédent qui va s'intensifier en cohérence avec les objectifs du SDRIF, l'arrivée de nouvelles gares, la requalification de l'ex-RN3 et le CDT d'Est-Ensemble qui en fait un lieu d'engagement de la « fabrique du Grand Paris ». Plus de 60 % des terrains riverains accueillent des projets d'aménagement et, on assiste à l'évolution des usages le long du canal. À l'horizon 2020-2030, les abords du canal de l'Ourcq seront redessinés sur la majorité de son linéaire.

Dans ce contexte, l'ensemble des collectivités concernées par ce territoire ont souhaité se doter d'une charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq dans sa partie « grand gabarit », lors

de la conférence de l'alliance « l'Ourcq en mouvement », de juin 2013. La charte est réalisée dans un cadre partenarial par l'Apur et elle est le résultat d'une réflexion collective menée par Est Ensemble, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris en lien avec les communes de Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec et les Pavillons-sous-Bois. La Charte est conçue comme un outil pour la construction d'un projet commun sur le canal qui propose à la fois la définition d'un fil directeur nécessaire à la construction du contenu du projet d'ensemble et un cadre de dialogue entre l'ensemble des acteurs. Ce nouveau cadre permet de poser des objectifs communs qui sont le socle d'un projet d'ensemble.

Elle comprend quatre volets :

- une vision commune des « identités » du canal ;

- des objectifs pour l'aménagement intégrant plusieurs temporalités ;
 - une vision prospective intégrant des actions territorialisées prenant appui sur les dynamiques locales engagées et d'autres nouvelles ;
 - l'organisation d'une « gouvernance » partagée autour du canal et les initiatives spécifiques propres à chaque collectivité.
- Les actions figurant dans la charte contribueront ainsi à faire percevoir le territoire RN3/Canal et plus largement la plaine de l'Ourcq comme un site majeur et significatif pour la construction de la métropole.



© Apur — David Boureau



© Apur — David Boureau



© Apur — David Boureau

<http://www.apur.org/etude/canal-ourcq-grand-gabarit-charte-paysage-usages-amenagement>

La Plaine de l'Ourcq, un exemple de la construction du Grand Paris

La Plaine de l'Ourcq est concernée par de multiples projets d'aménagements inscrits dans le CDT de la « fabrique du Grand Paris ».

Les 6 ZAC (Écoquartier gare de Pantin, ZAC du Port, ZAC de l'Horloge, ZAC Éco-cité, ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq et ZAC des Rives de l'Ourcq), les 5 communes (Pantin, Romainville, Noisy-le-Sec, Bobigny et Bondy) et 2 aménageurs (Sequano et Semip) sont aujourd'hui les acteurs des projets urbains engagés.

Impulsés par Est-Ensemble et animés par l'Apur, les ateliers de « maîtrise d'œuvre partagée » mise en place mi 2014, ont pour objectif d'inscrire chacun des projets dans l'ambition générale du secteur de la Plaine, de renforcer l'identité du territoire et de le positionner au mieux dans le cadre de la dynamique de développement de l'Est parisien.

Les deux premiers ateliers de « maîtrise d'œuvre partagée », réunissant les architectes et les aménageurs, ont permis d'échanger autour de l'ensemble des projets en cours, de mettre en évidence les questionnements et les difficultés, les intangibles et les coûts partis pour chaque ZAC. Trois enjeux ont émergé :

- Répondre à la nouvelle attractivité du territoire qui se dessine avec l'arrivée du réseau Grand Paris et de la tangentielle ;
- Renforcer la prise en compte des spécificités culturelles et économiques des territoires ;
- Retrouver des équilibres économiques qui favoriseront l'engagement des projets.

En amorçant la construction d'un récit commun à la Plaine de l'Ourcq, dix lieux et actions stratégiques ont été identifiés et pourraient engager la « fabrique du Grand Paris ».

Cette méthode du « faire ensemble et faire avec » permet d'inscrire le projet de territoire comme processus dynamique et articulé. Ici le facteur temps participe de la définition des projets. En ce sens l'aller/retour permanent entre le tissu existant (ses activités économiques, son habitat...) et es projets en cours d'élaboration, permet de faire converger les dynamiques existantes et à venir sur le territoire. Par ailleurs, les questions d'équation économique des projets et la recherche de stratégies foncières plus économes, nourrissent les choix programmatiques et de phasage des opérations urbaines.



Carte des 10 lieux de la Plaine de l'Ourcq, issus des Ateliers de « Maîtrise d'œuvre partagée »

Travaux poursuivis en 2015

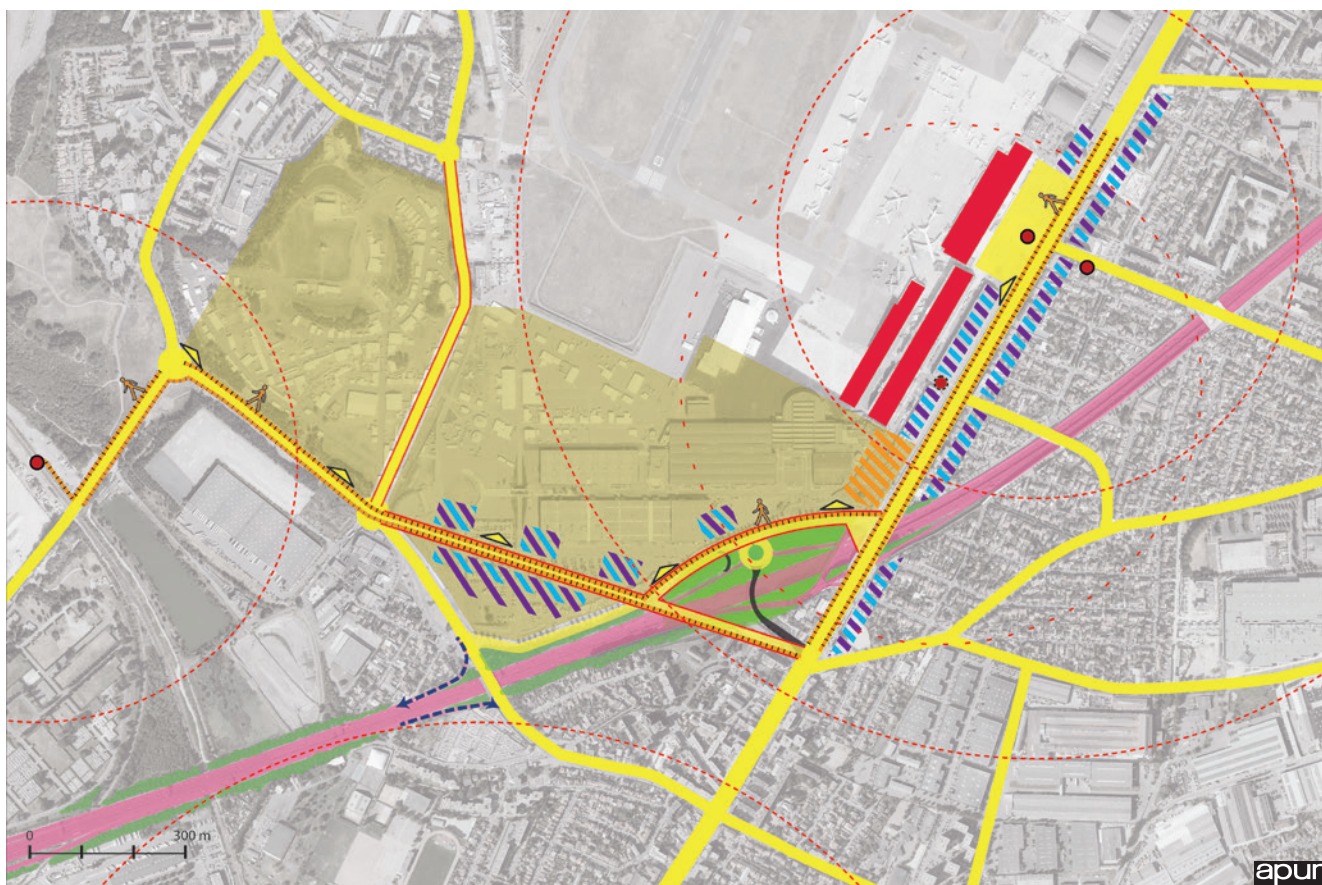
Pôle métropolitain du Bourget – Accompagnement de la mise en œuvre du CDT

Le pôle métropolitain du Bourget va entrer dans une phase de définition plus précise des projets, préparatoire au lancement de projets opérationnels. Dans ce contexte, l'initiative prise par UNIBAIL et Aéroport de Paris (ADP) d'une proposition de projet commercial au Sud de l'aéroport, doit être pensée à l'aune des évolutions majeures de ce secteur : la desserte en transports en commun future et le projet économique et urbain global, à définir. D'ici dix ans, les transports en commun (TLN et gare GPE Le Bourget Aéroport) vont donner une nouvelle visibilité au Parc des Expositions du Bourget (PEX) et au Musée de l'Air et de l'Espace (MAE). Dans ce délai court pour la définition et la mise en œuvre d'un projet économique et urbain, la transfor-

mation des façades Ouest, Est et Sud de l'aéroport doit s'inscrire dans une démarche pragmatique et progressive. Chaque projet constitue une pièce du projet global et doit s'inscrire dans les lignes de force définie par le Schéma de Référence du projet de territoire du pôle du Bourget : donner une visibilité métropolitaine au site et aux grands programmes qui constituent son moteur économique ; accompagner les grands programmes par de nouveaux programmes qui les confortent ; désenclaver Dugny et mieux desservir les activités économiques en façade Ouest de l'aéroport par la création de voies nouvelles.

À partir de ces principes, et dans le cadre de sa mission d'accompagnement auprès de la CAAB et de la ville de Blanc-Mesnil,

l'Apur a examiné le projet UNIBAIL. Il pose une série de questions : Y a-t-il place pour d'autres programmes que les activités aéroportuaires, aéronautiques, événementielles et culturelles sur l'aéroport du Bourget ? Comment donner une visibilité métropolitaine au pôle économique du Bourget ? Que signifie implanter un nouveau centre commercial dans un contexte urbain appelé à connaître des mutations profondes et rapides d'ici 10 ans et dans quelle relation avec le territoire urbain qui l'entoure ? En quoi un projet de centre commercial développé maintenant peut-il aider à mettre en place le projet global.



Principes d'organisation urbaine et d'espaces publics au sud de l'aéroport du Bourget

Travaux poursuivis en 2015
<http://www.apur.org/etude/pole-metropolitain-bourget-schema-reference-projet-territoire>

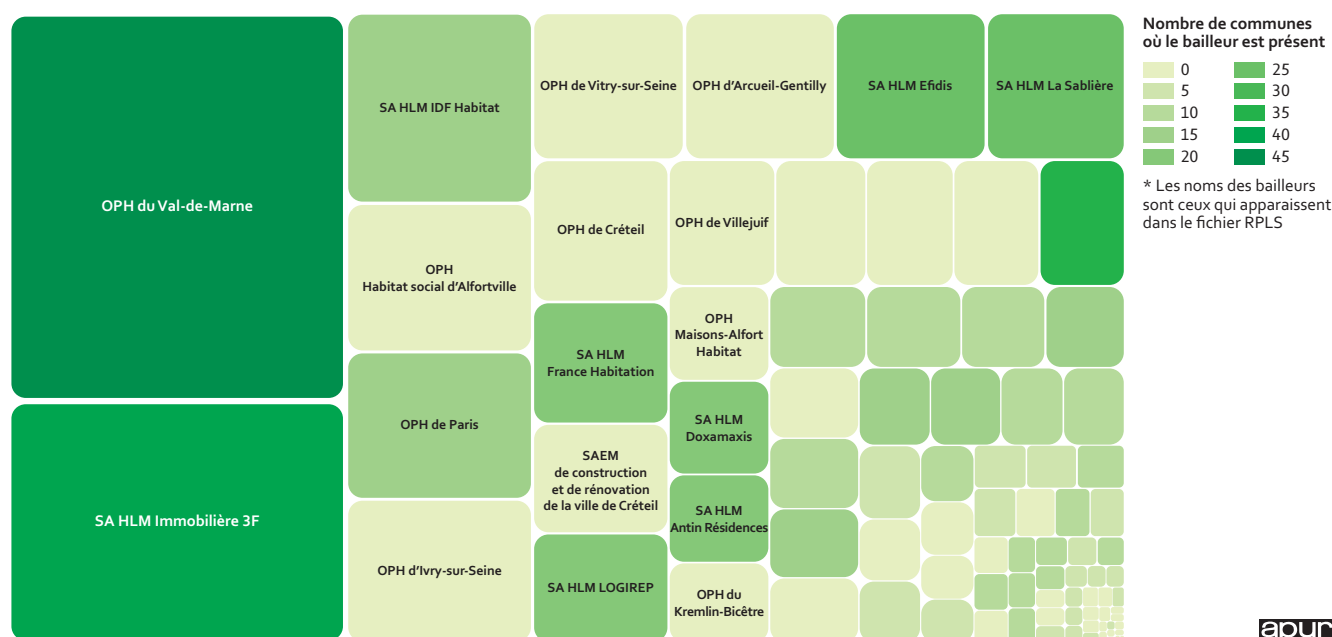
Les logements sociaux dans le Val-de-Marne – Description des logements gérés par les bailleurs sociaux

L'étude, réalisée à la demande du Conseil Général du Val-de-Marne, dénombre et caractérise le parc social dans les 47 communes du Val-de-Marne, à partir du Répertoire du parc locatif social (RPLS au 1^{er} janvier 2013). L'objectif est d'apporter des éléments de réponse aux grandes

questions qui se posent sur le territoire : faut-il accentuer la production de logements sociaux dans les communes du département qui en ont peu créé jusqu'à présent ? À l'inverse, faut-il encourager les communes qui ont déjà beaucoup de logements sociaux à continuer d'en faire ?

Peuvent-elles faire autrement puisque la demande s'exprime plus fortement là où il y a déjà beaucoup de logements sociaux ? Convendrait-il d'inciter les communes à diversifier leur parc social en termes de taille de logements, de niveau de loyer ou de catégories de financement ?

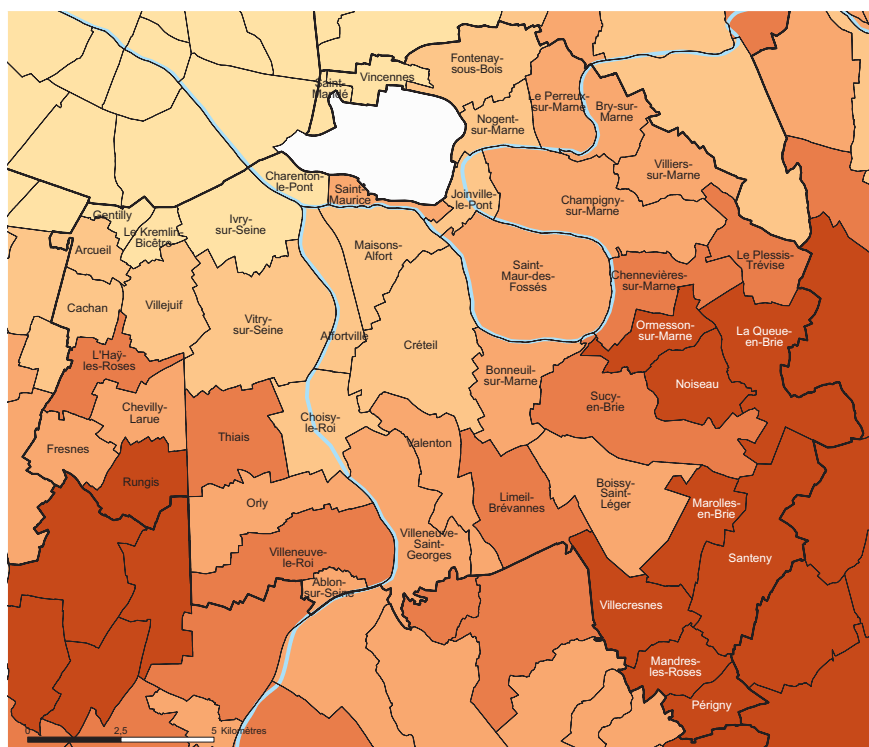
Bailleurs sociaux* du Val-de-Marne représentés en fonction du nombre de logements gérés (et du nombre de communes où ils sont présents)



<http://www.apur.org/etude/logements-sociaux-val-marne-description-logements-geres-bailleurs-sociaux-fichier-rpls>

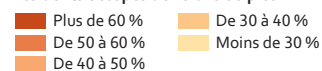
Les déplacements domicile-travail dans le Val-de-Marne – Des trajets polarisés vers Paris, une démarcation nord/sud au sein du département

602 900 actifs occupés résident dans le Val-de-Marne, soit plus que les 517 000 emplois offerts sur le territoire. Ce déséquilibre, plus marqué pour les cadres, entraîne des déplacements domicile-travail essentiellement polarisés vers Paris. Néanmoins, près d'un actif val-de-marnais sur deux travaille dans le Val-de-Marne. Rungis et Orly sont les principaux pôles du département. Les emplois du MIN et de l'aéroport attirent de nombreux actifs résidant en dehors du département. Le Val-de-Marne peut se partager en deux groupes. Le nord du département, bien desservi par les transports en commun, entretient de nombreuses connexions avec Paris et les Hauts-de-Seine, dans les deux sens. La présence d'actifs et d'emplois cadres y est plus marquée. Le sud du département reste plus dépendant de la voiture. Les trajets domicile-travail y sont en moyenne plus longs. Les transports en commun deviennent le principal mode de transports utilisé pour les trajets domicile-travail. La mise en place



Déplacement en voiture domicile/travail des actifs résidents, 2011

Part des déplacements effectués
en voiture, dans le total des actifs
résidents occupés de 15 ans ou plus



Source : Recensement de la population (Insee) 2011

des nouvelles lignes de transports garantiront une meilleure accessibilité (Créteil, Vitry, Champigny...). Le sud Val-de-Marne restera néanmoins éloigné des principaux réseaux de transports en commun.

Documents disponibles en consultation à la documentation de l'Apur

Paris, de la ville à la métropole cyclable...

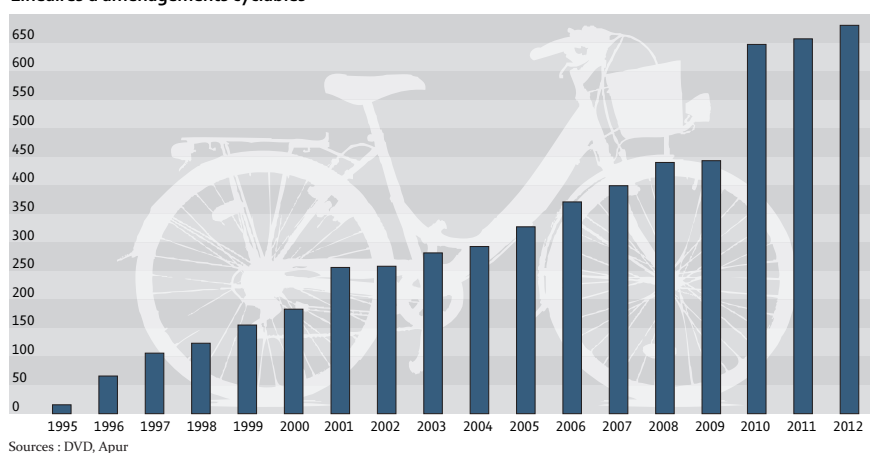
Paris est devenue une ville cyclable grâce à une stratégie d'aménagements progressive et évolutive, comprenant quelques moments clefs :

- la réalisation du réseau cyclable structurant,
- la création du service Vélib'.

Le changement culturel s'est ainsi opéré en une quinzaine d'années.

Cette note de 16 pages a été réalisée dans le cadre d'un travail mené avec l'université de Bogota sur les stratégies et outils mis en place pour le vélo dans les grandes métropoles. L'Apur a conduit pour la Ville de Paris le schéma directeur 2002-2010, l'étude du dimensionnement et de localisation des

Linéaires d'aménagements cyclables



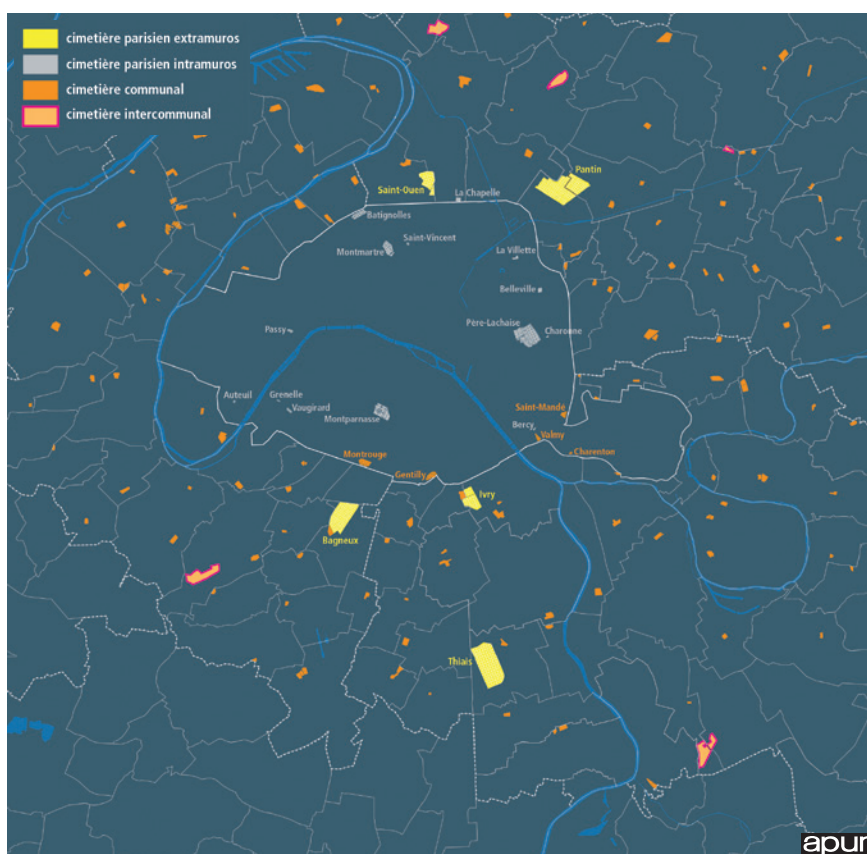
stations Vélib' en 2006-2007 et le schéma directeur 2010-2020. La problématique est aujourd'hui élargie à l'échelle de la métro-

pole, dans le cadre de l'étude en cours sur la trame viaire du cœur de l'agglomération.

Les cimetières parisiens hors de Paris

Cette étude propose une analyse systématique, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, mais permet de mieux saisir la spécificité des cimetières parisiens et de les appréhender également dans une perspective comparée et dans le contexte régional. Elle se décompose en deux parties. La première offre des éléments de perspective en matière de décès, de durées et de modes de sépulture. La seconde examine la situation des cimetières parisiens sur les plans urbains, paysagers et architecturaux, au regard d'exemples français et surtout étrangers.

Les données réunies ont permis d'établir un état des lieux déclinant plusieurs thèmes et plusieurs échelles (de la situation urbaine aux sépultures). C'est sur la base de cet état des lieux qu'ont été esquissées des hypothèses d'aménagement qui tentent d'apporter des éléments de réponses aux questions urbaines, paysagères et architecturales qui sont posées globalement et localement et de dégager des évolutions possibles en matière de pratiques funéraires, de gestion, de programmes, d'organisation spatiale...



<http://www.apur.org/etude/cimetieres-parisiens-hors-paris>

Contribution de l'Apur aux travaux de l'Atelier International du Grand Paris

Dans le cadre des études conduites par les équipes d'architectes et d'urbanistes de l'AIGP, l'Apur, l'IAU et la DRIEA ont été sollicités pour présenter leurs travaux réalisés sur la métropole.

L'Apur participe aux travaux de l'AIGP depuis sa création, en collaborant notamment à l'élaboration du programme de travail de l'AIGP et en fournissant les données nécessaires à sa réalisation. La directrice générale de l'Apur est membre du comité

de programme qui a pour rôle l'élaboration du programme de travail, son suivi et son accompagnement.

L'Apur assiste l'AIGP dans la conduite des études menées par les 15 équipes. L'Apur a fourni des données et analyses spécifiques à la demande des équipes de l'AIGP, notamment sur la trame viaire, les « lignes agrégatives », l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris, le logement et la transition énergétique.

Les études internationales

Dans le cadre des projets de coopération décentralisée de la Ville de Paris, l'Apur est mobilisé sur la base de son champ de compétences et en particulier sur les sujets de planification, de stratégie territoriale, d'aménagement urbain et de développement durable sur l'ensemble des collectivités étrangères avec lesquelles la Ville de Paris entretient des relations de coopération.

Les missions qui lui sont confiées prennent plusieurs formes :

Déplacements dans les pays concernés pour des travaux d'identification, d'assistance technique, de formation et pour la réalisation d'études de cas.

Chacun de ces déplacements donne lieu à la rédaction d'un rapport. En 2014, les principales contributions de l'Apur à la coopération décentralisée sont :

- Une mission d'évaluation des perspectives de coopération décentralisée à Mexico en mars ;
- La participation au forum urbain de Medellin avec la DGRI en avril ;
- L'organisation d'un workshop avec les équipes techniques de la municipalité de Santiago Centro en novembre.

Accueil de délégations à Paris et des missions à l'étranger.

Une quinzaine de délégations ont été reçues pour échanger sur les problématiques urbaines. On peut citer notamment Shanghai, Quito, Rabat, bethlehem, Séoul, Wuhan.

Parallèlement à cet accompagnement de la coopération décentralisée de la Ville de Paris, l'Apur a mené des études et workshops à l'international.

- Atelier international d'architecture et d'urbanisme à Ulaanbaatar en septembre ;
- Mission d'expertise pour l'AFD à Saint-Domingue pour trois stations de métro ;
- Expertise sur la ville de Cali en Colombie pour l'AFD ;
- Étude UPFI d'identification de sites de projets pour l'AFD.

Santiago (Chili)

La municipalité de Santiago Centro a engagé un ambitieux projet pilote pour la réhabilitation urbaine de deux quartiers de son territoire.

Son ambition est de repenser en profondeur la politique urbaine du centre-ville de Santiago et de montrer qu'un autre urbanisme est possible, plus durable, après une période d'intense construction de logements sans prise en compte des enjeux du développement urbain durable.

Le projet doit proposer un modèle opérationnel reproductible ailleurs dans la métropole.

Les principaux objectifs relatifs à ces quartiers sont :

- La réhabilitation des espaces publics ;
- La construction de nouveaux logements avec la préoccupation de ne pas contribuer à une gentrification qui reléguerait les classes populaires actuellement en place ;
- Un développement économique équilibré de ces quartiers tenant compte des activités existantes ;



© Apur

- La prise en compte et la mise en valeur du patrimoine significatif de ces quartiers.

Les trois jours de workshop auprès des équipes de la municipalité ont conduit à identifier les sujets sur lesquels un approfondissement était nécessaire et envisageable avec l'Apur :

- La définition du programme ;
- Le montage opérationnel ;
- L'enjeu du logement social ;
- Un règlement d'urbanisme pour maîtriser le paysage urbain.

Mexico (Mexique)



© Apur

Une mission a été conduite en avril 2014, avec pour objectif de poursuivre les échanges engagés lors de la venue des experts de Mexico à Paris en novembre 2013.

Mexico a souhaité approfondir les échanges avec Paris sur deux thèmes : la mise en valeur touristique du centre historique et la revitalisation urbaine, le second étant celui qui mobilise l'expertise de l'Apur.

Sur ce second thème, un projet de mise en place d'un projet pilote de logement social locatif à large échelle, dans le cadre du vaste programme de revitalisation urbaine de Mexico a été présenté.

Actuellement, le logement social est fondé sur l'accès à la propriété et comme au Brésil, a conduit à la construction en masse de

logements de mauvaise qualité en périphérie de la ville. Mexico, avec l'appui des autorités fédérales, veut inverser cette tendance et redensifier ses quartiers centraux.

La municipalité souhaite solliciter l'expertise de l'Apur, afin d'examiner sur les conditions techniques, juridiques et financières de production et de gestion de ces logements sociaux.

Medellin (Colombie)

À la demande de la DGRI, l'Apur a accompagné celle-ci au Forum Urbain Mondial de Medellin. Cette présence a été l'occasion de présenter sur le stand de l'AFD le travail fait par l'Apur en 2011 sur le Plan Medellin Bio 2030 et d'échanger avec les autorités de la ville de Medellin de poursuivre les échanges entre celle-ci et l'Apur, notamment sur la mise en œuvre opérationnelle du plan Bio 2030 et sur l'opportunité de réaliser du logement social locatif.



© Apur

Ulaanbaatar, 2^e atelier international d'architecture et d'urbanisme, 20 septembre – 2 octobre 2014 Rapport de mission – Compte rendu d'atelier

Le contexte d'ouverture du pays, de réforme des institutions publiques et de la gouvernance locale avec un maire élu, le vote d'une loi foncière et l'approbation du Schéma directeur d'urbanisme constituent un cadre propice au développement de coopérations pérennes et au renforcement de partenariats économiques et culturels entre la France et la Mongolie.

C'est dans ce contexte favorable qu'a été monté un partenariat franco-mongol inédit, avec, côté français, l'École nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette (ENSAPLV) et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), et côté mongol, la municipalité d'Ulaanbaatar, l'Institut d'Urbanisme d'Ulaanbaatar (qui est en charge de la gestion du développement urbain pour la Municipalité d'Ulaanbaatar) et la Faculté d'Architecture de l'université de science et technologie de Mongolie (MUST).

Après un premier atelier international d'architecture et d'urbanisme en 2013 à Ulaanbaatar, le second s'est déroulé durant deux semaines en septembre 2014.

Du 20 septembre au 2 octobre 2014 plusieurs actions ont été menées :



© Apur

Les étudiants français et mongols ont participé, ensemble, à un atelier intensif d'arpentage et de repérage des situations urbaines particulières, pour appréhender les enjeux urbains qui s'y attachent et proposer des évolutions et des principes de projets de développement possibles.

Ce travail de terrain a été encadré sur place par les professeurs des deux écoles d'architecture, un expert de l'Apur et un expert de l'Agence d'Urbanisme (master planning agency) d'Ulaanbaatar.

Un séminaire de restitution des travaux de l'atelier 2014 s'est tenu à la faculté d'architecture de l'université mongole en présence

du doyen de la faculté, de la municipalité d'Ulaanbaatar et de l'ambassade de France. L'exposition des travaux de l'atelier 2013 a été inaugurée à la faculté d'architecture de l'université Mongole.

Des rencontres avec les directions techniques d'Ulaanbaatar qui ont permis de préciser les possibilités de coopération dans le domaine de la gestion et du développement urbain entre équipes techniques françaises, en l'occurrence parisiennes, et équipes techniques de la capitale mongole.

Saint-Domingue

L'Apur réalise une étude sur la valorisation de trois stations de métro à Saint-Domingue en République Dominicaine. La mission est menée avec deux bureaux d'études d'Amérique Latine (Fundacion Ciudad Humana, Juan Cajiao), pour la Ville de Saint-Domingue et l'AFD.

Les deux premières phases (benchmarking de cas de références; diagnostic mobilité, urbain et institutionnel) sont en cours de validation. La dernière phase portera sur des propositions d'aménagement des espaces publics et de valorisation des quartiers de gare, dans un périmètre de 800 mètres autour des stations. Elles permettront d'optimiser le rabattement en bus, à pied ou à vélo, mais aussi de mettre en place une nouvelle dynamique sociale et urbaine, à l'image des PUI de Medellin.



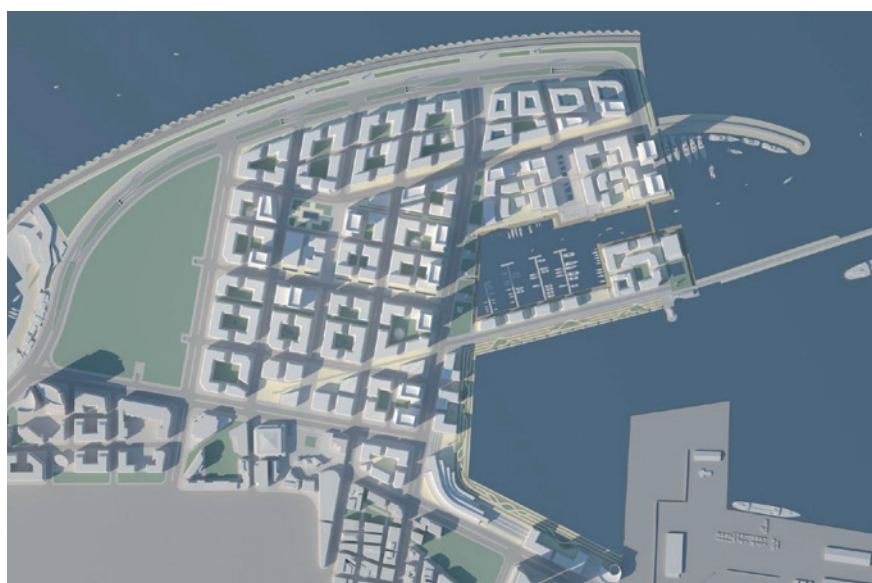
© Apur

Étude d'identification de projets urbains durables dans les rives Sud et Est de la Méditerranée

Cette étude s'inscrit dans l'initiative de Financement pour les Projets Urbains (UPFI) engagée par l'AFD et la BEI aux côtés de l'Union pour la Méditerranée (UPM) dans le cadre d'un appel d'offres international. L'AFD assurant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle.

L'étude vise à identifier des projets urbains ambitieux, de portée stratégique intégrant une démarche de développement durable. Les résultats attendus de l'étude étaient :

- une fiche par pays sur le contexte institutionnel, réglementaire et de planification urbaine ;
 - une sélection de projets répondant à aux critères d'éligibilité établis par la maîtrise d'ouvrage ;
 - une analyse détaillée des projets retenus ;
 - l'élaboration de termes de références pour leur assurer une assistance technique.
- Les projets retenus devront bénéficier d'une



© SOLIDERE

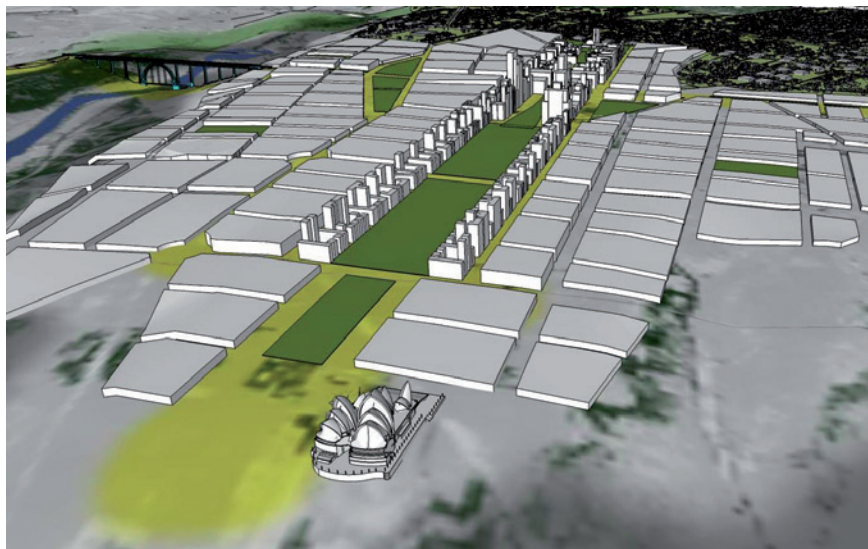
labélisation « UPM » et d'un financement sous forme de prêts de la part des bailleurs de fonds partenaire de la démarche dont l'AFD, la BEI et l'Union Européenne.

Rabat – Salé – Témara (Maroc)

Concernant le Plan d'Aménagement de Rabat, le projet à soumettre à l'enquête publique a été réajusté suite aux remarques faites à la Commission technique locale (CTL) et à des observations faites par le nouveau wali qui venait de prendre son poste. Le document final a été validé et envoyé au wali pour lancement de l'enquête publique. Celle-ci a été décalée en 2015 par les autorités marocaines.

Pour Salé, les derniers éléments nécessaires à l'élaboration du Plan d'Aménagement ont été transmis à l'Apur en septembre 2014 pour une finalisation en un passage en CTL début 2015.

Il a été convenu que les études concernant Témara ne reprendraient qu'après achèvement de contrats Rabat et Salé.



Cali (Colombie)



Dans le cadre d'un appel d'offres de l'AFD remporté par le bureau d'études Artelia associé à l'Apur, une mission d'une semaine à Cali a été effectuée en septembre 2014 par Artelia et l'Apur pour expertiser un projet de la municipalité de corridor vert, projet structurant à l'échelle de la ville associant transport public (à terme un tramway) et pistes cyclables.

La documentation La communication Les éditions

2014 a été riche en événements éditoriaux pour l'Apur qui a publié avec l'IAU Îdf deux carnets de l'Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris qui ont immédiatement connu un large succès (cf. page 51).

Le support web n'est pas en reste avec le lancement à l'automne 2014 de data visualisations, qui offrent sur les études de l'Apur une entrée ludique et interactive sous forme de cartes ou schémas animés. Là encore, ces pages web se sont immé-

diatement classées en tête de consultation du site de l'Apur qui poursuit par ailleurs sa progression.

Les séminaires de présentation des travaux de l'Apur lancés en 2012 se sont poursuivis et la documentation a assuré le lancement d'une vaste opération de versement aux archives de Paris.

Documentation et photothèque

L'activité documentaire s'articule autour d'une triple mission de documentation des travaux et études réalisés en exécution du programme de travail, d'accueil des publics extérieurs, partenaires, étudiants, chercheurs et professionnels, en leur ouvrant les fonds documentaires et d'images spécialisés constitués au fil des années, et enfin par la promotion et la diffusion des publications de l'Apur.

Les deux volumes de l'Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris ont sollicité une contribution conséquente pour l'iconographie et les recherches documentaires. Dans sa mission de documentation des travaux de l'Apur, l'équipe a poursuivi son investissement des nouveaux espaces de travail collaboratifs, participant ainsi de leur appropriation interne. Le panorama de presse s'est confirmé comme un produit documentaire phare, sa liste de diffusion a fait l'objet d'une mise à jour et il a évolué dans sa présentation, intégrant davantage les sources en ligne.

Pour l'enrichissement du fonds photographique, la photothèque a eu recours cette année encore à un photographe salarié, 52 reportages ont été réalisés, soit 925 pho-



© Apur

tos recouvrant les thématiques et besoins d'illustration des études et publications. Après la numérisation du fonds argentin ancien (1970-1980) engagée en 2011, la banque d'images archives regroupant toutes les images d'avant 2000 est accessible depuis l'intranet.

La mission de traitement des archives et dossiers d'études et du Secrétariat de direction en vue de la préparation d'un versement aux Archives de Paris et de la libération du local de Crimée a mobilisé le service et se poursuivra en 2015.

Évolution du site internet

Le site public de l'Apur a mis en juin 2014 sa tenue de printemps en insérant dans sa page d'accueil un bandeau d'images défilantes destiné à mettre en avant les études phares du moment.

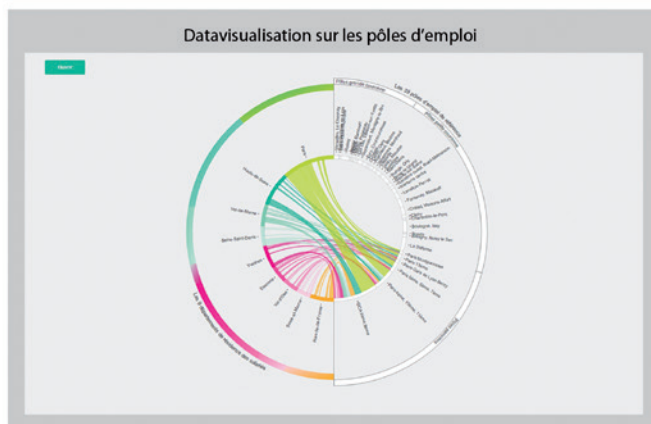
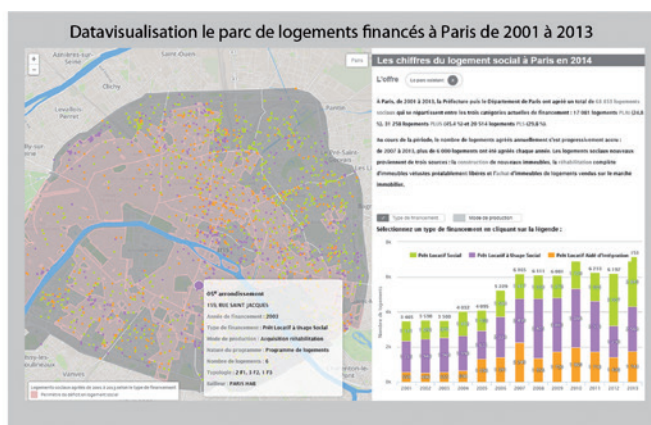
D'autres « images animées » les ont rejointes à l'automne avec l'insertion de data visualisations (cf. infra). La vente en ligne de livres électroniques, complémentaire de celle des livres physiques existant de longue date, est également proposée depuis juin et des icônes d'accès aux

réseaux sociaux ajoutés sur toutes les pages afin d'améliorer l'usage de ces canaux qui amènent sur le site en moyenne 2.5 % de sa fréquentation. Ce dernier sujet a fait l'objet d'un échange de points de vue et de bonnes pratiques avec l'IAU.

Le serveur hébergeant le site, qui datait de 4 ans, a également été renouvelé.

L'objectif est de faciliter la compréhension des données en rendant visuelles et pédagogiques les dimensions complexes des

Ce type de représentation, nommée data visualisation, peut se décliner – presque – à l’infini selon le public visé, l’angle souhaité, l’effet visuel recherché.



Apur / Rapport d'activités 2014 75

Développement de la plateforme de travail collaboratif

L'Apur a enrichi en 2014 son portail collaboratif en développant un outil de dématérialisation et de processus métier intégré à l'actuelle plateforme intranet. Un premier outil a été mis en ligne en septembre 2014 pour que les utilisateurs puissent faire des demandes de validation pour les missions à l'étranger. La mise au point d'un outil d'engagements de dépenses et de bons de

commande a également été initié à l'été et livré en janvier 2015.

Ces développements viennent enrichir le nouvel intranet dont s'est doté l'Apur en 2012, centré autour de 4 axes :

- Intranet de communication interne pour les Apuriens (actualité de l'atelier, documents, notes et procédures de référence, gabarits, espace documentaire);

- Espaces projets collaboratifs suivant le programme de travail;
- Espaces métiers collaboratifs;
- Module de déclaration des temps projets.

The screenshot shows the Apur intranet interface. At the top, there's a navigation bar with 'PARCOURS' and 'PAGE'. Below it, a row of icons represents different services: a globe, a folder, a document, a news icon, and a shopping cart. A search bar is on the right. The main content area is divided into several sections:

- Accueil**: A sidebar menu with links like 'Actualités', 'L'agence', 'Textes fondateurs et règlements', 'Livret d'accueil', 'Procédures et modes d'emploi', 'Médiathèque', 'Données', 'Ressources humaines', 'Instances représentatives du personnel', 'Vie de l'entreprise', 'Liens ressources', 'Recherche avancée', 'Dernières mises à jour', 'Contactez les administrateurs du site', and 'Contenu du site'.
- IN SITU**: Contains articles like 'Accès aux données de référence privilégié sur la base SDE' (dated 07/04/2015) and 'Le livre de la semaine' (dated 06/04/2015).
- FOCUS**: Contains articles like 'Sessions de présentation des pratiques d'ArcGis à l'Apur organisée par la BDREF - lundi 13 avril 2015' (dated 06/04/2015), 'AG du personnel le 13 avril 2015 à 12h' (dated 31/03/2015), 'Compte-rendu du CE du 17 février 2015' (dated 31/03/2015), and 'Embauches au 1er avril 2015' (dated 31/03/2015).
- EXTRA MUROS**: Contains articles like '1 an de mandat d'Anne Hidalgo au service des Parisiens' (dated 02/04/2015), '#50 Centre d'animation Wangari Maathai, Paris 20e' (dated 02/04/2015), 'Séminaire en ligne ArcGIS PRO - le jeudi 9 avril 2015' (dated 27/03/2015), and 'Les CAUE IDF - Conversations métropolitaines: le réseau fait-il métropole? mardi 14 avril 2015' (dated 26/03/2015).

Séance de présentation des travaux de l'Apur (janvier 2015)

L'Apur a organisé au pavillon de l'Arsenal une journée complète dédiée à la présentation en format court de l'intégralité des études du programme partenarial. La densité des contenus présentés a malgré tout préservé des moments d'échanges entre les participants. Une cinquantaine de professionnels, partenaires ou collaborateurs de l'Apur, ont participé à cette journée, conclue par un moment de convivialité et les vœux du Président de l'Apur.



© Apur

Manifestations extérieures

- Conférence territoriale DRIEA — Polycentralités de la métropole, 9 janvier 2014
- Interview de Dominique Alba sur BFM Business — Présentation de l'ouvrage « Atlas du Grand Paris 2013 », 13 janvier 2014
- Journée Territoires | Élaborer une TVB en milieu urbanisé, 16 janvier 2014
- Colloque Toit sur toit — ENSA Paris Malaquais, 16 janvier 2014
- Débat à la librairie du Genre Urbain « Atlas du Grand Paris », 21 janvier 2014
- Colloque AIGP « Systèmes métropolitains du Grand Paris », 29 janvier 2014
- Jury Restauration et aménagement du Grand Palais, 31 janvier 2014
- Interview de Dominique Alba sur France 24 — Le Grand Paris et la question de la circulation automobile à Paris, 19 février 2014
- Congrès international « Creative neighborhoods », université de Yokohama, 22 au 23 février 2014
- Présentation de la charte du canal de l'Ourcq au bureau communautaire d'Est Ensemble, 5 mars 2014
- Audition technique sur la ville durable — Ministère de l'égalité des territoires et du logement, 18 mars 2014
- Batimat — Salon du Bâtiment, 21 mars 2014
- Conférence — Pavillon de la Baleine du Muséum National d'Histoire Naturelle, 8 avril 2014
- Journée Décryptageo, 10 avril 2014
- Groupe de travail ICADE, intervention sur la ville de demain, 10 avril 2014
- Atelier à Nouakchott (Mongolie), 26 avril au 11 mai 2014
- Projection d'une ville — Téhéran/Débat à l'auditorium du Palais de Chaillot, 16 et 23 mai 2014
- Colloque « Performance énergétique du bâti » organisé par l'European Heritage Heads Forum — Belgique, le 22 mai 2014
- Colloque RIVP — Présentation des principaux résultats de l'accès au logement social à Paris, juin 2014
- Colloque ESRI, 3 juin 2014
- Jury New London Awards 2014, 9 juin 2014
- Colloque « 30 ans d'occupation des sols » — IAU, 18 juin 2014
- Conférence « jeunesse(s) parisienne(s) : enjeux, publics, politique » — Université des cadres de la Ville de Paris, 19 juin 2014
- Conférence Priorité Logement — Intervention « Objectif 10 000 : quel potentiel ? Quels leviers ? » — Ville de Paris, 23 juin 2014
- Assemblée professionnelle FNTR, 26 juin 2014
- Séminaire d'histoire de la mobilité P2M 2014-2015, 26 juin 2014
- Séminaire FNAU « Campagnes urbaines en mode projet », 1^{er} juillet 2014
- Forum Ville/Énergie — Versailles, 10 au 11 juillet 2014
- Table ronde « Vision d'intégration de Gecina dans un contexte local d'urbanisme local », 27 juillet 2014
- Colloque ALUR, 12 septembre 2014
- Séminaire de restitution de l'Atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine, 18 septembre 2014
- Conférence-Débat « Fabriquer un tissu urbain contemporain », 24 septembre 2014

Manifestations extérieures

- Intervention à Science Po – Présentation de l'Apur dans la métropole, 26 septembre 2014
- Conférence CCI « Priorité au dynamisme économique de Paris – Nos paris pour Paris », 30 septembre 2014
- Colloque « Plan Climat Énergie », 30 septembre 2014
- Présentation d'éléments statistiques sur les demandeurs de logement parisiens et sur le mécanisme de la cotation parisienne au 1^{er} comité de suivi et d'évaluation de la cotation de la demande de logement social à Paris, 3 octobre 2014
- 50 ans de l'ADA 13 – Table ronde et présentations « Vers la Métropole du Grand Paris : quels enjeux pour les Parisiens et comment seront-ils associés aux décisions ? », 25 octobre 2014
- Séminaire « Gestion des eaux usées urbaines », 4 au 6 novembre 2014
- Forum des projets urbains, 6 novembre 2014
- Intervention Conférence ESSEC Asia Pacific – Singapour, 10 novembre 2014
- 35^e rencontre des agences d'urbanisme, FNAU, 17 au 18 novembre 2014
- Colloque Ville intelligente, 20 novembre 2014
- Conférence des projets 2014 de la Vallée Scientifique de la Bièvre, 21 novembre 2014
- Forum Libération « À nous le Grand Paris : la métropole en 10 débats », 29 novembre 2014
- Séminaire « Observer l'environnement en ville : ressources et nuisances », 4 décembre 2014
- Colloque « Inventer le Grand Paris », 4 décembre 2014
- Colloque « Toit sur toit », 4 décembre 2014
- Matinée de lancement de l'Appel à projet AESN – « Gestion durable des eaux pluviales », 5 décembre 2014
- Colloque « Inventer le Grand Paris », 5 décembre 2014
- Journée d'étude « L'avenir énergétique du bâti bruxellois existant : entre préservation et performance » – Bruxelles, 11 décembre 2014
- Atelier APC n° 15 « Le végétal au cœur d'un nouveau modèle urbain », 12 décembre 2014

Vie de l'entreprise

Voyage d'étude à Barcelone – Octobre 2014

Cap au sud pour le 5^e voyage d'étude organisé par le comité d'entreprise sur proposition de la direction de l'Apur. Ce séjour de découverte, à la fois professionnel et récréatif, vise à favoriser la cohésion et le lien entre les salariés réunis pour des visites de terrains, des rencontres de professionnels et d'universitaires. Ces quatre jours de visites ont permis aux participants de découvrir la capitale catalane, modèle de pratiques urbaines et participatives. Entre histoire et modernité, terre et mer, la visite de Barcelone a conduit les salariés sur les pas de Cerda et de Gaudi mais aussi vers les réalisations contemporaines des grands projets urbains tels que le village olympique, le quartier innovant



© Apur

du 22@barcelona, les réhabilitations des nombreux marchés couverts de la ville, le quartier de Barceloneta, les parcs Miralles et de la Ciutadella...

Séminaire d'entreprise – 22 et 29 septembre 2014

Deux demi-journées ont été consacrées au bilan du projet d'atelier 2012-2015 et au

champ prospectif du programme de travail partenarial à l'horizon 2018. Répartis en plusieurs groupes de travail, les salariés de l'Apur ont pu échanger, débattre et faire des propositions sur l'évolution des

méthodes et des outils au sein de l'atelier et mener une réflexion prospective sur les sujets dans les travaux de l'atelier pour Paris et sa métropole.

Déjeuners mensuels des juniors



© Apur — David Boureau

Un déjeuner, organisé chaque mois par la responsable des ressources humaines, permet aux étudiants en stage ou aux jeunes diplômés en CDD d'échanger sur leurs choix de formation d'origine ou à venir et sur les études auxquelles ils apportent leur regard de novices créatifs et énergiques sous la responsabilité des chefs de projets. Il est

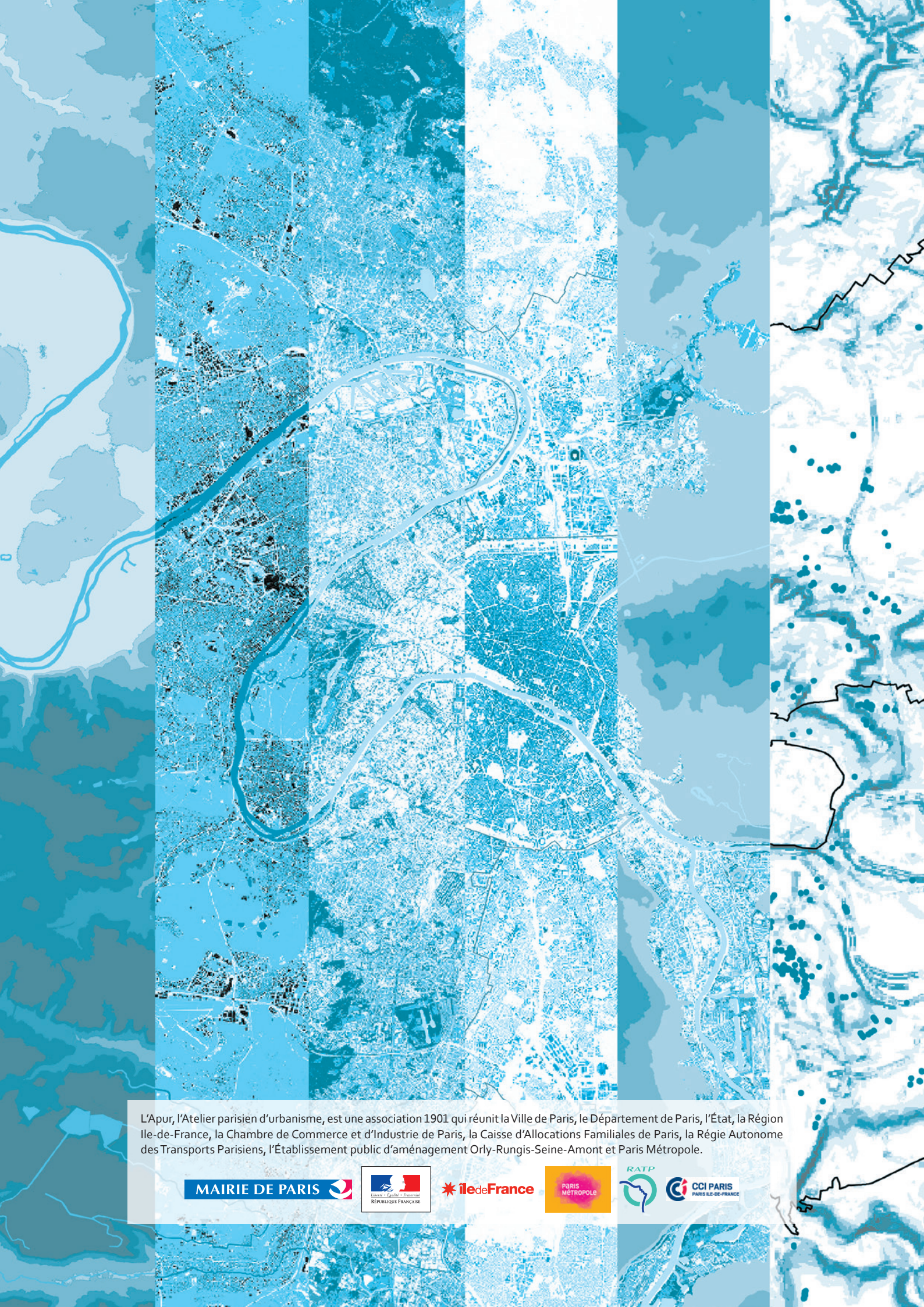
également pour eux l'occasion de tisser des liens qui constitueront ensuite leur réseau professionnel futur ou tout simplement un socle d'événements conviviaux.

Regroupement géographique des salariés de l'Apur

À la faveur d'une libération de locaux dans le bâtiment de Morland, l'Apur a pu y déménager deux de ses services logés auparavant rue Agrippa d'Aubigné : le

Secrétariat général et la BDRéf. Ce transfert s'est fait à un coût de remise en état minimal de certains bureaux et sans achat de mobiliers nouveaux, les anciens meubles ayant été proposés à l'association Emmaüs Défi. C'est également la démarche « d'écono-

mie circulaire » adoptée depuis 2013 pour le recyclage des ordinateurs déclassés qui sont données à l'entreprise ATF Gaïa, qui favorise l'emploi des personnes en situation de handicap.



L'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont et Paris Métropole.

